

# Rapport annuel 1998



**SGE**  
GROUPE

# Sommaire

Éditorial	3
Structures du Groupe	4
Chiffres clés 1998	6
Le groupe SGE à l'International	8
Rapport du conseil d'administration	10

## L'activité en 1998

Concessions	22
Bâtiment et travaux publics	28
Travaux routiers	42
Ingénierie et travaux électriques	48
Thermique-mécanique	54

## Éléments financiers

Comptes consolidés	63
Comptes sociaux	91

## Rapports des commissaires aux comptes

Rapport sur les comptes consolidés	112
Rapport général sur les comptes annuels	113
Rapport spécial sur les conventions réglementées	114
Rapport spécial relatif à l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières	115
Rapport spécial relatif à l'autorisation de réduire le capital par voie d'annulation d'actions	117

## Projets de résolutions

Partie ordinaire	120
Partie extraordinaire	123

## Renseignements de caractère général

Renseignements de caractère général concernant la Société	130
Organes d'administration, de direction et de surveillance	139
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	142
Tableau de concordance COB	144



Ce document de référence sous forme de rapport annuel 1998 a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 26 mars 1999 sous le numéro R.99-058.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'information visée par la COB.

# Rapport annuel 1998



# Éditorial

**Le groupe SGE** a achevé l'exercice 1998 avec un résultat net de 92,3 millions d'euros, son plus haut niveau historique. Fruit de trois années de profondes restructurations, ce résultat, obtenu par le triplement du résultat d'exploitation, traduit le retour de tous les métiers à une situation bénéficiaire et témoigne de la dynamique créée par l'organisation du Groupe selon une logique de métiers.

**La légère baisse de notre chiffre d'affaires**, sur un marché qui a recommencé à progresser sur certains segments en 1998, manifeste notre détermination à préférer durablement les marges aux volumes, et la capacité de nos entreprises à assumer une politique sélective de prise de commande.

**Conjuguée à une excellente solidité financière**, cette situation place désormais le groupe SGE en position de faire mouvement. Sur les créneaux porteurs, sur les métiers à forte valeur ajoutée, à l'intérieur de l'Europe, qui est et restera notre terrain principal, nous réaliserons les opérations de croissance externe susceptibles de compléter et de conforter nos positions. Nous le ferons avec notre style, c'est-à-dire sans précipitation, mais avec beaucoup d'ambition et de détermination. L'acquisition, en 1998, de Terre Armée Internationale, qui fait de Freyssinet un leader incontesté du génie civil spécialisé dans le monde, et celle de Calanbau, qui conforte la position de Sophiane parmi les principaux intervenants de la protection incendie, illustrent bien la façon dont nous entendons enraciner notre développement dans les principes qui font notre force.

**À l'image des concessions** trentenaires du Stade de France et des ponts sur le Tage, dont l'exploitation a commencé en 1998, la stratégie de la SGE s'inscrit dans la durée. Les résultats constatés en 1998 seront confirmés par les exercices qui viennent.



ANTOINE ZACHARIAS

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

A handwritten signature in black ink, reading "A. Zacharias", written over a horizontal line. The signature is slanted upwards to the right.

# Structures du Groupe

## **Conseil d'administration**

### **Président**

Antoine Zacharias

### **Administrateurs**

Dominique Bazy

Daniel Caille

Alain Dinin

Patrick Faure

Roland Génin

Philippe Germond

Guillaume Hannezo

Pascal Lamy

Jean-Marie Messier

Serge Michel

Henri Proglío

Pierre Trotot

Vivendi

(représenté par Guy Dejouany)

### **Nouveaux administrateurs**

*(sous réserve de l'approbation  
des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> résolutions par  
l'assemblée générale du 10/05/1999)*

Quentin Davies

Ernst Moritz Lipp

## **Comité de direction**

### **Président-directeur général**

Antoine Zacharias

### **Directeur général**

Bernard Huvelin

### **Directeurs généraux adjoints**

Xavier Huillard

Alain Leclerc

Roger Martin

Christian Péguet

Henri Stoff

### **Directeurs**

Pierre Linden,  
*directeur des concessions.*

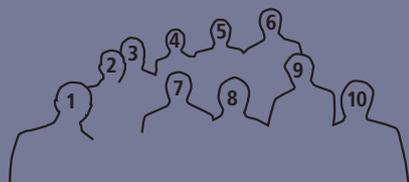
Frédéric Gauchet,  
*directeur à la direction générale.*

Christian Labeyrie,  
*directeur financier  
et secrétaire du conseil  
d'administration.*

## **Commissaires aux comptes**

Deloitte Touche Tohmatsu-BMA

Salustro Reydel



- 1 - Roger Martin
- 2 - Christian Labeyrie
- 3 - Christian Péguet
- 4 - Xavier Huillard
- 5 - Alain Leclerc
- 6 - Pierre Linden
- 7 - Frédéric Gauchet
- 8 - Antoine Zacharias
- 9 - Bernard Huvelin
- 10 - Henri Stoff



## Société Générale d'Entreprises



Les entreprises ci-dessus, à l'exception des sociétés concessionnaires, sont contrôlées à 100 % par la SGE.

# Chiffres clés 1998

## Important

Dans tout le document,  
la codification  
des éléments  
financiers est la suivante :

- Les euros  
sont en caractères droits  
Exemple : 8 011,5
- Les francs  
sont en caractères italiques  
Exemple : 52 552

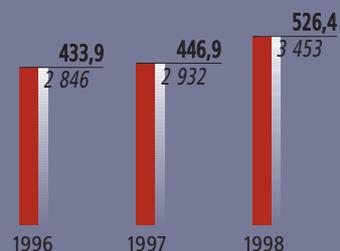
### Chiffre d'affaires du Groupe

En millions d'euros  
et en millions de francs.



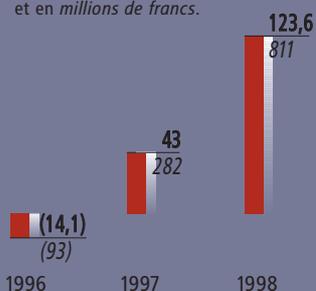
### Capitaux propres

En millions d'euros  
et en millions de francs.



### Résultat d'exploitation

En millions d'euros  
et en millions de francs.



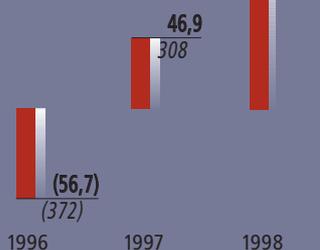
### Provisions pour risques et charges

En millions d'euros  
et en millions de francs.



### Résultat net part du groupe

En millions d'euros  
et en millions de francs.



### Excédent (endettement) financier net

En millions d'euros  
et en millions de francs.



### Capacité d'autofinancement

En millions d'euros  
et en millions de francs.

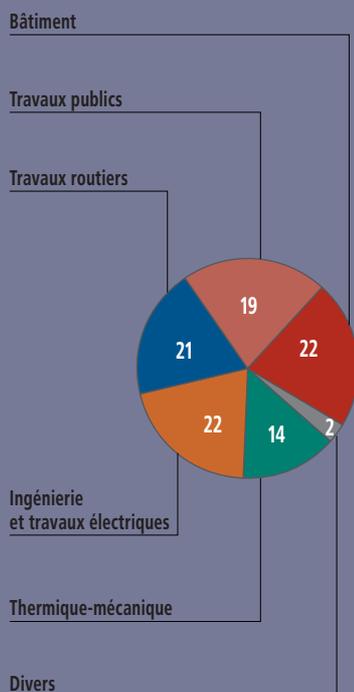


### Investissements industriels nets

En millions d'euros  
et en millions de francs.



## Répartition du chiffre d'affaires par métier (en pourcentage)

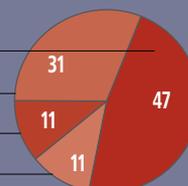


## Chiffres d'affaires par division et par métier\*

### Bâtiment et travaux publics

en pourcentage et en millions d'euros

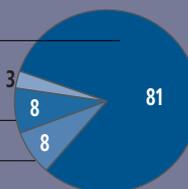
1 765,2	Bâtiment
1 146,7	Génie civil
400,1	Travaux hydrauliques
391,4	Divers
<b>3 703,4</b>	<b>Total</b>



### Travaux routiers

en pourcentage et en millions d'euros

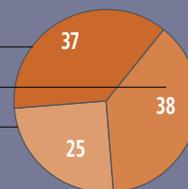
1 253,2	Travaux routiers
44,0	Autoroutes
122,0	Démolition/divers
128,0	Carrières et industries
<b>1 547,2</b>	<b>Total</b>



### Ingénierie et travaux électriques

en pourcentage et en millions d'euros

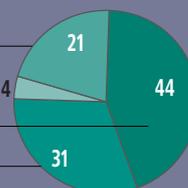
642,6	Industrie
648,0	Infrastructures
434,0	Tertiaire
<b>1 724,6</b>	<b>Total</b>



### Thermique-mécanique

en pourcentage et en millions d'euros

218,2	Énergie et techniques de l'air
41,0	Protection incendie
455,3	Isolation
321,7	Bâtiment
<b>1 036,2</b>	<b>Total</b>



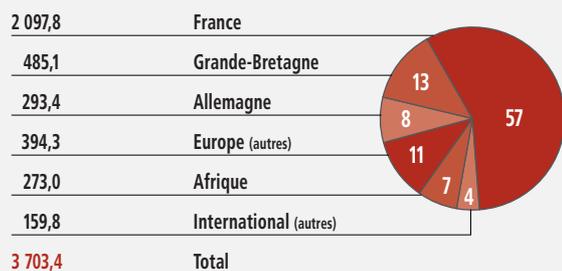
\* En contribution après élimination des éléments intra-groupe.

# Le groupe SGE à l'International

## Chiffres d'affaires par division et par zone géographique\*

### Bâtiment et travaux publics

en pourcentage et en millions d'euros



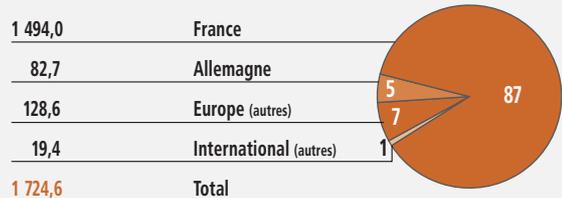
### Travaux routiers

en pourcentage et en millions d'euros



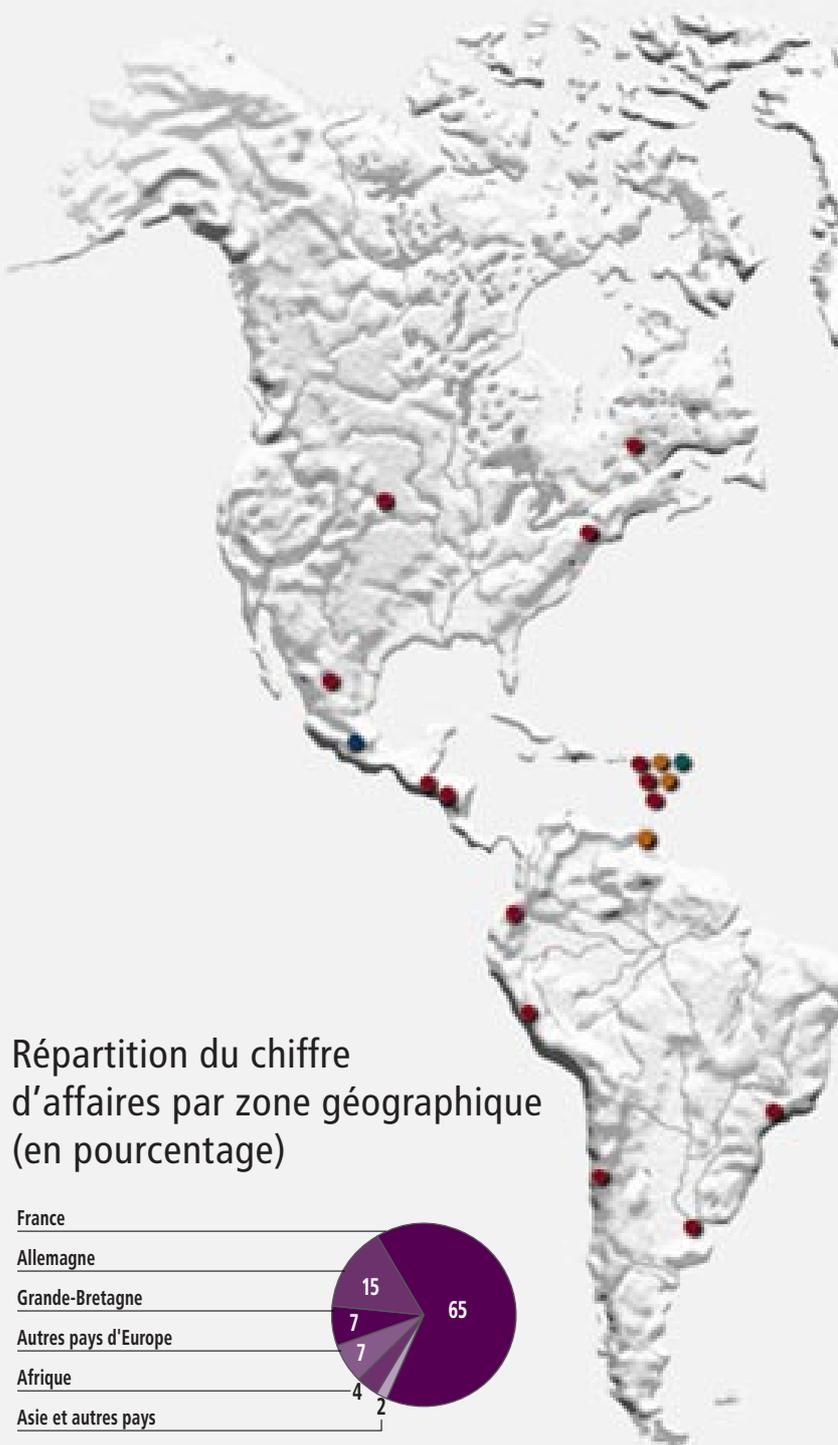
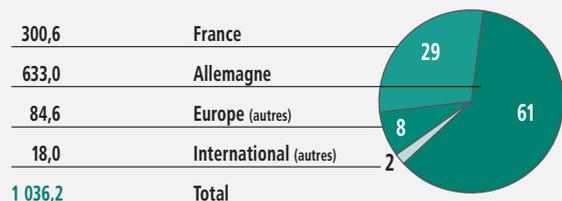
### Ingénierie et travaux électriques

en pourcentage et en millions d'euros

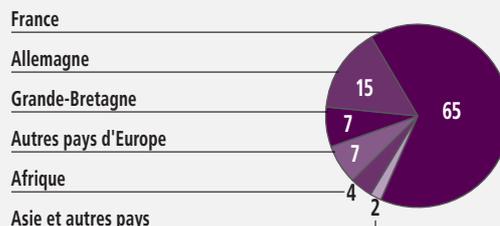


### Thermique-mécanique

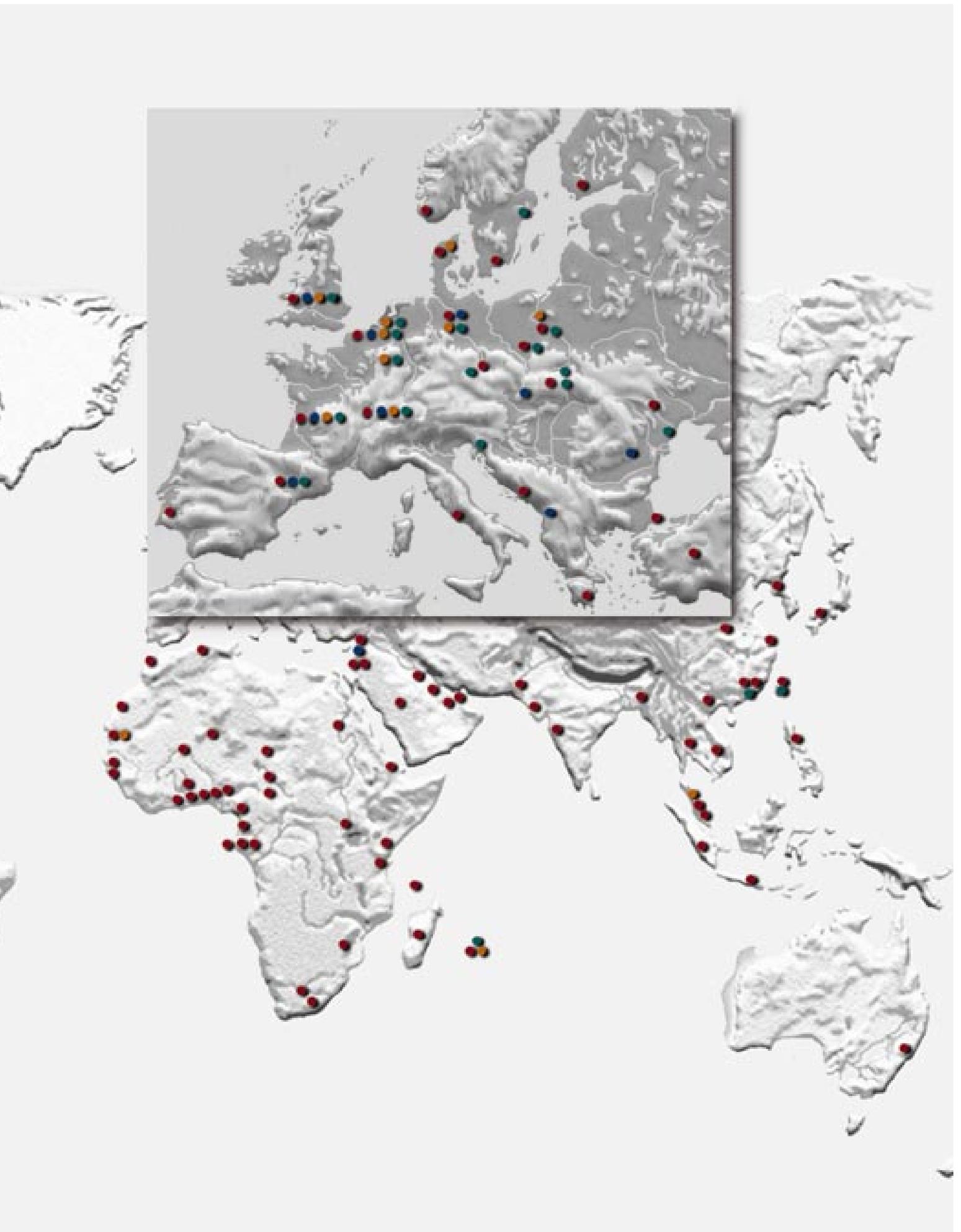
en pourcentage et en millions d'euros



## Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (en pourcentage)



\* En contribution après élimination des éléments intra-groupe.



# Rapport du conseil d'administr



## LE MARCHÉ

Contrastant avec les années précédentes, marquées en France par la récession du secteur de la construction, l'année 1998 a vu se multiplier les signes d'une embellie dans la plupart des segments de marché.

Dans le bâtiment, le nombre des permis de construire s'est accru et le volume des travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments existants est resté ferme. Le niveau des prix semble s'être globalement stabilisé, bien qu'il demeure encore insuffisant. Si le repli annoncé du logement social s'est confirmé, les ventes de logements dans le secteur libre ont bénéficié des mesures fiscales d'encouragement à l'investissement locatif. Dans le non-résidentiel, alors que la construction d'équipements publics ne se réanime que très lentement, le redressement du marché des bureaux est amorcé, notamment en région parisienne, où les stocks sont désormais insuffisants pour satisfaire à la demande des grandes surfaces. Dans le domaine industriel, une demande globalement plus soutenue, suscitée par la reprise des investissements, a bénéficié aux entreprises de travaux électriques et de thermique-mécanique.

Dans le domaine des travaux publics, l'évolution favorable des commandes émanant des collectivités locales, en particulier dans le secteur des travaux routiers, contraste avec le marasme qui affecte celui des grands projets après l'achèvement, fin 1997-début 1998, de plusieurs grandes opérations (TGV Sud-Est, Eole, Météor) et l'interruption, après l'arrêt du Conseil d'État du 20 février 1998, du chantier du bouclage de l'A86, à l'ouest de Paris. En Allemagne, la situation toujours difficile des marchés dans les nouveaux *Länder* de l'Est, caractérisée par une baisse des volumes et des prix médiocres, contraste avec celle de l'ouest du pays, où l'horizon semble s'éclaircir, en particulier dans les secteurs du bâtiment non résidentiel et de l'industrie.

En Grande-Bretagne, la conjoncture, plutôt bien orientée en début d'exercice, s'est détériorée au fil des mois, particulièrement dans le domaine industriel, où l'on observe une réduction prononcée des investissements. Les prévisionnistes estiment toutefois que l'économie britannique devrait souffrir d'un ralentissement et non d'une véritable récession. Le secteur du bâtiment reste encore ferme et des opportunités demeurent dans le domaine des financements privés d'équipements publics.

## LA SGE EN 1998

Dans cet environnement globalement plus favorable, mais encore marqué par des difficultés, la SGE a tenu les objectifs qu'elle s'était fixés pour 1998.

Après trois exercices caractérisés à la fois par de lourdes restructurations et d'importantes modifications du périmètre d'activités, 1998 est incontestablement, pour le Groupe, l'année de la confirmation du redressement des résultats et de la reprise d'une action de redéploiement sur les zones géographiques et les métiers les plus porteurs d'avenir.

Vis-à-vis des actionnaires, les engagements pris ont également été respectés avec le retour aux bénéfices : après la reprise, en juillet 1998, du paiement d'un dividende, qui avait été interrompu durant deux exercices, il sera proposé à la prochaine assemblée générale, à laquelle seront présentés les comptes 1998, d'augmenter très sensiblement le montant pour atteindre un *pay-out* supérieur à 60 % du résultat. Il faut aussi souligner le lancement, en octobre 1998, d'un programme de rachat d'actions portant sur 10 % du capital.

Dans le même mouvement, la SGE a consolidé sa situation financière et dispose des moyens de poursuivre son développement sur des bases solides et assainies.

## LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La priorité donnée aux marges sur la recherche de volumes, rendue possible par la politique de réduction des coûts fixes, se traduit dans l'évolution du chiffre d'affaires consolidé.

Il s'établit à 8 milliards d'euros pour 1998, soit une diminution de 1,6 % par rapport au chiffre de 1997 (8,1 milliards d'euros). À structure et méthodes comparables, la baisse, d'environ 2 %, est toutefois moins prononcée que prévu en début d'exercice (la réduction du chiffre d'affaires alors envisagée était de l'ordre de 5 %).

L'évolution globale du chiffre d'affaires traduit :

- l'assainissement des filiales allemandes ;
- la poursuite du rééquilibrage du portefeuille d'activités, avec une progression des travaux électriques et des travaux routiers, métiers plus récurrents et à meilleure rentabilité ;
- le développement à l'International du BTP, à travers les implantations permanentes du Groupe, et son repli en France ;
- l'accent mis, dans l'ensemble des divisions, sur la clientèle privée et les services industriels.

En France, l'activité a baissé à périmètre réel de 3 %, la part des travaux électriques et des travaux routiers représentant près de 55 % du total. À l'International, elle a progressé de 1,3 % à 2,8 milliards d'euros, soit 35 % du total. Hors Allemagne, où les efforts de redressement de la rentabilité ont entraîné une baisse du chiffre d'affaires, l'activité réalisée à l'International s'est accrue de 7 %.

Au total, avec une part de 94 % de son chiffre d'affaires réalisée en Europe, le groupe SGE reste faiblement exposé aux risques sur les pays émergents.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	1997	1998	Variation
Bâtiment et travaux publics	3 791	3 654	- 3,6 %
Travaux routiers	1 557	1 559	0,1 %
Ingénierie et travaux électriques	1 703	1 735	1,9 %
Thermique-mécanique	1 080	1 031	- 4,5 %
Divers et éliminations	9	33	n/s
<b>Total</b>	<b>8 140</b>	<b>8 012</b>	<b>- 1,6 %</b>
<i>Total (en millions de francs)</i>	<i>53 397</i>	<i>52 552</i>	

Les principales évolutions par métier du chiffre d'affaires, à périmètre réel, sont les suivantes.

### • BTP (- 3,6 %)

L'activité de Norwest Holst en Grande-Bretagne a été soutenue (+ 8 % à livre constante, à 0,5 milliard d'euros), comme celle des filiales du Benelux (+ 15 %, à 0,17 milliard d'euros) et des implantations de Sogea en Afrique (+ 10 %, à 0,27 milliard d'euros). En Allemagne, le développement des activités de maintenance et de gestion de projets clés en main a compensé la réduction du bâtiment traditionnel.

L'activité a baissé en France (- 8 % à périmètre réel ; - 5 % à périmètre comparable), avec un recul prononcé des grands travaux de génie civil chez Campenon Bernard SGE, malgré une activité encore soutenue dans le terrassement et une reprise sélective dans le bâtiment, qui bénéficie d'une conjoncture plus favorable.

#### • Travaux routiers (stables)

Eurovia affiche une hausse modérée de son chiffre d'affaires en France (+ 1,7 %), en raison des mauvaises conditions climatiques rencontrées en fin d'exercice, malgré un bon développement des travaux réalisés pour la clientèle privée.

En Allemagne, VBU a réduit son activité, conformément au budget, dans un marché en voie de stabilisation. Le chiffre d'affaires des autres pays européens a progressé sous l'effet de plusieurs opérations de croissance externe.

#### • Ingénierie et travaux électriques (+ 2 %)

L'activité du groupe GTIE a progressé en France (+ 1 %, en prenant en compte l'incidence du passage à la méthode à l'avancement) et, surtout, à l'International (+ 8,5 %), les filiales du groupe bénéficiant de la montée en puissance des activités liées au traitement de l'information et de la communication et d'une activité plus soutenue dans l'industrie.

En Allemagne, Controlmatic a confirmé son redressement.

#### • Thermique-mécanique (- 4,5 %)

Sophiane a réduit son chiffre d'affaires (- 4 %) volontairement et conformément au budget, poursuivant sa politique d'assainissement de ses activités allemandes dans le secteur tertiaire.

À l'inverse, ses positions dans l'industrie se sont renforcées dans ses différents métiers, notamment dans la protection incendie, avec l'acquisition, fin 1998, de la société allemande Calanbau.

### COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat consolidé fait ressortir, pour 1998, un bénéfice net, part du groupe, de 92,3 millions d'euros, le plus haut niveau jamais atteint par le groupe SGE. Cette performance est à comparer au bénéfice de 46,9 millions d'euros enregistré en 1997, chiffre qui incluait toutefois des plus-values de cessions pour un montant proche de 150 millions d'euros dans le cadre des reclassements d'activités effectués auprès du groupe Vivendi.

Le résultat courant, à + 143,4 millions d'euros (contre 71,5 millions d'euros en 1997), enregistre un quasi-doublement d'un exercice sur l'autre et représente, par rapport à 1996, une amélioration économique supérieure à 150 millions d'euros.

Cette évolution traduit en premier lieu le redressement du résultat d'exploitation, qui s'établit à + 123,6 millions d'euros, soit 1,5 % du chiffre d'affaires.

Celui-ci prend en compte, pour un montant net de 24,7 millions d'euros (dont 21,8 millions d'euros concernent la Division ingénierie et travaux électriques), l'incidence positive des changements de méthodes comptables mis en œuvre durant l'exercice (retraitement du crédit-bail et passage à l'avancement de GTIE et de Sophiane, voir la rubrique « Faits marquants » de l'Annexe aux comptes consolidés) et l'impact négatif d'éléments de caractère non récurrent, relatifs à des coûts complémentaires de SAV et à l'évolution défavorable de certaines situations géopolitiques en Afrique.

Outre ces éléments, l'amélioration du résultat d'exploitation illustre les bonnes performances enregistrées des divisions opérationnelles, qui affichent désormais dans leur ensemble des résultats d'exploitation positifs.

Résultat d'exploitation (en millions d'euros)	1997		1998	
Bâtiment et travaux publics	6,2	0,2 % du CA	18,3	0,5 % du CA
Travaux routiers	13,1	0,8 % du CA	31,8	2,0 % du CA
Ingénierie et travaux électriques	56,3	3,3 % du CA	72,0	4,1 % du CA
Thermique-mécanique	- 26,9	- 2,5 % du CA	5,4	0,5 % du CA
Holding et divers	- 5,7		- 3,9	
<b>Total</b>	<b>43,0</b>	<b>0,5 % du CA</b>	<b>123,6</b>	<b>1,5 % du CA</b>
<i>Total (en millions de francs)</i>	<i>282</i>		<i>811</i>	

Le fait marquant de l'exercice est la forte réduction des pertes d'exploitation des entreprises allemandes dans les différents métiers. En revanche, le résultat de la Division BTP a été affecté par la détérioration du marché des grands projets de génie civil, qui touche principalement Campenon Bernard SGE, et l'incidence des adaptations nécessaires après l'intégration des filiales bâtiment de CBC, notamment en région parisienne.

Le retrait apparent du résultat financier, ramené à 19,8 millions d'euros en 1998 (contre 28,5 millions d'euros en 1997), est la conséquence du retraitement des frais financiers sur les opérations de crédit-bail. Le solde net des comptes de produits et frais financiers, hors cet effet, reste stable d'un exercice à l'autre, traduisant le maintien de la bonne situation financière générale du Groupe.

Le résultat exceptionnel, qui fait ressortir un solde net de - 41,1 millions d'euros (contre - 8,1 millions d'euros en 1997), intègre des charges de restructuration encore significatives (64,3 millions d'euros) largement imputables à l'adaptation des structures de Campenon Bernard SGE à l'évolution défavorable de certains de ses marchés, qui a été évoquée précédemment. Il comprend également un résultat positif sur cessions d'actifs et l'incidence du règlement de plusieurs litiges anciens.

Le produit net d'impôts de 2,6 millions d'euros comprend la réappréciation de la situation fiscale latente du groupe SGE sur la base d'un retour durable à une position bénéficiaire qui a conduit à constater un produit d'impôt différé de 17,4 millions d'euros, dans les conditions décrites dans l'Annexe aux comptes consolidés, « Faits marquants ».

En sens inverse, dans la rubrique « Amortissements des survaleurs » (- 36,3 millions d'euros), il a été constaté dans l'exercice une dépréciation exceptionnelle de 14,6 millions d'euros concernant certaines filiales en restructuration.

Le résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence (40,3 millions d'euros) intègre la contribution de Cofiroute pour 42,4 millions d'euros, en augmentation de 14 % sur l'exercice précédent, et l'incidence légèrement négative de la première consolidation des nouvelles concessions (Lusoponte, Stade de France, tunnel du Prado-Carénage).

## BILAN ET ÉLÉMENTS FINANCIERS

Dans le bilan, le retraitement des crédits-bails se traduit par une augmentation des immobilisations de l'ordre de 135 millions d'euros et un accroissement des dettes financières d'environ 124 millions d'euros.

La diminution des provisions pour risques et charges au passif du bilan, ramenées à 1,26 milliard d'euros au 31 décembre 1998 (contre 1,33 milliard d'euros au 31 décembre 1997), est, quant à elle, à rapprocher de l'utilisation durant l'exercice des provisions pour pertes à terminaison sur chantiers déficitaires constituées antérieurement.

Il ressort un excédent financier net de 657 millions d'euros au 31 décembre 1998, intégrant l'incidence du retraitement des crédits-bails évoqué précédemment, sensiblement comparable, à méthodes constantes, à celui affiché fin 1997.

Cette position obtenue en dépit d'un niveau d'investissements en hausse sensible, des rachats d'actions propres effectués fin 1998, pour un montant de 39,6 millions d'euros, et de la prise en charge en trésorerie, pour plus de 150 millions d'euros, d'engagements liés à des opérations de vente en l'état futur d'achèvement (hôtel Hilton à Francfort, diverses opérations à Paris), traduit la gestion toujours rigoureuse du besoin en fonds de roulement dans la plupart des filiales opérationnelles.





## INFORMATIONS BOURSIÈRES

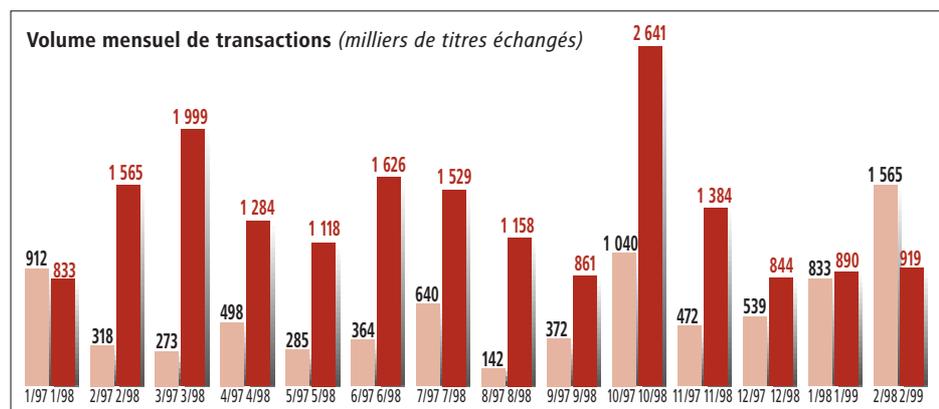
### ● Marché du titre SGE

En mai 1998, le conseil scientifique de la SBF a pris la décision de réintégrer l'action SGE dans l'indice SBF 120, qui regroupe les 120 principales valeurs de la place de Paris (l'action SGE était sortie de l'indice SBF 120 le 14 novembre 1995 et figurait dans l'indice SBF 250 depuis cette date).

Cette décision a été motivée, entre autres, par l'accroissement de la liquidité du titre à la suite du placement privé de 35 % du capital réalisé par Vivendi en octobre 1997. Cette évolution est illustrée par l'augmentation des volumes de transactions.

### ● Volume de transactions

Par rapport à l'exercice 1997, le volume de transactions a presque triplé, passant, en volume mensuel moyen, de 524 000 titres en 1997 (hors placement privé d'octobre 1997) à 1 403 000 titres échangés en moyenne mensuelle en 1998.

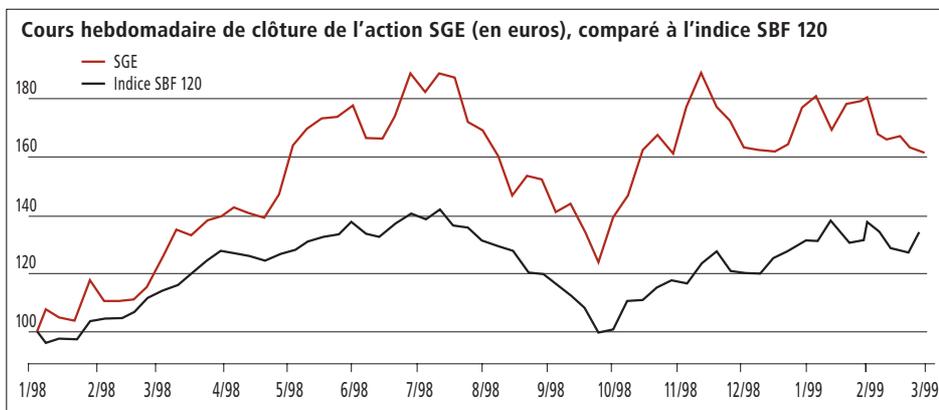


### ● Évolution du cours de la Bourse

L'augmentation du flottant et le retour aux bénéfices de la SGE, conjugués à un contexte boursier favorable, se sont traduits, au premier semestre 1998, par une forte hausse du cours de l'action SGE, qui a atteint 46,95 euros le 16 juillet 1998.

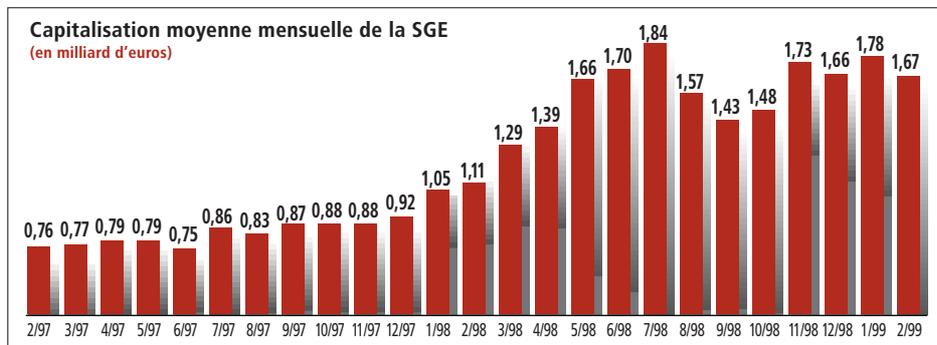
L'action SGE a ensuite subi, comme la plupart des valeurs, la baisse des marchés financiers, avant de se rétablir en fin d'année, retrouvant un de ses niveaux de cours les plus hauts. Elle a clôturé, fin décembre, à 39,94 euros, soit une progression de 68 % par rapport au cours de la fin décembre 1997.

Sur l'ensemble de l'année, l'action SGE a ainsi superformé le CAC 40 de 23 % et le SBF 120 de près de 29 %.



### ● Capitalisation boursière

Entre le 1<sup>er</sup> février 1998 et le 31 janvier 1999, la capitalisation boursière moyenne mensuelle, calculée sur la base du cours de clôture du mois considéré, s'est élevée à 1,55 milliard d'euros, contre 847 millions d'euros au cours des douze mois précédents (de février 1997 à janvier 1998).



### ● Dividendes

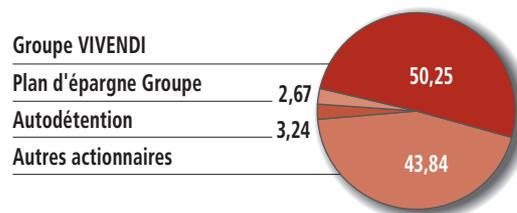
Les dividendes versés au titre des six derniers exercices ont été établis comme suit :

	Nombre d'actions <sup>(1)</sup>	Dividende net (en euros)	Avoir fiscal (en euros)	Revenu global (en euros)	Montant net distribué (en euros)
1992	23 974 657	0,762	0,381	1,143	18 274 564
1993	24 543 375	0,762	0,381	1,143	18 708 067
1994	29 197 859	0,762	0,381	1,143	22 255 925
1995	-	-	-	-	-
1996	-	-	-	-	-
1997	40 323 352	0,610	0,305	0,915	24 589 022
1998 (proposition)	40 145 148	1,40	0,63	2,03	56 203 207
			ou 0,70 <sup>(2)</sup>	ou 2,10 <sup>(2)</sup>	

(1) Les actions d'autocontrôle ne sont pas comprises.

(2) Suivant la qualité du bénéficiaire et selon les textes en vigueur.

### ● Répartition du capital au 01/03/1999 (en pourcentage)



### ● Rachats d'actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 25 mai 1998 dans sa partie ordinaire, la SGE a acheté, au cours de l'exercice 1998, 1 030 553 actions propres pour un prix de revient total de 39 632 334 euros, soit un cours moyen d'achat de 38,46 euros par action. L'autodétention représentait ainsi, à fin décembre 1998, 2,56 % du capital de référence du 25 mai 1998 et 2,48 % du capital du 31 décembre 1998. L'affectation des actions propres ainsi acquises est détaillée dans l'Annexe 2.3 aux comptes sociaux.



## COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux de la SGE font apparaître un résultat bénéficiaire de 50 851 567 euros, contre une perte de 18 154 471 euros en 1997. Les raisons principales de cette amélioration sont la très forte réduction des provisions pour risques sur les filiales allemandes (5,6 millions d'euros en 1998, contre 59,5 millions d'euros en 1997) ainsi que l'accroissement des produits reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

L'amélioration globale du résultat social ainsi que le niveau des réserves disponibles permettent, conformément aux engagements pris auprès de nos actionnaires, de proposer à l'assemblée générale une progression significative du dividende. Il est ainsi proposé de mettre en distribution un dividende de 1,40 euro à chacune des 40 145 148 actions non détenues en propre par la société sur les 41 487 757 titres composant le capital social au 31 décembre 1998, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 0,63 ou 0,70 euro par action, suivant la qualité du bénéficiaire et selon les textes en vigueur. Les éléments correspondant à cette distribution s'articulent comme suit.

Résultat net total en euros :	50 851 567
Affectation à la réserve légale :	2 542 578
Distribution prélevée sur le bénéfice :	48 308 989
Prélèvement sur le poste de réserves « Primes liées au capital social » :	7 894 218

Si, au jour de la mise en paiement, la Société détient un nombre d'actions propres supérieur à 1 342 609, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions demeurera inscrite au poste « Primes liées au capital social ».

## RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs moyens du groupe SGE se sont établis à 64 451 personnes en 1998, soit une diminution de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement des réorganisations menées dans les secteurs de la construction et des travaux électriques à la suite des modifications de périmètres effectuées en 1997 et du redéploiement de Sophiane, notamment en Allemagne.

Les embauches de jeunes se sont néanmoins poursuivies dans la continuité de la politique engagée au cours des exercices précédents. Dans le cadre du contrat global de solidarité signé entre Vivendi et les pouvoirs publics, plus de 1 500 jeunes ont été embauchés dans le groupe SGE, toutes catégories confondues, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1997. Les trois quarts de ces embauches ont concerné des jeunes de moins de 26 ans, notamment en voie de professionnalisation (contrats d'apprentissage, de qualification, d'adaptation).

Effectifs moyens consolidés	1997	1998	Variation
<b>Par secteur d'activité</b>			
Bâtiment et travaux publics	28 844	27 110	- 6 %
Travaux routiers	11 820	11 562	- 2,2 %
Ingénierie et travaux électriques	18 363	17 385	- 5,3 %
Thermique-mécanique	8 951	8 205	- 8,4 %
Holding et divers	273	189	- 30,7 %
<b>Total</b>	<b>68 251</b>	<b>64 451</b>	<b>- 5,6 %</b>

## RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION

Pour les métiers du groupe SGE, l'innovation et l'excellence technique sont des facteurs clés de succès. En répondant aux besoins des clients, elles permettent de rester concurrentiel. En 1998, les efforts de recherche, de développement et d'innovation ont porté à la fois sur les matériaux, sur les offres produits et sur les techniques de construction.

Pour les matériaux, les efforts ont été poursuivis par Eurovia dans l'amélioration des techniques d'enrobés à l'émulsion de bitumes, dans les bétons bitumineux (anti-orniérants, anti-poinçonnants, à haute rigidité et drainants), ainsi que dans les chaussées réservoirs. Le rapprochement de Cochery Bourdin Chaussé et de Viafrance a conduit, par ailleurs, à une simplification de la gamme des bitumes modifiés par des polymères. Les recherches sur le recyclage en techniques routières des cendres et mâchefers issus de l'incinération de boues de stations d'épuration ont également été poursuivies. Pour sa part, Campenon Bernard SGE a continué ses recherches sur les bétons à hautes performances ainsi que sur l'amélioration du contrôle et de la mise en place des bétons (mise au point de formules de béton autonivelant ou autoplaçant). Des logiciels de calcul spécifiques et simplifiés ont été développés pour l'analyse du comportement dynamique de structures (béton armé ou précontraint). Des recherches ont aussi été menées sur la durabilité des bétons, afin d'améliorer la connaissance sur le vieillissement des grands ouvrages.

Dans le domaine des offres produits, quelques exemples peuvent être cités. Freyssinet a ainsi effectué des recherches sur les haubans (vieillessement des gaines, lutte contre les vibrations, contre le feu et contre la fatigue) ainsi que sur les câbles de ponts suspendus (toron cohérent et système de collier). Des améliorations ont été apportées dans les gaines de précontrainte et dans la qualité des coulis d'injection. Chez Sophiane, des recherches sur les plafonds froids, l'isolation haute température (mise au point de matériaux à base de fibres céramiques), la climatisation et la ultra-haute filtration de l'air (avec, par exemple, des applications dans les salles blanches) se sont poursuivies. Chez GTIE, des programmes ont été mis en place pour le développement de bancs d'essai moteurs complets en conteneur pour l'industrie automobile. Dans le domaine des logiciels, GTIE a engagé un vaste programme de mise à jour de ses nombreux produits, afin de les adapter aux environnements intranet/Internet. Par ailleurs, GTIE et Freyssinet collaborent pour le développement des systèmes de surveillance d'ouvrages d'art à distance, avec capteurs, station locale, transmission hertzienne ou filaire vers un PC et son logiciel. Il faut enfin citer les efforts réalisés dans le domaine de la réduction des nuisances sonores. Eurovia a poursuivi le développement de bétons bitumineux silencieux, Freyssinet entame des recherches sur les joints de chaussées antibruit et Sophiane développe des techniques d'atténuation acoustique active (utilisant un « antibruit » en opposition de phase avec la nuisance sonore que l'on veut réduire).

De la même manière, le mouvement entamé par Campenon Bernard SGE dans le recyclage et la valorisation des matériaux et déchets de chantier sera poursuivi activement et étendu à d'autres branches du Groupe en liaison avec Eurovia et CGEA.

## QUALITÉ

De nombreuses filiales du groupe SGE sont engagées dans la mise en œuvre de démarches qualité afin d'assurer une maîtrise constante de leurs prestations, depuis la conception jusqu'à la réalisation. Ces démarches ont pour fondement la sensibilisation et la motivation des intervenants, et en premier lieu l'encadrement sur les chantiers. Ces actions s'étendent aussi aux principaux fournisseurs et sous-traitants des entreprises du Groupe, qui sont autant de maillons de la chaîne. Elles se traduisent par la préparation minutieuse des différentes phases des travaux, puis par la définition et la mise en place d'une organisation et d'un système de contrôle internes (réalisés par l'encadrement opérationnel), renforcés, sur les chantiers importants, par un contrôle externe.

Les politiques mises en œuvre au sein du groupe SGE depuis plusieurs années – en liaison avec les organismes compétents – ont continué à porter leurs fruits en 1998. De très nom-

breuses entités et filiales ont ainsi vu leurs efforts aboutir à la certification selon la norme ISO 9001 ou Qualibat. Dans plusieurs métiers, les entreprises du Groupe font figure de pionnières en obtenant – voire en renouvelant – leurs certificats très en avance sur leurs concurrents.

## **PRÉPARATION DU PASSAGE À L'AN 2000**

Dès 1996, le groupe SGE a mis en place, dans chacune de ses divisions, un programme d'actions destinées à éviter les dysfonctionnements que pourrait engendrer le passage à l'an 2000. Ainsi, les unités informatiques centrales ont été mises à niveau et sont en phase de test. Les éléments informatiques techniques ont fait l'objet d'analyses correctrices lorsqu'ils présentaient un risque pour la bonne marche de l'entreprise et pour la qualité des services ou des produits vendus. De son côté, GTIE, fournisseur de systèmes sensibles à l'informatique (gestion technique centralisée, contrôle commande, automatismes, etc.), a déclenché, depuis deux ans, un plan d'actions approfondies et spécifiques.

Par ailleurs, le Groupe a veillé à ce que ses fournisseurs prennent des engagements d'aptitude de leurs produits et prestations à franchir l'an 2000 sans encombre. Pour les produits et prestations du Groupe déjà réceptionnés, l'attention de nos clients a été attirée sur la nécessité, pour les professionnels, de faire les vérifications d'usage, et sur l'intérêt de prendre des dispositions de précaution.

Pour valider la qualité du travail accompli et pour permettre une bonne traçabilité des programmes formalisés mis en œuvre, la SGE s'est adjoint, au début de 1999, les services d'un consultant extérieur spécialisé.

Les coûts d'intervention que le Groupe doit engager, dans le cadre des garanties accordées à ses clients, pour faire face à la défaillance éventuelle des systèmes informatisés installés par certaines filiales, ont été provisionnés dans l'exercice. Ils représentent un impact de 7 millions d'euros sur le résultat net. Les coûts de mise à niveau des infrastructures et des logiciels utilisés ont, quant à eux, été pris en charge courante dans l'exercice.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Dans le cadre de l'élargissement du conseil à des personnalités étrangères et afin de renforcer la dimension européenne de la SGE, il vous est proposé d'approuver la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. Quentin Davies, de nationalité britannique, membre du Parlement de Grande-Bretagne et consultant chez Natwest Securities, et Ernst Moritz Lipp, de nationalité allemande, membre du directoire de la Dresdner Bank, professeur honoraire à l'université de Francfort.

Avec ces deux nominations, le nombre d'administrateurs passerait à 16, au-delà du maximum statutaire de 15. Il est donc prévu de modifier l'article correspondant des statuts et de porter de 15 à 20 le nombre d'administrateurs pouvant siéger au conseil. Une résolution en ce sens sera soumise à votre approbation.

## **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Depuis 1990, la SGE dispose d'un comité des rémunérations, actuellement composé de MM. Jean-Marie Messier, Serge Michel et Patrick Faure, qui propose au conseil d'administration les conditions de rémunération des mandataires sociaux et, par extension, des principaux dirigeants du Groupe. En 1997, deux autres comités ont été mis en place : le comité des comptes et le comité des transactions.

Le comité des comptes, composé de MM. Dominique Bazy, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo, a pour mission :

– d'examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés annuels et semestriels avant leur soumission au conseil d'administration ;

- d'examiner la cohérence du dispositif de contrôle interne du Groupe ;
- d'examiner le programme de travail des auditeurs externes et internes et les conclusions de leurs contrôles ;
- d'examiner les méthodes et principes comptables ;
- de formuler un avis sur la désignation ou le renouvellement des commissaires aux comptes ;
- d'examiner toute opération particulière susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes du groupe SGE.

Le comité des transactions, composé de MM. Pascal Lamy, Roland Génin et Serge Michel, est chargé d'apprécier et de formuler un avis sur les opérations communes entre Vivendi et la SGE, qu'elles aient un caractère récurrent, courant ou exceptionnel.

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Il vous est demandé, à l'occasion de la présente assemblée, de renouveler certaines autorisations d'émettre :

- des actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- des actions à bons de souscriptions d'actions (Absa) ;
- des valeurs mobilières composées.

Toutes les résolutions soumises à ce titre relèvent des conditions de quorum et de vote d'une assemblée générale extraordinaire.

Par ailleurs, il vous est demandé d'autoriser à nouveau la SGE à racheter ses propres actions dans le cadre des dispositions légales en vigueur. Les actions rachetées par la Société pourront être attribuées aux salariés ou utilisées pour la régularisation du cours de la Bourse, la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe ou de l'émission de valeurs mobilières composées. Le montant total des achats ne pourra excéder 250 millions d'euros, les achats déjà effectués à la date de l'assemblée s'imputant sur ce plafond. Les actions ainsi acquises pouvant aussi être annulées, il vous est demandé d'autoriser le conseil d'administration à réduire le capital social.

En dernier lieu, il vous est demandé de convertir le capital social en euros par conversion de la valeur nominale. Cette conversion nécessitera une augmentation de capital par prélèvement sur le poste « Primes liées au capital social ».

## PERSPECTIVES 1999

Les perspectives pour l'exercice 1999 prennent en compte deux points principaux :

- profitant des efforts de productivité réalisés au cours des dernières années, les divisions opérationnelles du groupe SGE continueront à privilégier l'optimisation de leurs résultats en acceptant, le cas échéant, des baisses ponctuelles d'activité ;
- parallèlement, les marges de manœuvre disponibles seront utilisées pour renforcer les actions de développement externe dans les différents métiers du Groupe ; priorité sera donnée aux marchés européens dans les concessions, l'ingénierie et les travaux électriques, les travaux routiers et sur certains segments à caractère de niche dans le BTP et la thermique-mécanique.

Dans ce contexte, si, à structure constante, le chiffre d'affaires consolidé peut connaître un nouveau tassement, notamment dans les métiers du BTP, l'impact de certaines opérations de croissance externe devrait, à structure réelle, faire apparaître une progression sensible de l'activité.

Cette évolution devrait s'accompagner d'un accroissement du résultat d'exploitation et du résultat net.





# L'activité en 1998



## CONCESSIONS

22



## BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

28

CAMPENON BERNARD SGE

30

FREYSSINET

34

SOGEA

36

NORWEST HOLST

40



## TRAVAUX ROUTIERS

42

EUROVIA

44



## INGÉNIERIE ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES

48

GROUPE GTIE

50



## THERMIQUE-MÉCANIQUE

54

SOPHIANE

56

LEFORT FRANCHETEAU

58

SGE ENVIRONNEMENT

58

Toutes les filiales du groupe SGE ont participé à la construction du Stade de France, aujourd'hui géré dans le cadre d'une concession.



# Concessions

Le groupe SGE occupe une position de premier plan sur le marché des concessions d'infrastructures. Sa stratégie de développement prend appui sur les compétences de ses filiales de BTP en matière de conception et de construction d'infrastructures de transport, d'ouvrages d'art et de grands équipements, mais aussi sur son expertise en matière d'urbanisme, de prévisions de recettes et de trafic (ou de fréquentation), de montage financier et d'exploitation des concessions. ■ Sur un marché de la construction durablement affecté par la réduction généralisée des investissements publics, l'expertise du groupe SGE dans le domaine des concessions d'infrastructures lui confère un atout déterminant pour proposer aux maîtres d'ouvrage des solutions globales qui intègrent l'apport de financements privés et l'exploitation. ■ Le portefeuille d'infrastructures en concession du groupe SGE, comprenant depuis plusieurs années une participation de 31 % dans le capital de Cofiroute, et enrichi en 1998 par le démarrage de l'exploitation du Stade de France et celle du pont Vasco de Gama, le nouveau pont sur le Tage, à Lisbonne, lui assure des résultats récurrents. ■

## Chiffre d'affaires (à 100 % \*)

en millions d'euros et en millions de francs

1996	1997	1998	
<b>Cofiroute</b> (quote-part SGE : 31 %)			
598,2	647,5	710	4 657
<b>Ponts sur le Tage</b> (quote-part SGE : 24,8 %)			
-	-	39,5	259
<b>Tunnel du Prado-Carénage</b> (quote-part SGE : 28 %)			
-	-	21,5	141
<b>Stade de France</b> (quote-part SGE : 33,33 %)			
-	-	41,8	274

\* Non intégré dans le chiffre d'affaires du Groupe.

## Contribution au résultat consolidé

en millions d'euros et en millions de francs

1996	1997	1998	
32,8	37,2	39,2	257

Le pont Vasco de Gama, inauguré en mars 1998 par le président portugais Jorge Sampaio, est le plus long pont d'Europe du Sud.

# Un métier historique

Le groupe SGE, qui a commencé à se développer au début du siècle dans la gestion déléguée de lignes de chemin de fer et d'installations de production d'électricité, était historiquement prédisposé à occuper une place majeure sur le marché des concessions.

En 1970, il s'est engagé dans la construction du réseau autoroutier de l'ouest de la France, dans le cadre de Cofiroute. Pari audacieux d'entrepreneur, cette société est devenue, au bout d'une vingtaine d'années, une source importante de profits

récurrents pour le groupe SGE, qui en détient 31 %. En Europe, Cofiroute est aujourd'hui la première société privée concessionnaire d'autoroutes opérateur d'un réseau de plus de 800 kilomètres. Celui-ci relie l'Île-de-France aux régions de l'ouest, du sud-ouest et du centre de la France par les autoroutes A10 : Paris-Orléans-Tours-Poitiers (continuation jusqu'à Bordeaux) ; A11 : Paris-Chartres-Le Mans et Angers-Nantes ; A71 : Orléans-Vierzon-Bourges (continuation jusqu'à Clermont-Ferrand) ; A81 : Le Mans-Laval-Vitré (continuation jusqu'à Rennes et la Bretagne).

Fort de ce succès, de sa maîtrise de l'ensemble des métiers de la construction et d'une expérience de premier plan dans le management des grands projets, le groupe SGE a entrepris depuis plusieurs années de développer son portefeuille de concessions d'infrastructures et de parkings, en France et à l'étranger.

La SGE est le premier actionnaire, avec 28 %, du tunnel du Prado-Carénage, qui permet de traverser Marseille en évitant les encombrements. Mis en service en septembre 1993, il atteint désormais l'équilibre financier, moins de cinq ans après.

Pour la traversée du Tage à Lisbonne, le contrat de concession, signé le 24 mars 1995 entre l'État portugais et la société Lusoponte (détenue à 25 % par la SGE), comprend l'exploitation du pont du 25-Avril, mis en service en 1966, et la conception, la construction puis l'exploitation du nouveau pont, le pont Vasco de Gama, mis en service le 29 mars 1998.

Le groupe SGE exploite également le Stade de France, dans le cadre d'un consortium dont il détient un tiers du capital.

Enfin, à travers ses filiales de BTP, le groupe SGE est également concessionnaire d'un important ensemble de parcs de stationnement en région parisienne et en province (40 000 places), qui fait de lui le troisième opérateur du marché français, et d'un port de plaisance à Trébeurden, en Bretagne.

Pour tous les grands projets d'infrastructures en concession dans lesquels il est intervenu, le groupe SGE a agi comme assembleur, prenant en charge la conception et le financement puis la construction et l'exploitation, dans le cadre de concessions de longue durée.

Le Stade de France, d'une capacité de 80 000 places, a accueilli en 1998 la Coupe du monde de football.



L'expertise du groupe SGE dans le domaine de la gestion du trafic routier a été reconnue par la Commission européenne, qui a décidé de soutenir le projet Marta (Motorway Applications for Road Traffic Advisor), auquel participent Cofiroute et Lusoponte. À partir d'un badge électronique placé à bord des véhicules, ce système doit permettre de renseigner les automobilistes et les exploitants d'autoroutes sur la qualité du trafic et de fournir aux premiers, en temps réel, des informations propres à améliorer leurs conditions de circulation et leur sécurité.

1998 a été une année de contrastes dans le domaine des concessions. Côté pile : les mises en service du Stade de France et du pont Vasco de Gama ; côté face : l'annulation par le Conseil d'État de la concession détenue par Cofiroute pour le bouclage de l'autoroute A86 à l'ouest de Paris, entre Rueil-Malmaison et Versailles. Il faut également citer, au chapitre des difficultés rencontrées en 1998, l'annulation par le gouvernement du projet de mise en concession de l'A63 (mise aux normes autoroutières de la RN10 entre Bordeaux et Bayonne). Enfin – faisant suite à l'annulation par le Conseil d'État de la concession du tronçon nord du boulevard périphérique de Lyon –, l'abandon du projet du boulevard périphérique ouest de Lyon par le conseil général du Rhône. Le groupe SGE participait à ces trois projets, et était même le pilote des deux derniers.

## Cofiroute

Compte tenu de l'état d'avancement important du projet de bouclage de l'A86 – au moment de l'annulation de la concession, en février 1998, les études étaient achevées, le tunnelier construit et les travaux largement commencés –, Cofiroute a présenté une importante réclamation à l'État. Au terme d'un nouvel appel d'offres, lancé en avril 1998, le ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement a décidé, le 28 janvier 1999, d'engager la négociation de l'A86 Ouest avec Cofiroute, en vue de reprendre le projet.

Cofiroute a par ailleurs poursuivi son programme d'investissement en construisant de nouvelles sections autoroutières en zone rurale : pour l'A28, 69 km entre Alençon et Tours ; pour l'A85, 22 km entre Vierzon et Villefranche. Parallèlement, l'A11 a été élargie avec l'adjonction d'une troisième voie dans chaque sens sur 50 km pour absorber la progression du trafic. L'ensemble de ces travaux a représenté près de 213,43 millions d'euros d'investissements en 1998.

Sur l'ensemble du réseau en service dans l'ouest de la France, le trafic a progressé de 3,3 % en moyenne, la croissance du trafic des poids lourds s'élevant, elle, à 6,1 %. Le chiffre d'affaires, en progression de 9,6 %, s'est établi à 710 millions d'euros. Le résultat net, à 136,1 millions d'euros, s'est accru de 16 %.

Sa bonne santé financière a permis à Cofiroute de confirmer sa notation AA par Standard & Poor's, malgré la remise en cause inattendue de l'A86 par le Conseil d'État. Fort de cette bonne image, Cofiroute n'a pas émis d'emprunt obligataire en 1998, mais a lancé un programme de billets de trésorerie bien accueilli par le marché.

Cofiroute, première société privée concessionnaire d'autoroutes, exploite en France un réseau de plus de 800 kilomètres.



## Lusoponte

Les cinq ouvrages constituant les 17 kilomètres du nouveau pont sur le Tage ont été achevés dans des délais très serrés, pour permettre l'ouverture de la nouvelle liaison le 29 mars 1998, deux mois avant l'inauguration de l'Exposition mondiale de Lisbonne. Le pont Vasco de Gama (architectes : Lee et Charles Lavigne) a connu dès sa mise en service un succès immédiat, et sa fréquentation a été supérieure de plus de 50 % aux prévisions initiales.

En aval sur l'estuaire, le pont du 25-Avril, qui fait également partie de la concession, a vu aussi son trafic progresser par rapport à 1997, bien que, depuis le mois d'avril, 35 000 véhicules empruntent quotidiennement le nouveau pont. L'abondance de ce trafic a justifié la mise en service, au mois de novembre 1998, d'une sixième voie de circulation sur le pont du 25-Avril. Au total, le trafic sur les deux ponts a représenté 59,6 millions de traversées en 1998, soit 15 % de plus que les prévisions initiales.

En 1999, le trafic cumulé sur les deux ouvrages devrait atteindre 63 millions de véhicules, ce qui permet de prévoir un chiffre d'affaires de l'ordre de 53 millions d'euros. Compte tenu de ce succès, le concédant a demandé à Lusoponte de lancer les études préalables à la sélection d'un site pour établir un troisième pont sur l'estuaire.

## Stade de France

Inauguré le 28 janvier 1998 par le match amical de football France-Espagne, après trente mois de travaux, le stade conçu par les architectes français Michel Macary, Aymeric Zublena, Claude Costantini et Michel Regembal apparaît désormais comme un équipement d'exception, après avoir été le théâtre de la victoire de l'équipe de France de football lors de la finale de la Coupe du monde, en juillet 1998. Matches de rugby ou de football, manifestations sportives ou culturelles (au nombre de 24 en 1998) se sont à chaque fois déroulés à guichets fermés, validant le choix d'avoir réalisé cet ouvrage en concession, alors même que l'installation d'un club résident au Stade de France n'est toujours pas réglée. En 1998, le chiffre d'affaires du Stade de France s'est établi à 41,8 millions d'euros, avec un résultat proche de l'équilibre.

## Tunnel du Prado-Carénage

Le chiffre d'affaires du tunnel du Prado-Carénage a progressé de près de 6,2 % pour s'établir à 21,5 millions d'euros (TTC) sous l'effet d'une augmentation de

trafic de 4 %, conjuguée à une majoration tarifaire en juillet. Pour faire face à cette progression de la fréquentation et maintenir la fluidité du trafic aux sorties de l'ouvrage, la ville de Marseille prévoit d'améliorer les conditions d'accès et de sortie du tunnel. En 1999, le chiffre d'affaires devrait connaître une nouvelle progression. Confiant dans les perspectives de cette concession, le groupe SGE a porté de 23 % à 28 % sa participation au capital de la Société marseillaise du tunnel du Prado-Carénage, qui a dégagé un résultat à l'équilibre en 1998.

Le tunnel du Prado-Carénage permet la traversée souterraine du centre de Marseille depuis 1993.



## Parcs de stationnement

Sogea exploite en France 40 000 places de parking. L'année a été marquée par le démarrage d'un contrat de prestation de service pour le parking du Stade de France (6 000 places). L'exploitation du parking de l'hôtel Méridien Étoile, à Paris, signée à la fin de 1997, s'est révélée satisfaisante. Ce succès a permis au Groupe de crédibiliser son image d'exploitant auprès de clients privés et de décrocher deux nouveaux contrats avec les cliniques Bouchard, à Marseille, et Lenval, à Nice. Enfin, à Béziers, le Groupe a obtenu le prolongement du contrat d'exploitation du parc de stationnement Jean-Jaurès jusqu'en 2014.

## Nouveaux projets/développement

La concession du tronçon central, de 86 kilomètres, de l'autoroute destinée à relier, à terme, Haïfa et Eilat, dédiée à un groupement dans lequel la SGE détenait 20 %, a fait l'objet d'après négociations avec les autorités concédantes tout au long de l'année. Devant l'impossibilité de réunir les conditions financières et contractuelles initialement envisagées, la SGE a préféré se retirer de cette opération, suivant ainsi avec détermination le choix fait une fois pour toutes de privilégier la maîtrise des risques pour l'obtention d'affaires nouvelles.

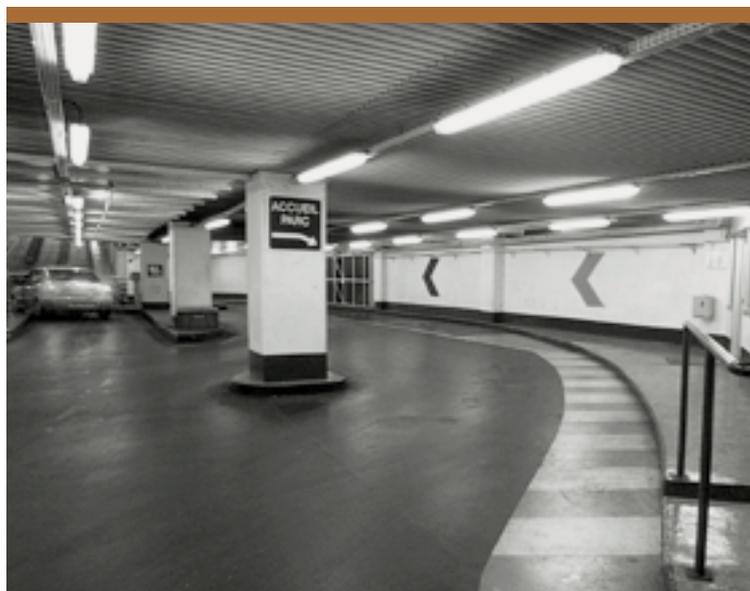
Après l'annulation de plusieurs projets de concessions en 1998, la décision de l'État d'attribuer la concession de l'A86 Ouest à Cofiroute constitue un signe encourageant pour le développement de ce marché en France. Elle pourrait être suivie de la déclaration d'utilité publique du viaduc de Millau (Aveyron), prévoyant, elle aussi, le financement de l'ouvrage par le péage des usagers, après le lancement de l'enquête d'utilité publique, fin 1997.

Mais, à l'exception de ces deux projets, le marché des grandes infrastructures semble durablement sinistré en France, où seul le renouvellement des contrats de concession existants et la création de nouveaux parcs de stationnement offrent de véritables perspectives au métier de gestionnaire délégué.

**En dehors des frontières**, la solvabilisation des marchés en Europe de l'Est rendra possible, dans les années qui viennent, l'aboutissement de projets d'infrastructures dont les besoins sont clairement établis, sur fond de pénurie de financements publics. Les positions qu'occupe notamment la SGE en Pologne, en Tchéquie et en Roumanie lui permettront d'y valoriser son savoir-faire.

Par ailleurs, avec sa filiale anglaise Norwest Holst, le groupe SGE entend prendre des parts sur le marché des *private finance initiative* (PFI), et particulièrement dans le domaine du *facilities management*. Plusieurs projets, sur lesquels le Groupe est concessionnaire pressenti, devraient aboutir en 1999 : l'aménagement d'un axe urbain au pays de Galles et la réhabilitation de bâtiments administratifs pour la police sont deux exemples parmi d'autres.

Enfin, l'importance des investissements aéroportuaires, rendus nécessaires dans le monde entier par le développement du trafic aérien, a conduit la SGE, qui dispose d'une large expérience de constructeur d'aéroport, à se positionner sur le métier d'exploitant d'aéroport, à développer des partenariats et à nouer des alliances.



En France, le Groupe exploite près de 40 000 places de stationnement.



# Bâtiment et travaux publics

Présent en France et dans le monde entier à travers un réseau de filiales fortement enracinées, le groupe SGE est un acteur majeur des métiers du bâtiment, des travaux publics, de l'hydraulique et du génie civil spécialisé. Campenon Bernard SGE occupe une position forte dans les grands projets de bâtiment et d'infrastructures. Sogea exerce son activité en France métropolitaine, dans les DOM-TOM, en Afrique, au Benelux et au Royaume-Uni – avec Norwest Holst. Spécialisé dans la précontrainte, le haubanage, la réparation d'ouvrages et la géotechnique, Freyssinet réalise les trois quarts de son activité à l'International. ■ L'évolution des marchés du BTP a conduit les entreprises du Groupe à pratiquer une sélectivité accrue à la prise de commande et à privilégier les ouvrages à forte valeur ajoutée, les offres globales, notamment en direction des clientèles industrielles, et les affaires à financements privés. ■ Les grandes références de l'année 1998 concrétisent ces orientations : livraison de l'hôtel Hilton, réalisé clés en main à Francfort, achèvement du pont à haubans de Ting Kau, à Hong Kong, et démarrage de la tour PB6, à la Défense, pour le promoteur texan Hines. ■

## Données consolidées\*

en millions d'euros et en millions de francs

	1996	1997	1998	
<b>Chiffre d'affaires</b>	3 357,4	3 809,0	3 703,4	24 293
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	108,4	97,0	97,7	641
<b>Résultat d'exploitation</b>	(28,9)	6,4	12,6	83
<b>Investissements industriels</b>	97,0	93,7	130,3	855
<b>Effectifs moyens</b>	28 946	28 960	27 146	

\* En contribution après élimination des éléments intra-groupe.

Le nouveau Parlement  
de l'Union européenne de Strasbourg,  
inauguré en décembre 1998,  
accueille mensuellement les 626 députés.

# Campenon Bernard SGE

Campenon Bernard SGE pilote l'activité grands projets de bâtiment et de génie civil du groupe SGE en France et dans le monde. Sa maîtrise des disciplines de génie civil à haut contenu technologique et ses capacités en matière de management de projets, de montages immobiliers et de concession d'infrastructures lui permettent d'apporter des solutions globales à ses clients publics et privés. De plus, en reprenant, en 1997, une grande partie de l'activité de CBC en France et à l'International, Campenon Bernard SGE a conforté sa vocation d'entreprise générale de bâtiment.

La récession qui a affecté les marchés du BTP en France au cours des dernières années a amené l'entreprise à se restructurer autour de trois pôles régionaux : l'Île-de-France, le Sud-Est, la zone Rhône-Alpes - Auvergne - Bourgogne - Franche-Comté.

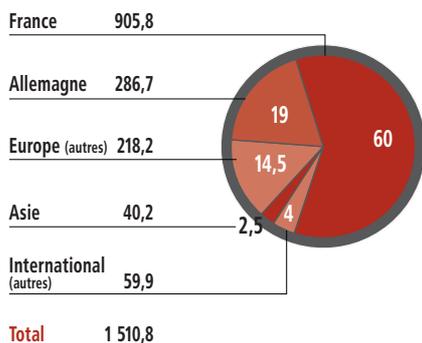
Sur le marché des grands projets d'infrastructures, durablement sinistré en France et dans le monde en raison de la rareté des financements, de l'émergence de nouvelles concurrences, de l'insécurité des conditions financières et contractuelles, Campenon Bernard SGE a engagé, depuis plusieurs années, une politique très sélective de prise de commande. Son chiffre d'affaires en 1998 s'est élevé à 1,5 milliard d'euros, en recul de 7 %.

Cette situation a conduit Campenon Bernard SGE à adapter son organisation avec le souci de préserver un savoir-faire technique reconnu dans le monde entier. Ses structures ont été réformées dans le sens d'une plus grande autonomie des entités opérationnelles, qu'il s'agisse d'entités régionales, en France ou en Allemagne, ou d'entités en charge des grands projets à l'International. Cette réorganisation, qui s'est accompagnée d'un allègement des services fonctionnels du siège, n'affecte pas les capacités techniques de l'entreprise, qui restent intactes.

## Campenon Bernard SGE

### Chiffre d'affaires par zone géographique\*

en pourcentage et en millions d'euros



\* Avant élimination des éléments intra-groupe.

L'**Atrium**, un immeuble de bureaux réalisé pour le compte du groupe de BTP suédois Skanska, est l'une des nombreuses références du Groupe en Pologne.



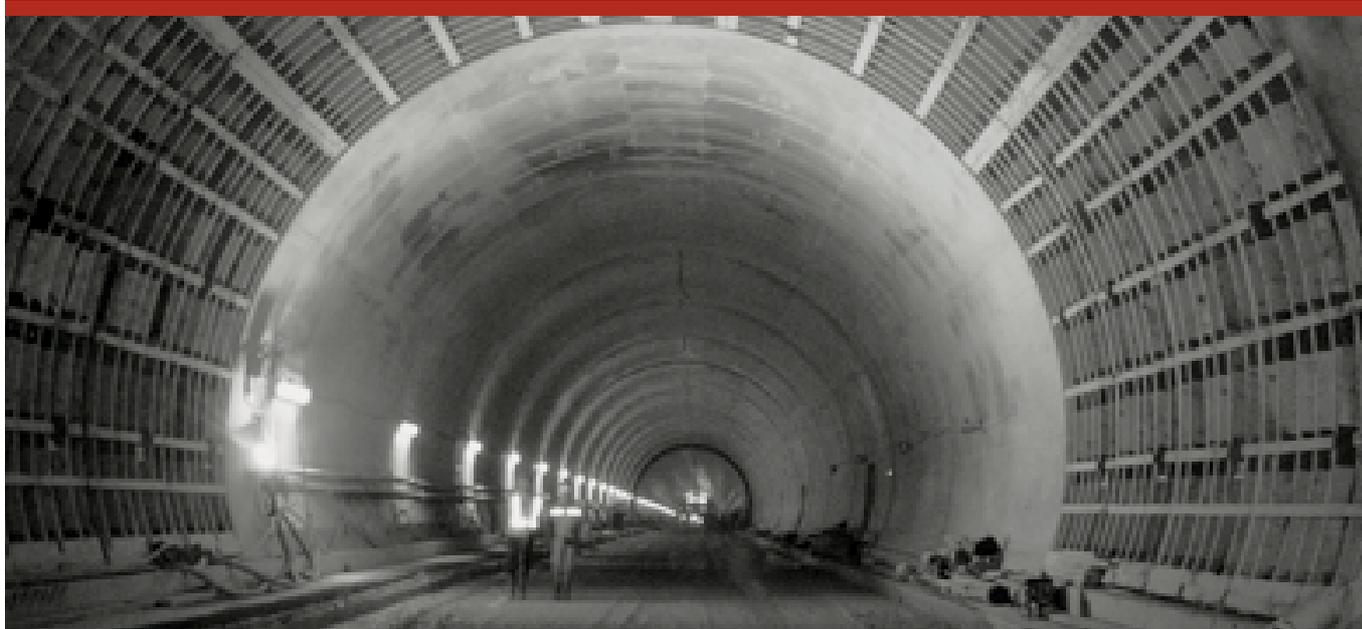
## GRANDS PROJETS

Avec un chiffre d'affaires ramené de 561 millions d'euros en 1995 à 378,7 millions d'euros en 1998, l'activité grands projets de Campenon Bernard SGE a enregistré une nouvelle baisse en 1998 et poursuivi son évolution : la part relative des grands projets de bâtiment et de terrassement progresse au détriment des grands projets de génie civil.

**En France**, 1998 a été l'année de l'achèvement des projets qui avaient marqué une certaine embellie de la conjoncture au cours des dernières années. Les ouvrages situés sur le tracé du TGV Sud-Est [tunnel de Marseille, viaducs de Ventabren (architecte : Charles Lavigne), de Mornas et de Mondragon (architecte : Jean-Pierre Duval)], ainsi que le tunnel autoroutier d'Orelle, sur l'A43, dans la vallée de la Maurienne, et, enfin, les viaducs de la vallée de l'Avre, sur l'A29, ont été achevés et livrés.

La réception définitive du Stade de France et celle de l'usine de traitement d'eau de Colombes (architecte : Jean-Robert Mazaud) ont eu lieu en début d'année.

L'arrêt du Conseil d'État du 20 février 1998, annulant la concession de Cofiroute pour le bouclage de l'A86 entre Rueil-Malmaison et Versailles,



Le tunnel de Marseille, un ouvrage de 5 414 mètres sur la future ligne du TGV Méditerranée, qui, en 2001, permettra de relier en trois heures Paris à Marseille.

et prévoyant sa jonction avec l'A12 à Rocquencourt, a interrompu un chantier dont les études avaient été réalisées par les équipes de Campenon Bernard SGE, tandis que l'attaque et l'installation d'un tunnelier – conçu spécialement et sur le point d'être livré – avaient démarré. Cet arrêt constitue un incontestable gâchis financier et humain.

En France, l'activité grands projets a essentiellement concerné les grands terrassements autoroutiers de Deschiron et de Valerian, le démarrage des travaux du viaduc des Barrails (architecte : Berdj Mikaelian & Fils), sur l'A89, près de Libourne, et l'avancement des tunnels du métro automatique léger VAL de Rennes.

La désignation de Bateg, en fin d'année, pour construire une nouvelle tour, dite PB6, à la Défense (architecte : Pei Cobb Freed & Partners), pour le compte du promoteur texan Hines, constitue un nouveau défi pour l'entreprise, qui cumule le plus grand nombre de références d'immeubles de grande hauteur dans ce quartier. Cet immeuble de 57 000 mètres carrés culminera à 155 mètres de haut. Sa construction en entreprise générale doit être bouclée dans un délai de 29 mois.

**À l'International**, la livraison du pont Vasco de Gama, à Lisbonne, le 29 mars 1998, a été le fait marquant de l'exercice. Sa construction et le pilotage du groupement international en charge des travaux ont mobilisé pendant 48 mois tous les savoir-faire de Campenon Bernard SGE.

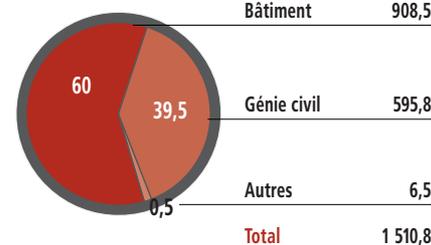
En 1998, les travaux du métro d'Athènes ont progressé conformément aux engagements des constructeurs, dans le cadre de la négociation en cours sur la compensation financière des modifications de design et des aléas géologiques. Sur la ligne 2, le tunnel a progressé sur quatre interstations et les électro-mécaniciens ont entamé l'équipement qui devrait permettre une mise en service partielle de l'ouvrage à la fin de 1999.

Les travaux de construction de l'hôtel Hilton de Francfort (architectes : John Seifert et Alberto Priolo) ont été poursuivis et achevés pour permettre la livraison de ses 350 chambres et son inauguration le 26 janvier 1999, après une phase de test de trois mois.

En Europe de l'Est, Campenon Bernard SGE a démarré la construction d'un hôtel cinq étoiles Four Seasons à Prague (architecte : Loxia-Franck Nicholson). L'année a également été marquée par l'excellente performance de Warbud, filiale polonaise de Campenon Bernard SGE, dont la progression se confirme et devrait continuer en 1999. De nombreux projets sont à l'étude dans cette zone, notamment un centre commercial à Bratislava, en Slovaquie.

Au Vietnam, l'hôtel d'Haiphong (architecte : Guillaume Cochin) a été livré au

**Campenon Bernard SGE**  
Chiffre d'affaires par métier\*  
en pourcentage et en millions d'euros



\* Avant élimination des éléments intra-groupe.

mois de juin, tandis que la construction de l'hôtel Hilton d'Hanoi (architecte : Art'ur) se poursuivait en vue d'une livraison au premier trimestre 1999, et Campenon Saigon Builders a livré la centrale de production électrique de Phu My. Mais, au Vietnam comme dans le reste de l'Asie, les investissements d'infrastructures marquent le pas. À Hong Kong, la procédure d'arbitrage engagée par Campenon Bernard SGE pour faire valoir ses droits à indemnisation sur les conséquences de l'annulation du contrat de réalisation de tunnels d'assainissement (SSDS) a abouti, en janvier, à la désignation de l'arbitre.

Sur le projet du stade olympique d'Istanbul (architectes : M. Macary, A. Zublena, M. Pamir), l'activité a été consacrée au bouclage du financement, à la mise en place d'une cellule d'études et à la finalisation du design. Les premiers travaux de terrassement et de VRD ont été engagés.

Au Caire, l'extension de la ligne 2 du métro, en direction de Gizeh, s'est poursuivie avec la construction de viaducs. Au Qatar, les travaux de construction d'un troisième réservoir de gaz naturel liquéfié de 140 000 mètres cubes ont été poursuivis avec un partenaire japonais, à la satisfaction du client.

Sur ce marché difficile des grands ouvrages, Campenon Bernard SGE est demeuré extrêmement sélectif et a centré son action commerciale sur des offres globales faisant valoir son expérience de concepteur, de constructeur, de financier ou d'exploitant. Outre l'obtention de la tour PB6, à la Défense, cette approche a permis de traiter avec un client privé le *trade center* d'Abù Dhabi (architecte : Hellmuth-Obata-Kassabaum), en conception-construction (126,5 millions d'euros). Parallèlement, en Égypte, la National Authority for Tunnels a confié à un groupement piloté par Campenon Bernard SGE la réalisation, à l'aide des tunneliers utilisés pour le métro, de deux tunnels routiers sous le quartier historique des souks de Khan el-Khalili et de la mosquée el Azhar (106,7 millions

d'euros). En fin d'année, l'achèvement des études et la validation du design ont permis de commencer le creusement des tunnels.

Enfin, la compétence technique reconnue de Campenon Bernard SGE dans le domaine des travaux souterrains lui a permis de traiter, en fin d'année, un ouvrage à creuser au tunnelier à pression de terre pour le métro de Saint-Pétersbourg.

En fin d'exercice, le carnet de commandes des grands travaux représentait un total de 461,3 millions d'euros, en baisse de 22 %.

### FILIALES RÉGIONALES

L'ensemble de leurs activités a représenté en 1998 un total de 1,13 milliard d'euros, dont la baisse, de 3 %, concerne essentiellement la France et l'Allemagne. Pour faire face à des marchés particulièrement difficiles en Ile-de-France et dans le Sud-Est, la SGE a décidé de regrouper sous la bannière de Campenon Bernard SGE toutes les activités de génie civil en région parisienne ainsi que ses filiales BTP du sud-est de la France. De son côté, Campenon Bernard SGE a cédé à Sogea sa filiale de BTP, Urban, en Alsace.

**Les filiales franciliennes de bâtiment**, Campenon Bernard Construction et Bateg, ont réalisé un chiffre d'affaires de 224,7 millions d'euros, soutenu notamment par la construction de la tour T2 du quartier Danton, à la Défense (architectes : M. Andrault, N. Ayoub - Cabinet Conceptua), la réalisation du

L'architecture de l'hôtel « Hanoi Opera Hilton » s'inspire de celle de l'Opéra Garnier, à Paris.



complexe cinématographique UGC Bercy (architectes : Cattani & Chican, Valode & Pistre), l'extension et la rénovation de l'immeuble du quai Anatole-France, à Paris (architecte : Cabinet Jougleux-Di Fiore), pour la Caisse des dépôts et consignations. La situation de l'activité et des carnets de commandes (160,2 millions d'euros, en baisse de 23 % en fin d'année) a été contrariée par la persistance d'un niveau de prix anormalement bas en région parisienne.

En Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne et Franche-Comté, mais aussi dans le Sud-Est, le marché du génie civil s'est encore contracté sans que de nouvelles commandes viennent prendre le relais du viaduc du Crozet (Jourda et Peraudin Architectes), sur l'A51, du contournement d'Avignon ou de l'extension du TGV Sud-Est.

**Le secteur du bâtiment, en province**, marqué cette année par les chantiers de l'hôtel Hilton de la Cité internationale de Lyon (architecte : Renzo Piano) et par la construction du Centre de congrès et des expositions de Monaco (architectes : Fabrice Notari et Frédéric Genin), a en revanche connu une situation plus favorable. Dans un marché toujours très concurrentiel dans le secteur public, conduisant à des offres banalisées, le redéploiement de l'activité vers le non-résidentiel privé et le bâtiment industriel s'est poursuivi. Les filiales BTP de province ont réalisé un chiffre d'affaires de 243,5 millions d'euros, en hausse de 11 %.

**En Belgique**, devant le ralentissement des commandes d'immobilier de bureau, qui constituaient le fonds de commerce traditionnel de BPC et d'Abeb, celles-ci ont poursuivi leurs efforts de repositionnement vers d'autres segments de marché. Cette démarche n'a pas permis d'enrayer la baisse du chiffre d'affaires, qui s'établit à 51,2 millions d'euros, en diminution de 31 % par rapport à 1997.

**En Allemagne**, l'année a surtout été marquée par la réalisation, en ensemblier, de l'hôtel Hilton de Francfort, dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement à un investisseur institutionnel allemand. Plus généralement, l'activité s'organise désormais autour de quatre filiales régionales : Klee à Mannheim, Brüggemann à Duisbourg, OBAG à Bautzen et UBG à Schwedt, après la fermeture, parachevée en 1998, des filiales de Berlin (OBG et SGE Hoch- und Ingenieurbau). Le contrat pluriannuel, d'un montant global de 182,9 millions d'euros, remporté par Klee SKE pour la maintenance, l'entretien, la rénovation de parcs immobiliers (*facilities management*) de l'armée américaine, illustre la volonté du Groupe de se concentrer sur des affaires qui offrent une bonne récurrence d'activité et de résultat. Recentrées sur leurs marchés régionaux, appliquant une sélectivité rigoureuse à la prise de commande, les filiales allemandes de Campenon Bernard SGE ont, comme prévu, réduit en 1998 leur chiffre d'affaires à 248,3 millions d'euros, soit une baisse de 12 %.

En fin d'année, les métiers de spécialité de Campenon Bernard SGE ont été renforcés par le rapprochement de sa filiale Botte, spécialisée dans les fondations spéciales, avec Sade Fondations. Le nouvel ensemble occupera une position de premier plan sur le marché français des fondations spéciales.

La contribution de Campenon Bernard SGE au résultat d'exploitation du Groupe est légèrement négative en 1998 (- 4 millions d'euros), en raison des difficultés persistantes du bâtiment.

Le Centre de congrès et des expositions de Monaco accueillera, à terme, les salons professionnels et les événements culturels de la principauté.



# Freyssinet

Présent dans plus de 50 pays, à travers un réseau de filiales, d'agences ou de licenciés, Freyssinet occupe une place de tout premier plan dans le monde entier sur les métiers du génie civil spécialisé, qui constituent son fonds de commerce. En 1998, la société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé en progression de 4 %, à 225,8 millions d'euros, dans les métiers des structures câblées (précontrainte et haubannage), des équipements d'ouvrages, de la réparation de structures et de la géotechnique.

L'exercice 1998 s'est achevé ainsi positivement pour Freyssinet, ses créneaux technologiques lui permettant de résister aux difficultés des marchés européens et asiatiques. Pour conforter sa position de leader des métiers du génie civil technologique, Freyssinet a fait l'acquisition, en novembre, du groupe Terre Armée Internationale (TAI), spécialiste mondial de la géotechnique (techniques de renforcement, murs de soutènement, ancrages, clouages). Présent dans plus de 22 pays, et particulièrement en Amérique du Nord et en Amérique latine, TAI réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires à l'International et s'avère complémentaire de Freyssinet, tant par ses métiers que par ses implantations géographiques. Son chiffre d'affaires, de l'ordre de 91,5 millions d'euros, sera consolidé dans les comptes de Freyssinet à partir de 1999.

Dans le domaine des structures câblées, Freyssinet a achevé les travaux du pont de Ting Kau, à Hong Kong, un des plus longs ponts à haubans du monde, avec trois pylônes, enjambant le Rambler Channel. Les 3 060 tonnes de haubans mis en œuvre pour ce faire représentent un record mondial.

Le pont sur la rivière Dee, en Grande-Bretagne, et celui de Val Benoît, en Belgique, ont été terminés au cours de l'exercice.

La fourniture et la pose des 2 300 tonnes de haubans du viaduc de l'Øresund (architecte : Georg Rotne), qui reliera le Danemark à la Suède, ont démarré, tan-

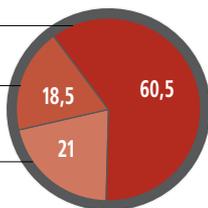
**Freyssinet**  
Chiffre d'affaires par zone géographique\*  
en pourcentage et en millions d'euros

Europe 136,8

Asie 41,6

International  
(autres) 47,4

Total 225,8



\* Avant élimination des éléments intra-groupe.

Les murs de soutènement en terre armée sont fréquemment utilisés pour supporter des chaussées en terrain dénivelé, comme ici, sur l'A43, dans la vallée de la Maurienne.



dis que commençait, au Vietnam, la construction du premier pont à haubans, le pont de My Thuan, dont Freyssinet réalisera aussi la précontrainte.

Les contrats des haubans du stade de Cardiff, en Grande-Bretagne, et du pont à haubans de Seohae, en Corée, ont contribué à maintenir le volume d'activité de cette spécialité. Dans le domaine de la précontrainte, de très nombreux chantiers ont été achevés, parmi lesquels le pont de Gianh, au Vietnam, dont les portées centrales constituent un record pour le pays, et le viaduc de la rivière Yarra, en Australie. Les chantiers des ponts de Vianen, aux Pays-Bas, ou de Sungai Din Ding, en Malaisie, se poursuivaient en fin d'année, tandis que s'achevaient en France différents ouvrages d'art du TGV Sud-Est.

Le secteur de la précontrainte de bâtiments s'est développé aussi bien en France, avec le chantier du Parlement européen de Strasbourg (Architecture Studio Europe), qu'en Australie, avec l'immeuble de logements et de bureaux Park Plaza (haut de 52 étages), en Argentine, avec le parking du centre de congrès La Rural, à Buenos Aires, ou en Turquie, avec l'aéroport Atatürk.

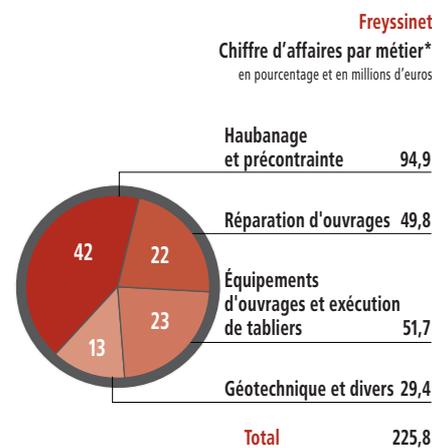
Le métier d'équipement d'ouvrages a connu un exercice satisfaisant, notamment avec la mise en œuvre d'équipements parasismiques sur le viaduc de Vernègues, pour le TGV Sud-Est. Mais c'est l'activité de réparation de structures qui a connu le meilleur développement : l'accroissement du trafic automobile ouvre en effet un marché prometteur pour le renforcement et la modification de structures qui n'ont souvent pas été conçues pour supporter des charges élevées. En Argentine, après avoir remplacé la totalité des haubans du pont Général Belgrano, sur le Paranà, Freyssinet a procédé au remplacement partiel des suspentes des ponts Zarate et Brazo Largo. L'entreprise a aussi enregistré les commandes de réhabilitation de la passerelle Saint-Georges, à Lyon, et du pont de Saigon, au Vietnam.

Au total, l'exercice 1998 aura été riche pour Freyssinet, à la fois grâce à l'acquisition de TAI et au développement de la présence internationale du groupe, notamment sur les marchés importants de l'Amérique latine, du bassin méditerranéen et du Sud-Est asiatique. Pour assurer sa compétitivité, Freyssinet a internationalisé sa structure de production et d'études, en ouvrant un bureau d'étude et d'ingénierie en Malaisie, et a poursuivi un important effort de recherche dans le domaine des ponts suspendus, de la résistance des ouvrages aux séismes et des nouveaux matériaux.

Freyssinet a clôturé l'exercice avec un résultat d'exploitation de 8,7 millions d'euros, soit 3,9 % du chiffre d'affaires.



La liaison d'Øresund, d'une longueur de 16 kilomètres, entre la Suède et le Danemark, sera mise en service en 2000.



\* Avant élimination des éléments intra-groupe.

# Sogea

Avec un chiffre d'affaires géré de l'ordre de 1,9 milliard d'euros (incluant Norwest Holst : 478,2 millions d'euros), réalisé par un réseau d'entreprises implantées en France métropolitaine, dans les départements et territoires d'outre-mer, au Benelux (avec Denys), au Royaume-Uni (avec Norwest Holst) et en Afrique, Sogea détient des positions de premier plan dans les métiers du bâtiment, du génie civil et des travaux hydrauliques.

Outre ses compétences d'entreprise générale, qui font de Sogea une des principales sociétés françaises de construction, l'entreprise est un opérateur majeur dans l'exploitation des parcs de stationnement, avec plus de 40 000 places ; elle possède également des filiales spécialisées dans la restauration des monuments historiques (Chanzy Pardoux) ou les travaux maritimes et fluviaux (Dodin).

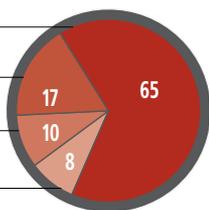
Au Royaume-Uni, Norwest Holst réalise un tiers de son chiffre d'affaires dans les travaux de second œuvre, avec les filiales Rosser & Russell et Norwest Holst Engineering Services, et occupe des positions importantes sur le marché des terrassements, avec la société John Jones. En Afrique, Sogea réalise la moitié de son chiffre d'affaires dans les travaux routiers à travers sa filiale Satom.

Organisée à partir d'un réseau décentralisé de filiales ancrées sur les marchés locaux, couvrant chacune la majeure partie des savoir-faire de la construction, Sogea intervient depuis les phases de conception jusqu'à l'exploitation et à la maintenance, pour lesquelles son expérience dans les services la qualifie particulièrement.

## Sogea Chiffre d'affaires par zone géographique\*

en pourcentage et en millions d'euros

France	940,6
Afrique	243,8
Dom-Tom	135,6
Europe (autres)	119,2
<b>Total</b>	<b>1 439,1</b>



\* Avant élimination des éléments intra-groupe.

Les 56 studios de la résidence étudiante Universalis 2, à Perpignan, ont été réalisés par Sogea, en entreprise générale, pour le compte du groupe immobilier de la Caisse d'Épargne.



## FRANCE MÉTROPOLITAINE

En métropole, où Sogea réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires, les marchés sur lesquels intervient la société sont restés globalement stables, consolidant leurs volumes après les fortes baisses des années précédentes.

**Le marché français du bâtiment** a connu une relative embellie en 1998, malgré le marasme du logement social et des bâtiments tributaires des financements publics. Les mesures fiscales d'incitation à l'investissement dans le logement locatif (amortissement Périssol), la poursuite des investissements dans les équipements scolaires et le redémarrage des investissements industriels et commerciaux ont en effet soutenu l'activité. On assiste même depuis quelques mois à une reprise de la construction de bureaux, plus rapide que prévue.

Dans ce contexte, Sicra, qui était spécialisé dans le bâtiment public et le logement social, a engagé une restructuration afin de réorienter son activité vers les clientèles privées et la rénovation, en réduisant son activité tradi-

tionnelle, dont les marges restent très déprimées. L'entreprise a ainsi commencé, en 1998, un immeuble de bureaux à Montrouge (architecte : Sopha Architectes - Arte - Charpentier), avec Meunier Promotion ; la tour T2, à la Défense, avec Campenon Bernard Construction ; le collège Anatole-France, à Puteaux (architecte : cabinet Guidicelli) et le lycée Baudelaire (architecte : Luc Martel), à Évry, dans le cadre d'un marché d'entreprises de travaux publics (METP). En fin d'année, elle a traité le centre commercial de Serris (architecte : Chapman - Taylor Partner), près de Marne-la-Vallée. Le marché de la réhabilitation représente près du tiers de l'activité de Sicra, qui a pris notamment la commande de 480 logements à Egly (architecte : Appia Pettitperrin) dans l'Essonne, et livré le siège social d'Alcatel (architecte : Arte et Charpentier).

Dans le nord de la France, le secteur des constructions scolaires a été relancé en début d'exercice par la signature de deux marchés en METP : le collège Guicard (architecte : M. F. Maniere) et le lycée d'Avesnes-sur-Helpe (architecte : H. Gillard - L. Simoens). L'activité s'est maintenue à un niveau satisfaisant avec les commandes, au début du second semestre, du lycée de Caudry (architecte : Kroll - Nicol - Thelot) et du collège de Fiegnies (architecte : J. Corbeau).

Dans l'Ouest, Sogea a achevé l'ensemble des restructurations liées à l'intégration des filiales issues de CBC et de Campenon Bernard SGE en 1997. Parmi les nouveaux contrats signés au cours de l'année, la cité scolaire de Saint-Nazaire (architecte : Cabinet AYA) permet notamment à Sogea de relancer son activité dans le bâtiment.

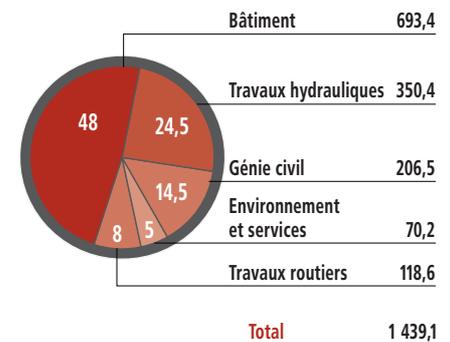
Dans l'Est, Chanzy Pardoux a achevé les travaux de réhabilitation du château de Meinsberg (architecte : Cabinet Michel Goutal), en Lorraine, et poursuit la construction de l'École européenne de Luxembourg (architecte : Cabinet Bauer). Sogea Est a traité, en fin d'année, le contrat de construction des installations de l'aéroport de Bâle-Mulhouse (architecte : 3F Architecture) et de l'Europoport de Vatry (architecte : Roubert/Arsène-Henry).

Dans le Sud-Ouest, en revanche, l'atonie durable du marché du bâtiment a conduit Sogea à réduire le nombre de ses implantations.

**Le génie civil** est affecté par la morosité du secteur grands travaux et une concurrence qui pèse sur les prix de l'ensemble du marché, y compris les segments où opère traditionnellement Sogea, comme les ouvrages d'art, les parkings ou les stations de traitement de l'eau. L'enracinement local de Sogea lui permet toutefois de bien résister.

Le volume d'affaires réalisé par Sogea Sud-Ouest dans le génie civil a progressé, notamment grâce aux travaux du tramway de Montpellier. Dans l'Ouest, il s'est maintenu grâce à des grands chantiers comme le VAL de Rennes. Dodin a achevé les travaux du viaduc de Vernègues pour

**Sogea**  
Chiffre d'affaires par métier\*  
en pourcentage et en millions d'euros



\* Avant élimination des éléments intra-groupe.

Le viaduc des Bergères (280 mètres), dont la pile la plus haute atteint 31 mètres, est un ouvrage de l'autoroute A89, qui reliera Bordeaux et Clermont-Ferrand en 1999.





Pose de 250 mètres de conduites en fonte d'un diamètre de 1 800 millimètres dans le cadre de la reconstruction de l'aqueduc de l'Avre, à Auteuil-le-Roi, en Ile-de-France.

le TGV Sud-Est et, sur la RN88, le viaduc routier de Tanus (architecte : Fraleu), qui détient un record de portée avec une travée de 190 mètres au-dessus du Viaur, entre Rodez et Albi. En matière de prises de commandes, l'exercice 1998 a été très bon, avec, entre autres, le viaduc de Verrières, sur l'A75 (architecte : Mascarelli), près de Millau, un ensemble d'ouvrages d'art, sur l'A89, qui reliera Bordeaux à Clermont-Ferrand – en particulier la déviation d'Ussel, le viaduc des Bergères (architecte : Ateliers J.-P. Loupiac) et trois ponts sur l'Isle (architectes : Lavigne et Montois) –, l'écluse de Villeneuve-sur-Lot et un quai sur pieux dans l'arsenal de Toulon, pour l'accostage du porte-avions *Charles-de-Gaulle*.

**Le marché des travaux hydrauliques**, constitué pour l'essentiel de petits contrats générant une activité stable et récurrente, a connu un bon exercice 1998. Sogea Sud-Ouest a ainsi obtenu un marché triennal d'assainissement avec la communauté urbaine de Bordeaux. Sogea Ile-de-France, dont l'activité porte principalement sur les travaux hydrauliques, a obtenu le renouvellement de ses certifications pour l'ensemble de ses métiers. L'activité stationnement a poursuivi son développement avec l'obtention de nouveaux contrats d'exploitation, notamment à Béziers et en région parisienne, avec l'exploitation des parkings du Stade de France.

Au cours de l'exercice, Sogea a cédé sa filiale francilienne TPI, spécialisée dans le génie civil, à Campenon Bernard SGE ; elle a racheté à cette dernière sa filiale alsacienne Urban. Après avoir conduit en Rhône-Alpes une restructuration similaire en 1997, Sogea cède à Campenon Bernard SGE ses activités de bâtiment et de génie civil dans le Sud-Est et conserve ses activités de travaux hydrauliques et de services, parachevant ainsi la restructuration des activités de BTP de la SGE en France.

## AFRIQUE

En Afrique, l'activité a été soutenue en 1998, en particulier dans le domaine des travaux d'adduction d'eau et d'irrigation. Sogea Maroc et ses filiales ont réalisé une très bonne année, en particulier avec la fourniture de tuyaux en béton et les travaux pour le périmètre d'irrigation de Doukkala. Les principales affaires traitées au cours de l'exercice sont le barrage de Ziga, au Burkina ; celui de Dapaong, au Togo ; la route Porto-Novo - Cotonou, au Bénin ; celle qui relie Kayes à Yélimane, au Mali, qui indiquent une remontée de l'activité de Sogea dans sa zone traditionnelle d'enracinement, l'Afrique de l'Ouest. Le marché de la route Mille-

Assab, entre l'Éthiopie et l'Érythrée, a été résilié par l'État éthiopien à la suite des circonstances exceptionnelles créées par la guerre frontalière entre ces deux pays. La procédure d'arbitrage permettant de faire valoir les droits à réclamation de Sogea a été engagée. Mais, de façon générale, l'activité de Sogea est désormais réduite en Afrique de l'Est.

En Afrique centrale, le très important chantier de la route Bangui-Damarat-Sibut (173 kilomètres en République centrafricaine) a été poursuivi à un rythme soutenu. En revanche, le chantier de routes et de plates-formes de stockage lancé en 1998, pour Esso, entre le Tchad et le Cameroun a été suspendu à la demande du client, après plusieurs interruptions. La baisse durable du prix du pétrole conduit à l'ajournement de nombreux projets associés à son exploitation. Par ailleurs, cette situation, qui provoque des difficultés économiques croissantes au Gabon, conduit Sogea à réduire progressivement son activité dans ce pays, où plusieurs opérations étaient financées localement.

### DOM-TOM

À la Réunion, la baisse d'activité du bâtiment a été compensée par quelques grandes opérations de génie civil, notamment trois ouvrages d'art (architecte : Lavigne) qui seront construits par SBTPC, en partenariat avec Dodin. À partir de ses bases de la Réunion, Sogea continue de se développer à Mayotte, où a été inaugurée en 1998 une usine de dessalement d'eau de mer ; l'entreprise a commencé à s'implanter à Madagascar avec la commande d'une digue en terre. Aux Antilles, après la cession à la Générale des Eaux de son activité de distribution d'eau, Sogea poursuit son développement dans le secteur du bâtiment, notamment du logement social, à travers Dodin Guadeloupe, et dans les travaux hydrauliques (canalisations et stations de traitement d'eau), à travers Sogea Martinique. En fin d'année, cette dernière a remporté, en groupement avec SGE Environnement, l'appel d'offres portant sur la construction et l'exploitation de l'usine de traitement d'ordures ménagères du Syndicat intercommunal du centre de la Martinique (Sicem).

### BENELUX

En Belgique, l'exercice 1998 – année du 75<sup>e</sup> anniversaire de Denys – a été très satisfaisant. Les principaux marchés ont concerné des travaux de génie civil, notamment sur la ligne de TGV Bruxelles-Anvers, mais également des travaux de canalisations pour des clients industriels. La synergie entre Denys et Socea, leader dans le domaine de la fabrication de tuyaux en béton, permet au groupe de maintenir ses positions sur ce marché, qui reste très porteur. Les investissements faits en Belgique en faveur de la protection de l'environnement, et notamment la mise en souterrain de différents réseaux, permettent à Denys de valoriser son savoir-faire en génie civil spécialisé, particulièrement dans l'utilisation des micro-tunneliers.

Après un léger déficit en 1997, le résultat d'exploitation de Sogea est à nouveau positif en 1998 et s'établit à 10,8 millions d'euros.



Construction d'un barrage en béton roulé compacté à Ziga, au Burkina.

# Norwest Holst

Avec un chiffre d'affaires de 478,2 millions d'euros, en progression de 8 % (à taux de change constant) par rapport à 1997, et un résultat d'exploitation redevenu positif, Norwest Holst, sous-groupe géré par Sogea et dont la société mère est détenue par la SGE, a confirmé son redressement. Ses performances s'améliorent, en volume comme en marge.

L'organisation de Norwest Holst, sa capacité à s'adapter aux variations du marché et la forte réactivité de son management lui ont permis de réaliser un bon exercice 1998. La société consolide ainsi sa position parmi les groupes de construction de premier plan au Royaume-Uni.

Norwest Holst joue un rôle tout à fait à part au sein du groupe Sogea, notamment dans le domaine de l'ingénierie financière. Des montages créatifs voient ainsi le jour outre-Manche, comme les *private finance initiative* (PFI). Ce type de montage permet au secteur public de confier au privé le financement et la réalisation d'infrastructures de transport ou de bâtiments administratifs. Pour une entreprise comme Norwest Holst, les PFI présentent le double avantage de permettre un positionnement d'entreprise générale en amont de la phase de construction et de générer des profits récurrents *via* la maintenance en aval.

Le secteur du bâtiment industriel, après une période très favorable, amorce une nette décrue, largement compensée par l'activité dans le domaine du logement et des bâtiments commerciaux, qui reste soutenue. Les positions fortes de Norwest Holst sur ce marché lui permettent de boucler l'exercice 1998 de façon satisfaisante (+ 25 % en volume) et même d'envisager une progression du carnet de commandes pour 1999. L'entreprise anticipe néanmoins une prochaine baisse de la demande. Norwest Holst a enfin totalement arrêté son activité de construction de maisons individuelles, qui ne permettait pas de dégager des marges suffisantes.

## Parmi les livraisons importantes, au cours de l'année 1998, dans le domaine du bâtiment,

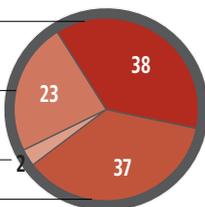
celle de l'hôtel Tudor Court (architecte : Llewelyn Davies), à Londres, confirme l'entrée de Norwest Holst sur le prometteur marché de la réhabilitation (après le prestigieux précédent constitué par la rénovation de Harrod's en 1997) ; l'entreprise conforte ainsi sa position d'acteur majeur de la construction sur le territoire londonien. On retiendra également l'hôpital Nuffield (architecte : Genesis), le Crescent Theater, à Birmingham (architecte : Temple Cox Nicholls), le bâtiment de l'unité de chimie de l'université de Southampton (architecte : Hampshire County Council) et la résidence étudiante de Manchester (architecte : Cruickshank Seward). Plusieurs nouveaux contrats ont également été signés : un centre commercial à Preston

(architectes : Bradshaw Rowse & Harker), dans le Nord-Ouest ; un parc de stationnement en conception-construction ; un cinéma multiplex (architecte : Haskoll & Co.) comprenant un restaurant, à Reading ; à Londres, la construction d'une nouvelle aile pour la National Portrait Gallery, à Trafalgar Square (architectes : Jeremy Dixon, Edward Jones).

### Norwest Holst

Chiffre d'affaires par métier\*  
en pourcentage et en millions d'euros

Bâtiment	180,3
Thermique-Mécanique	113,2
Autres	8,6
Travaux publics	176,0
<b>Total</b>	<b>478,2</b>



\* Avant élimination des éléments intra-groupe.

Le Cambridge Business Park, un ensemble composé de 2 450 m<sup>2</sup> de bureaux et d'un parking extérieur, a été achevé en 1998.





Réalisation d'un échangeur à l'est de Londres pour la jonction des autoroutes A12 et M11.

**En génie civil**, les perspectives au Royaume-Uni sont comparables à celles que l'on observe en France : cette activité est durablement obérée par la contraction des investissements publics, notamment dans le domaine des autoroutes. Toutefois, le secteur de l'environnement reste porteur, de même que les opérations liées aux financements privés. Dans ce paysage contrasté, Norwest Holst réussit à progresser de façon satisfaisante (+ 10 % en volume). L'année a notamment été marquée par l'inauguration, en mars 1998, du pont sur la rivière Dee (architecte : Percy Thomas Partnership), dans le nord du pays de Galles, en présence de la Reine. L'activité de génie civil de Norwest Holst s'est également poursuivie sur plusieurs liens ferroviaires ou autoroutiers, comme l'échangeur A12-M11, près de Londres.

L'exercice a été marqué par la signature de plusieurs nouveaux contrats : un programme de traitement des boues pour la station d'épuration de Severn Trent Water, la réalisation d'un important réseau d'égouts à Birkenhead, dans le Merseyside (avec OTVB), la construction d'un viaduc dans le Yorkshire (ingénieur conseil : Charles Haswell & Partners), un marché en conception-construction pour une station-service et un parc de stationnement sur le site de l'aéroport de Luton. Rosser & Russell, filiale spécialisée dans le second œuvre tertiaire, renoue avec des résultats équilibrés pour la première fois depuis cinq ans. Ce redressement est la conséquence d'une réorientation stratégique vers des activités de maintenance, moins soumises que les grands projets de construction aux fluctuations du marché. L'entreprise développe également le *partnering* avec certains de ses clients, notamment dans l'industrie pharmaceutique. Enfin, Rosser & Russell conforte ses positions sur le marché du bâtiment tertiaire londonien. Elle a ainsi conduit, en 1998, des travaux d'équipement pour deux compagnies bancaires : le siège de la banque Daiwa (ingénieur conseil : Ove Arup & Partners) et les nouveaux bureaux de Rabobank.

**Dans le domaine du second œuvre industriel**, les activités de tuyauterie, de mécanique industrielle et d'isolation de Norwest Holst ont été entièrement rassemblées sous une enseigne unique, totalement restructurée : Norwest Holst Engineering Services. Cette nouvelle entité dispose désormais d'une offre de services complète : contrôle de process, instrumentation mécanique et électrique, télémessure, télécommunications, ingénierie acoustique, isolation, équipements *offshore*. Norwest Holst Engineering Services est également à même d'assurer la maintenance de ces services sur le long terme.

En ligne avec ses prévisions depuis sept ans, Norwest Holst reconstruit son résultat, année après année. L'exercice 1998 se termine positivement pour la première fois, avec un résultat d'exploitation s'établissant à 2,8 millions d'euros.



# Travaux routiers

Né du rapprochement de Cochery Bourdin Chaussé et de Viafrance, Eurovia occupe, avec la filiale allemande VBU, une place de premier plan sur le marché européen. ■ Le ralentissement des financements publics et l'achèvement de grands programmes routiers et autoroutiers ont conduit le groupe à engager une politique volontariste de développement sur les marchés européens, qui offrent des perspectives plus prometteuses. En 1998, il a ainsi consolidé ses positions en Belgique et en Suisse. ■ Eurovia a jeté les bases d'un développement durable au moyen d'acquisitions d'entreprises locales, de prises de participations et de partenariats industriels en Slovaquie, en Pologne et en Albanie. En fin d'exercice, le groupe a remporté un appel d'offres international pour la réhabilitation de la route 13 entre Brasov et Bogota-Hill, en Roumanie, un contrat de 11,1 millions d'euros. ■ Sur le continent américain, Eurovia est présent au Mexique, avec sa nouvelle filiale, Bitunova, créée en 1998. ■ Sur le marché français, Eurovia oriente sa stratégie vers des clientèles privées, renforce ses positions dans des secteurs dynamiques, comme l'aménagement urbain, et développe sa capacité de production industrielle et de matériaux, qui permet l'intégration de l'ensemble de la chaîne de production. ■

## Données consolidées\*

en millions d'euros et en millions de francs

	1996	1997	1998	
<b>Chiffre d'affaires</b>	1 501,3	1 545,1	1 547,2	10 149
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	41,2	65,6	86,4	567
<b>Résultat d'exploitation</b>	(2,3)	13,1	31,8	209
<b>Investissements industriels</b>	30,7	33,7	39,9	262
<b>Effectifs moyens</b>	13 120	11 820	11 562	

\* En contribution après élimination des éléments intra-groupe.

Les travaux d'entretien et de renforcement des réseaux routiers, comme ici sur la route départementale 91, dans les Yvelines, constituent près des trois quarts de l'activité d'Eurovia en France.

# Eurovia

Avec un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros en 1998, Eurovia s'impose comme un groupe routier de tout premier plan sur le marché européen, et il représente près du cinquième de l'activité du marché français, dont il est le n° 2. Né du rapprochement de Cochery Bourdin Chaussé et de Viafrance, enrichi de la filiale allemande SGE Verkehrsbau Union, Eurovia tire sa spécificité de sa maîtrise de la totalité de la chaîne, depuis les unités de production industrielle de matériaux jusqu'à l'entretien, en passant par l'ensemble des techniques de construction routière.

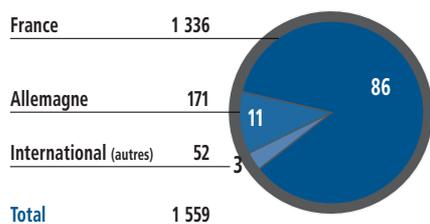
Les 143 postes d'enrobage, 37 usines de liants et 56 carrières détenus par Eurovia, en propre ou en participation, en font un acteur industriel de premier plan pour la fourniture de matériaux. Les structures de production bénéficient de l'expertise du laboratoire central et des délégations techniques régionales.

Avec une production de 25 millions de tonnes d'agrégats, de 475 000 tonnes de liants routiers et de 17 millions de tonnes d'enrobés en 1998, Eurovia parvient tout à la fois à conforter les positions de ses 120 centres opérationnels de travaux décentralisés et à développer une activité régulière, dont les résultats récurrents sont moins sensibles aux aléas de la conjoncture que les travaux eux-mêmes.

Entièrement certifié ISO 9002 au terme d'une démarche qualité engagée en 1997, l'année même de sa réorganisation, Eurovia dispose d'un réseau de filiales enracinées dans le tissu régional et local, à même de profiter des opportunités de développement de leurs marchés, en France et à l'étranger.

## Eurovia et VBU

Chiffre d'affaires par zone géographique\*  
en pourcentage et en millions d'euros



\* Avant élimination des éléments intra-groupe.

Les 143 postes d'enrobage d'Eurovia, fixes ou mobiles, produisent 17 millions de tonnes de mélange de granulats et de bitume par an.



## EN FRANCE

Le chiffre d'affaires d'Eurovia s'est élevé, en France, à 1,3 milliard d'euros en 1998, en hausse de près de 2 % par rapport à 1997, année qui avait déjà enregistré une hausse de 4 %, rompant ainsi avec trois années consécutives de baisse. L'activité a connu d'importantes variations saisonnières, les conditions favorables du premier semestre contrastant avec la situation plus médiocre du second semestre, pénalisé par de mauvaises conditions climatiques.

L'essentiel de l'activité d'Eurovia est réalisé par les agences locales, sur des contrats de faibles montants, pour des clients privés ou des collectivités locales.

Aussi l'essentiel de l'effort a-t-il porté sur la pérennisation de contrats pluriannuels d'entretien de réseaux routiers départementaux ou municipaux, sur la mise au point d'offres adaptées aux besoins des collectivités locales et sur le développement de clientèles privées et industrielles dont les investissements sont moins sensibles aux fluctuations des dépenses publiques.

La construction de stations-service pour Elf, sur l'A75, comme celle de Sévérac-le-Château (Aveyron), ou de restaurants Mac Donald's s'inscrit dans cette logique, tout comme la réalisation des sols industriels de la nouvelle usine Shiseido à Orléans, celle des voiries et réseaux divers de la nouvelle zone de chargement de véhicules neufs de l'usine Peugeot de Sochaux, les parkings des hypermarchés Carrefour de Rennes et

de Saint-Brieuc et les travaux d'aménagement de l'usine japonaise Akebono ou, à Hambach (Lorraine), de l'usine de production de la Smart (architecte : Sexer - Loyrette). On peut encore citer la réalisation du stade annexe du Stade de France et l'extension du hall A du Parc des expositions de Villepinte.

Dans le domaine des constructions autoroutières, Eurovia a achevé en 1998 les sections Montauban-Caussade et Donzenac - Puy-de-Grâce de l'autoroute A20, pour le compte des Autoroutes du Sud de la France (ASF), ainsi que la section Ille-et-Vilaine - Avranches de l'autoroute A84, et la mise à deux fois trois voies de l'A51 entre Aix-en-Provence et Marseille. À la fin de l'année, Eurovia a démarré le contournement de Villedieu-les-Poêles, sur l'autoroute des Estuaires (A84), et la section Grenoble-Coynelle de l'A51.

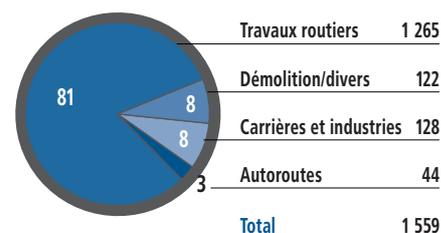
Dans le secteur des travaux aéroportuaires, qui requièrent une organisation et des normes de sécurité particulières, Eurovia a réalisé les pistes et les *taxiways* de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, la piste 4 et le réaménagement de la boucle K de Roissy, le déplacement de la piste nord de Nice, le nouvel aérodrome d'Angers, le renforcement et l'extension de la piste de l'Europort de Vatry, dans la Marne.

En matière de travaux routiers, Eurovia a réalisé de très nombreux chantiers, parmi lesquels on peut citer la mise à trois voies de la route départementale 957 entre Epuisay et Vendôme (Loir-et-Cher), le viaduc de la rocade est de Bourges

Eurovia aménage les voiries, les carrefours giratoires et les aires de circulation urbaine des grandes et des petites communes.



**Eurovia et VBU**  
Chiffre d'affaires par métier\*  
en pourcentage et en millions d'euros



\* Avant élimination des éléments intra-groupe.

(Cher), la déviation sud-ouest de Marmande (Lot-et-Garonne) ou un carrefour à deux niveaux à l'entrée de l'agglomération de Nancy.

Le développement d'infrastructures de transports en commun ouvre à Eurovia un champ d'intervention important, comme en témoignent, pour 1998, les chantiers des plates-formes de tramway de Montpellier, Orléans et Nantes, les travaux de déviation de réseaux préparatoires à la deuxième ligne de tramway de Strasbourg et de nombreux chantiers de construction de couloirs de bus.

Dans le domaine particulier des équipements de la route, TSS, filiale d'Eurovia spécialisée dans les séparateurs en béton, les glissières métalliques, la signalisation et les équipements de sécurité, a notamment poursuivi l'équipement des voies réservées aux cyclistes à Paris.

Les besoins en protection de l'environnement offrent tout à la fois à Eurovia un potentiel de travaux important – comme en témoignent notamment, pour 1998, la construction de déchetteries et de sites de stockage de déchets dans le Calvados – et un champ de recherche considérable. Dans ce dernier domaine, Eurovia a poursuivi ses études sur le recyclage des matériaux de chantier et des mâchefers d'incinération des ordures ménagères, et sur la valorisation des cendres issues de l'incinération des boues de stations d'épuration. Parallèlement, la recherche d'Eurovia a permis de mettre au point un liant anti-orniérage et de tester une nouvelle génération de bétons bitumineux drainants sur une chaussée autoroutière. À noter, enfin, outre la poursuite du projet de recherche européen Circ pour la localisation des engins de chantier, d'importantes recherches sur les chaussées réservoirs.

#### ALLEMAGNE ET EUROPE DE L'EST

Évoluant dans les nouveaux *Länder* allemands sur un marché toujours très concurrentiel, VBU a poursuivi ses efforts de restructuration, de modernisation et d'intégration à l'ensemble Eurovia. Son volume d'activité, de 171 millions d'euros, a encore connu une baisse sensible par rapport à l'exercice précédent, compte tenu d'une sélectivité toujours drastique dans les prises de commandes. Spécialiste des travaux autoroutiers, VBU a rénové l'échangeur autoroutier A10-A12 Dreieck Spreeau, au sud de Berlin, chantier au cours duquel a été célébrée la rénovation du 1000<sup>e</sup> kilomètre d'autoroute du Brandebourg, dont VBU a fait le quart. Parmi les autres chantiers significatifs de 1998,

Grand constructeur autoroutier français, Eurovia exporte aujourd'hui son savoir-faire en Europe centrale.



VBU a rénové la piste sud de l'aéroport de Tegel, à Berlin, aménagé une piste cyclable de 33 kilomètres le long de la rivière Oder et réalisé la couche de roulement en béton du plus long tunnel autoroutier allemand, sur l'A4 (Dresde-Görlitz), en Saxe. Alors que l'activité traditionnelle de l'entreprise en matière de démolition est en très sensible réduction du fait de l'essoufflement naturel de ce marché, VBU a néanmoins démoli, en 1998, trois ponts autoroutiers de l'échangeur Schönefelder Kreuz. Sur un marché qui souffre d'une pénurie de financements publics, VBU a signé, en groupement, son premier contrat de construction-préfinancement pour la réalisation du contournement de Gardelegen, dans le *Land* de Saxe-Anhalt.

VBU, totalement restructurée et intégrée opérationnellement à Eurovia, est aujourd'hui en position de rebond sur un marché allemand en voie de stabilisation. Fin 1998, le carnet de commandes de VBU se situait à 73,2 millions d'euros, en hausse de 35 % par rapport à la même période de 1997.

L'implantation d'Eurovia dans les nouveaux *Länder* allemands est un point d'appui important pour son développement en Europe de l'Est. En 1998, une étape a été franchie avec la mise en place de structures internationales, la définition de partenariats et l'acquisition de sociétés. En Pologne, Eurovia a acquis l'entreprise PBK, qui réalise 4,3 millions d'euros de chiffre d'affaires au sud de Katowice et en Silésie, et étudie d'autres rapprochements.

**En Roumanie, en Slovaquie et en Albanie,** Eurovia a développé des sociétés qui avaient constitué en fin d'année un carnet de commandes significatif. Parmi celles-ci, on retiendra notamment, en Roumanie, les travaux de réhabilitation de la route nationale 13, qui va de Brasov à Bogota-Hill (11,1 millions d'euros).

**Hors Europe de l'Est,** Eurovia a renforcé son enracinement en Belgique par le rachat de l'entreprise Boucher, de Bruxelles, qui porte à 36,6 millions d'euros le chiffre d'affaires réalisé outre-Quévrain.

Par ailleurs, des partenariats industriels significatifs ont été conclus, d'une part en Suisse, pour la création d'une unité de production de liants routiers qui a réalisé, en 1998, un chiffre d'affaires de 10,1 millions d'euros, d'autre part au Mexique, avec le groupe national Tribasa, pour la création d'une société, Bitunova, dont la production de liants devrait atteindre 40 000 tonnes dès 1999.

Progression du volume d'activité, plein effet des restructurations menées au cours des deux dernières années, croissance externe ciblée, développement du potentiel de production industrielle et internationalisation sont autant de moyens qui permettront de renforcer la contribution d'Eurovia au chiffre d'affaires et au résultat du groupe SGE. Le résultat d'exploitation d'Eurovia s'est établi à 31,8 millions d'euros en 1998, en progression de 143 %.



Travaux de rénovation de la piste d'atterrissage sud de Tegel, l'un des aéroports de Berlin, où se posent et décollent chaque jour 4 000 appareils.



# Ingénierie et travaux électriques

Le groupe GTIE est le leader français et l'un des premiers groupes européens dans le domaine de l'ingénierie et des travaux électriques. Ses entreprises interviennent sur les marchés d'infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie électrique et sur celui des travaux pour l'industrie (automatismes, contrôle commande, etc.). Le groupe se développe progressivement vers les métiers du traitement de l'information et de la communication, portés par l'essor du marché du téléphone cellulaire et par la dérégulation des télécommunications en Europe. Le groupe GTIE a ainsi équipé la tour Cèdre, à la Défense, de 3 200 postes de travail, desservis par un réseau à 1,2 gigabit par seconde. ■ La capacité du groupe à intégrer ingénierie de conception et ingénierie d'exécution est un atout maître sur des marchés affectés en permanence par de profondes remises en cause technologiques. Son organisation en un réseau de 450 entreprises lui a permis de s'adapter à ces évolutions. ■ Sa stratégie de développement à l'International, en Europe de l'Est, passe par une croissance externe ciblée et l'accompagnement de partenaires industriels. Cette stratégie est facilitée par une politique active de recherche et développement. ■

## Données consolidées\*

en millions d'euros et en millions de francs

	1996	1997	1998	
<b>Chiffre d'affaires</b>	458,5	1 692,0	1 724,6	11 313
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	18,0	102,5	121,5	797
<b>Résultat d'exploitation</b>	7,4	56,3	72,0	472
<b>Investissements industriels</b>	8,7	37,9	52,4	344
<b>Effectifs moyens</b>	5 403	18 363	17 385	

\* En contribution après élimination des éléments intra-groupe.

Ce pylône de radiocommunication, construit pour l'opérateur SFR en Haute-Garonne, couvre une zone radio d'un rayon de 10 kilomètres.

# Groupe GTIE

Constitué au fil des années par l'intégration successive de sociétés – notamment, en 1997, SDEL et Santerne –, le groupe GTIE offre aujourd'hui un ensemble unique de compétences dans les métiers de l'ingénierie et des travaux électriques appliqués aux marchés de l'énergie électrique (production et transport), de l'industrie, du traitement de l'information et de la communication, qui en font le n° 1 français.

L'originalité de l'approche du groupe GTIE tient autant à sa capacité d'intégration des métiers d'ingénierie et des métiers d'exécution dans des offres globales qu'à son organisation : 450 entreprises ancrées sur leurs marchés, constituant un réseau local très dense.

Cette démarche est entrée en phase avec un marché en pleine mutation, de sorte que les quatre pôles de management de GTIE – SDEL, pour l'Ile-de-France, l'International et les grands projets ; Garczynski Traploir, pour l'ouest de la France et l'outre-mer ; Santerne, pour le Nord et l'Est ; Fournié-Grospaud, pour le Sud – ont réussi à pérenniser leur croissance tout en redéployant leur activité. Ils y sont parvenus dans le contexte d'un marché de l'énergie en régression, contrastant avec un marché du traitement de l'information et de la communication en plein essor, qui constitue déjà plus de 40 % du chiffre d'affaires global du groupe.

Outre l'intégration en amont de l'ingénierie de conception et d'exécution, les métiers de GTIE ont développé, à l'aval, un important savoir-faire de maintenance et d'exploitation, qui offre l'avantage d'une activité régulière et peu soumise aux cycles.

Les 18 000 personnes employées par GTIE sont au service d'une clientèle constituée majoritairement d'entreprises privées des secteurs de l'industrie et des services, mais aussi d'une clientèle publique constituée principalement de collectivités locales.

GTIE s'est en outre engagé dans une politique de croissance internationale en accompagnant ses clients dans leur développement en Europe, particulièrement

en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Allemagne ainsi que dans une soixantaine de pays dans le monde. À la fin de 1998, la part du chiffre d'affaires du groupe GTIE réalisé hors de France représentait 12,5 %.

En 1998, le groupe GTIE a réalisé un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros, en progression de 1,9 %, sur un marché contrasté.



Mise en valeur du patrimoine par l'éclairage extérieur de la Société des Eaux de Cambrai.

**L'activité liée à l'amont de la filière électrique**, essentiellement la production d'énergie d'origine nucléaire, a été affectée par l'achèvement des extensions de l'usine de retraitement de la Hague ainsi que par le quasi-arrêt du programme d'EDF pour la construction de nouvelles tranches.

Le chiffre d'affaires de 39,8 millions d'euros provenant de la pose de lignes aériennes à très haute tension (THT) a baissé de 25 % par rapport à l'exercice précédent et n'a pas été compensé par la progression, encore lente, des lignes THT souterraines. En dépit de réalisations significatives, comme la ligne 2 x 400 000 volts Tavel-Réalton, dans le Gard, le groupe GTIE a pris les mesures de restructuration imposées par la baisse durable de cette activité, en rassemblant au sein du groupement Énerlignes les entreprises intervenant sur ce marché.

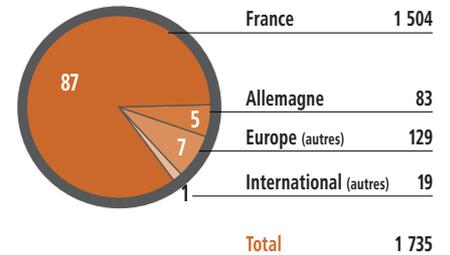
De la même façon, les entreprises du groupe GTIE opérant dans le secteur des postes de transformation électrique ont été regroupées au sein du groupement Énerpôle, car, bien que leur activité ait été encore soutenue en 1998, une diminution de celle-ci est prévisible en 1999.

**En matière de réseaux de distribution**, les investissements d'EDF sont aussi en net repli, tandis que, pour ce qui concerne l'électrification rurale, les contextes locaux, assez variables, présentent le trait commun d'une vive concurrence. En revanche, l'investissement des collectivités a été plus soutenu en 1998, notamment grâce à la baisse des taux d'intérêt. Les activités du groupe GTIE dans le domaine de l'aménagement urbain, de l'environnement, de la mise en valeur du patrimoine – notamment l'éclairage public – en ont bénéficié.

Dans les quatre pôles de management du groupe GTIE, cette tendance lourde du marché a conduit à prendre des mesures d'adaptation, de regroupement et de repositionnement des entreprises, de façon à les orienter vers le marché d'investissement, plus dynamique, du traitement de l'information et de la communication.

**À la charnière entre ces deux marchés, les infrastructures de télécommunication** génèrent de nombreux investissements, dans un contexte de concurrence désormais ouverte entre les opérateurs. Les entreprises du groupe GTIE se sont positionnées sur les marchés du déploiement des réseaux de

**Groupe GTIE**  
Chiffre d'affaires par zone géographique\*  
en pourcentage et en millions d'euros



\* Avant élimination des éléments intra-groupe.

Le groupe GTIE a réalisé l'ensemble de l'ingénierie électrique, des automatismes et de la supervision de l'usine de traitement de fèves OGC Cacao SA, située près de Rouen.



radiocommunication pour les téléphones mobiles, de l'ingénierie et de la réalisation des boucles locales, du développement des technologies hertziennes, du déploiement et de la maintenance d'artères de transmission en fibres optiques, de la régulation du trafic et du stationnement, de l'équipement des réseaux routiers et autoroutiers.

Dans ce dernier domaine, cinq entreprises du groupe GTIE ont livré au département des Hauts-de-Seine la première tranche du projet Siter, un programme de gestion centralisée du trafic automobile sur 550 kilomètres de voirie, au moyen de vidéosurveillance, de panneaux à messages variables et d'un système de traitement informatique des données.

En mars, SDEL a achevé l'équipement du pont Vasco de Gama, à Lisbonne, en éclairage, panneaux à messages variables, réseau d'appels d'urgence, télésurveillance et contrôle de trafic. Des commandes significatives ont été enregistrées en fin d'année, qui engagent des savoir-faire semblables, comme l'automatisation et la supervision de deux ponts reliant Basse-Terre et Grande-Terre, en Guadeloupe, et l'équipement d'un portique pour le port de Pointe-à-Pitre. Parallèlement, Santerne a pris la commande de la réalisation des équipements électriques de la seconde ligne du tramway de Strasbourg.

Dans le même temps, le groupe GTIE a remporté le contrat de maintenance du réseau national de fibres optiques de Télécom Développement, qui sera pris en charge par 21 entreprises du groupe sur l'ensemble du territoire national.

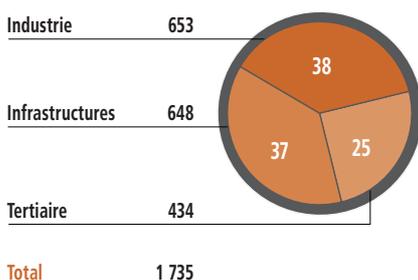
Dans l'industrie, en France, le niveau de l'investissement est resté très contrasté en 1998, se traduisant par une très bonne activité dans le secteur automobile et par une charge de travail décevante en chimie et en pétrochimie. Les investissements industriels ont, par ailleurs, été marqués par la préparation de l'échéance informatique de l'an 2000.

Parmi les nombreuses réalisations de l'exercice peuvent être citées la refonte complète en 20 000 volts des équipements électriques de la sucrerie-distillerie de Corbeilles-en-Gâtinais et la réalisation, par Garczynski Traploir, des équipements électriques et pneumatiques, ainsi que la supervision informatique de la nouvelle usine de OCG Cacao SA au Petit-Quevilly (Seine-Maritime).

**Dans le tertiaire**, l'activité a progressé en 1998 grâce à des secteurs porteurs comme la santé, l'éducation ou la grande distribution. Les offres du groupe GTIE en matière de réseaux de communication d'entreprise ont commencé à

#### Groupe GTIE

Chiffre d'affaires par métier\*  
en pourcentage et en millions d'euros



\* Avant élimination des éléments intra-groupe.

La première tranche du réseau Siter, système de gestion centralisée du trafic automobile, dans les Hauts-de-Seine, a été mise en service en septembre 1998.





Ingénierie et réalisation de l'électricité et de l'instrumentation du laboratoire pharmaceutique Boehringer, à Penzberg, en Bavière.

se développer, avec quelques réussites prometteuses : SDEL a ainsi réalisé, pour la tour Cèdre, à la Défense (architecte : M. Andrault - Cabinet Conceptua), un immeuble dans lequel 3 200 postes de travail sont desservis par un réseau à 1,2 gigabit par seconde, ce qui constitue une première. Un ensemble de 10 entreprises maillées du groupe GTIE a équipé 660 agences du GAN et 83 magasins Auchan en réseaux d'information et de communication. De son côté, Santerne a livré la gestion technique centralisée du Parlement européen de Strasbourg, comportant 22 000 points de contrôle, et SDEL les équipements électriques et les réseaux d'information du nouveau siège de Vivendi à Paris (architecte : F1 Développement).

Sur nombre de ces projets très innovants, le groupe GTIE assure non seulement la conception, la maîtrise d'œuvre, le déploiement et, souvent, la formation des utilisateurs, mais aussi la maintenance des réseaux d'information et de communication installés.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France par le groupe GTIE, pour l'essentiel en Europe, a représenté 213,4 millions d'euros en 1998, en progression de 8 %, conformément aux orientations stratégiques du groupe.

Les filiales anglaises et néerlandaises progressent en chiffre d'affaires et en résultat. En Grande-Bretagne, Lee Beesley Deritend a, en particulier, profité d'importants programmes d'investissements menés par Peugeot et Ford outre-Manche. Une nouvelle société a été créée aux Pays-Bas, pour accompagner Dutchphone (groupe France Télécom) dans le déploiement de sites de radio-téléphone mobile. Dans le même domaine, le groupe s'est également implanté en Autriche. En Allemagne, Controlmatic a dégagé un résultat positif marqué par les restructurations.

La bonne tenue générale de l'ensemble des implantations étrangères du groupe GTIE conforte son ambition de développement international.

Alors même que se poursuivaient en 1998 les restructurations liées aux changements de périmètre intervenus en 1997 et au redéploiement de l'activité vers des secteurs plus porteurs que ses métiers traditionnels, le groupe GTIE a augmenté sa contribution au résultat du groupe SGE, avec un résultat d'exploitation de 72 millions d'euros, en progression de 28 %, qui intègre l'impact de l'application, pour la première fois, de la méthode de dégagement du résultat à l'avancement, conformément aux normes en vigueur dans le groupe SGE.



# Thermique- mécanique

Fédérant des entreprises spécialisées dans les métiers de l'isolation, de l'énergie et des techniques de l'air, de la protection incendie et du second œuvre du bâtiment, la Division thermique-mécanique du groupe SGE – qui intervient essentiellement en Allemagne et en France – a adopté en 1998 la dénomination Sophiane. Acteurs majeurs sur leurs marchés, ses entreprises s'adressent principalement à une clientèle industrielle (70 % de l'activité, contre 30 % dans le bâtiment). ■ Le secteur de l'énergie est au cœur de la stratégie de développement de Sophiane, avec la production thermique mais aussi nucléaire, où elle occupe des positions de leader, qu'il s'agisse de travaux traditionnels ou d'opérations spécifiques d'entretien et de maintenance en milieu irradié. Les autres domaines d'intervention sont l'électronique (Sophiane réalise des salles blanches), le pétrole, la chimie, l'automobile, l'aéronautique. ■ En ce qui concerne le bâtiment, la Division se recentre sur des opérations à forte technicité, comme le Reichstag, dont elle a piloté, en 1998, le génie climatique et la protection incendie. Dans le cadre de sa stratégie de développement sur le marché de la protection incendie, Sophiane a fait l'acquisition, en 1998, de la société allemande Calanbau. ■

## Données consolidées\*

en millions d'euros et en millions de francs

	1996	1997	1998	
<b>Chiffre d'affaires</b>	1 193,7	1 094,2	1 036,2	6 797
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	27,4	2,7	(3,2)	(21)
<b>Résultat d'exploitation</b>	6,1	(31,6)	2,8	18
<b>Investissements industriels</b>	6,5	7,0	8,8	58
<b>Effectifs moyens</b>	9 725	9 016	8 261	

\* En contribution après élimination des éléments intra-groupe.

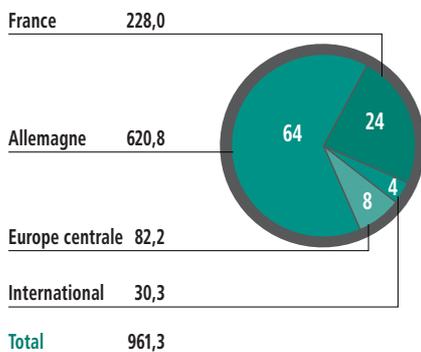
Nickel a réalisé la protection incendie et le génie climatique du Reichstag, à Berlin, que réintégrera le Parlement allemand en mai 1999.

# Sophiane

## Sophiane

### Chiffre d'affaires par zone géographique\*

en pourcentage et en millions d'euros



\* En contribution après élimination des éléments intra-groupe.

Sur le site de la centrale nucléaire de Chinon, Wanner a participé au démantèlement de certaines installations et réalise chaque année des travaux de maintenance.



La Division thermique-mécanique du groupe SGE regroupe l'ensemble des sociétés intervenant dans les métiers de l'isolation (isolation thermique et acoustique), de l'énergie et des techniques de l'air (conditionnement d'air industriel, fluides, cogénération, climatisation de confort), de la protection incendie et du second œuvre bâtiment (corps d'états architecturaux, façades et constructions frigorifiques). Les sociétés Tunzini et Wanner, en France, Nickel et G+H Montage, en Allemagne, toutes centenaires, occupent des positions de premier plan sur leurs marchés respectifs, qui ont en commun d'être constitués pour plus des trois quarts par des clientèles privées et industrielles.

En dehors de leurs marchés domestiques français et allemands, ces sociétés réalisent environ 10 % de leur chiffre d'affaires dans les pays du Benelux, en Tchéquie, en Slovaquie (où le groupe est implanté de longue date), mais aussi en Pologne et en Hongrie ou, ponctuellement, hors d'Europe, en accompagnement de clients.

Baptisé Sophiane au terme d'un processus d'intégration privilégiant les synergies franco-allemandes, cet ensemble a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros, avec un résultat d'exploitation positif de 3,4 millions d'euros, contre une perte de 28,9 millions d'euros en 1997.

## SOPHIANE ISOLATION

Les métiers de l'isolation, qui opèrent principalement pour les secteurs de l'énergie, du pétrole, de la chimie, de la sidérurgie, de l'automobile, de l'aéronautique et de l'électronique, ont réalisé en 1998 un volume d'activité de 457,4 millions d'euros. Les marchés de l'isolation industrielle et nucléaire sont restés globalement peu actifs en France et en Allemagne. En revanche, en Géorgie et en Slovaquie, G+H Montage est intervenu sur plusieurs chantiers de centrales thermiques.

L'atonie de la demande, conjuguée à une forte pression concurrentielle de petites entreprises utilisant de la main-d'œuvre à bas prix, a nécessité des mesures d'adaptation importantes, de nature à préserver la compétitivité de G+H Montage et de sa principale filiale intervenant dans les Länder de l'est de l'Allemagne, Isolierungen Leipzig, de sorte qu'une contribution positive a pu être maintenue.

Il en a été de même pour Schuh, qui intervient également dans l'enlèvement d'amiante et dont la rentabilité, bien que négative, a été nettement améliorée sur la base d'une politique sélective de prise de commande et de réduction de un cinquième du chiffre d'affaires, ainsi ramené à 54 millions d'euros.

En France, en revanche, la contraction accélérée du marché du nucléaire et l'excessive compétitivité du

marché de l'enlèvement d'amiante ont lourdement pesé sur les comptes de Wanner, qui sont redevenus négatifs alors qu'ils s'étaient rétablis en 1997. L'effort de repositionnement des activités d'acoustique industrielle sur des créneaux plus porteurs, comme la production d'énergie et, notamment, les turbines à gaz, a débouché sur plusieurs opérations importantes obtenues principalement à l'étranger, comme la centrale de Faridabad, en Inde, celle de Peterhead, en Écosse, ou celle de Cottbus, en Irlande. Au total, le métier de l'acoustique industrielle a généré un volume d'activité de 53,4 millions d'euros, équivalent à celui de 1997, avec un résultat d'exploitation redevenu positif et des perspectives de développement favorables. L'activité d'équipement de navires a profité en 1998 de la bonne conjoncture de la construction navale spécialisée dans les navires de croisière ou de transport d'énergie, et a réalisé un volume global de 18,3 millions d'euros et un résultat d'exploitation positif. Les affaires les plus marquantes ont été l'équipement des bâtiments de croisière *Star, Leo et Virgo*, achevés en 1998, l'équipement du *Norwegian Sky* et de deux séries de méthaniers pour la Chine et la Malaisie. L'activité de canalisations pré-isolées a tiré profit d'une conjoncture plus favorable qu'en 1997, avec l'obtention d'un important marché de canalisations pour l'usine de cogénération du Havre. Avec 9,2 millions d'euros, cette niche d'activité a apporté une contribution très positive au résultat d'exploitation.

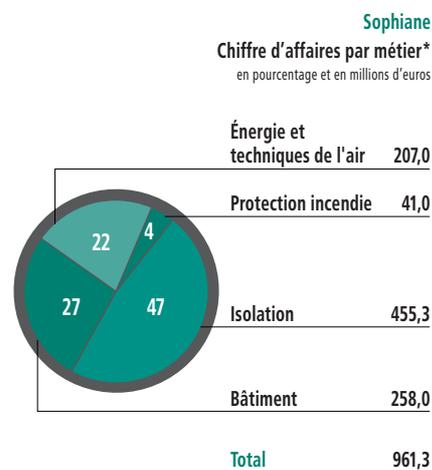
**SOPHIANE ÉNERGIE ET TECHNIQUE DE L'AIR**

Ce pôle regroupe les activités de thermique dynamique exercées pour les bâtiments techniques sophistiqués, tels les hôpitaux, les auditoriums, les centres multimédias, ainsi que pour l'industrie et le secteur de la production d'énergie. En France, les principaux marchés sur lesquels est intervenu Tunzini Industrie sont restés stables dans l'ensemble par rapport à 1997. Tunzini a poursuivi son repositionnement sur l'industrie et la production d'énergie, avec plusieurs réalisations significatives : l'usine SGS Thomson, près d'Aix-en-Provence ; Hewlett Packard, à Lyon ; Sanofi, à Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence) et à Aramon (Gard) ; le CEA, à Bordeaux ; l'unité de cogénération de Bordeaux. L'entreprise a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 91,47 millions d'euros, avec un résultat d'exploitation positif.

En Allemagne, Nickel a été confronté à une nette dégradation de la conjoncture du bâtiment tertiaire, mais a consolidé son redressement grâce aux contributions très positives de ses entités tchèques, luxembourgeoises et des filiales de service, complément naturel des activités de travaux neufs. Outre les studios de la chaîne de télévision ZDF (architecte : Prof. Gerber & Partner) et la tour Borsig (architecte : Deubzer + König, Vasconi), à Berlin, Nickel a réalisé en 1998 l'équipement et la protection incendie du Reichstag (architecte : Sir Norman Foster & Partner), qui seront livrés en mars 1999, et de l'aéroport de Düsseldorf (architecte : IGK / IGR Ingenieur GmbH).

En association avec Tunzini Industrie, Nickel a créé une filiale spécialisée dans

G+H Montage a réalisé le revêtement de façade et la couverture du toit du Tatou, le nouveau bâtiment berlinois qui accueillera, entre autres, la Bourse (architecte : Nicolas Grimshaw).



\* En contribution après élimination des éléments intra-groupe.



Lefort Francheteau a réalisé, à Issy-les-Moulineaux, la climatisation d'un ensemble d'immeubles abritant la chaîne de télévision Arte, Marie Claire, Pacifica, Chronopost et AXA Assistance.

le secteur des salles blanches, destinée à faire la promotion du concept développé pour les secteurs pharmaceutique et micro-électronique.

### **SOPHIANE PROTECTION INCENDIE**

Le secteur de la protection incendie s'est affirmé comme l'un des secteurs très porteurs de développement, les filiales allemandes de Sophiane profitant du savoir-faire de Tunzini Protection Incendie (TPI) pour s'implanter sur ce marché outre-Rhin. En 1998, le volume de cette activité s'est élevé à 40,7 millions d'euros sur l'ensemble des marchés de Sophiane.

En fin d'exercice, l'acquisition de la société Calanbau (réalisant un chiffre d'affaires de 38,1 millions d'euros), n° 3 en Allemagne dans le domaine de la protection incendie active, s'inscrit dans la stratégie de développement de Sophiane sur ce marché porteur.

### **SOPHIANE BÂTIMENT**

Ce pôle regroupe les activités de second œuvre architectural, constructions frigorifiques et façades, essentiellement exercées sur le marché allemand.

Les activités de second œuvre architectural ont enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 10 % suite à l'application d'un plan de restructuration en profondeur et d'une politique de sélectivité drastique dans la prise de commande. Cette activité, banalisée et soumise à une concurrence très forte, continuera de baisser en 1999, après la fermeture de la filiale Ausbau Gotha. En revanche, G+H Montage est parvenu à se réorienter vers les salles blanches, et notamment la pharmacie, en liaison avec le pôle énergie et techniques de l'air de Sophiane. Soumise aux mêmes contraintes de concurrence, l'activité de constructions frigorifiques a poursuivi sa baisse sous l'effet d'une sélection importante des

affaires. Le métier de pose de façades s'est en revanche redressé, suite à une profonde restructuration. Le chiffre d'affaires, en baisse de 13 %, s'est établi à 22,9 millions d'euros, avec un résultat équilibré.

### LEFORT FRANCHETEAU

Le groupe Lefort Francheteau, qui intervient principalement en région parisienne dans les métiers de la climatisation des grands immeubles tertiaires, dans la plomberie et la rénovation, avec Saga, et dans la maintenance et l'exploitation d'installations de chauffage et de climatisation, avec Sonex, a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 63,7 millions d'euros, en baisse de 12 %.

Au cours de l'exercice, Lefort Francheteau a notamment livré le siège de France Télévision (architecte : Cabinet Viguier) et celui d'Arte (architecte : Atelier 2M), près de Paris, la tour T4, à la Défense (architectes : M. Andrault/Cabinet Conceptua), et engagé les travaux de rénovation de l'hôtel de Lassay (architecte : Cabinet Gatier), résidence du président de l'Assemblée nationale.

L'exercice se solde, pour la dixième année consécutive, par un résultat d'exploitation positif, qui s'est établi à 2 millions d'euros, tandis que les prises de commandes laissent augurer une nouvelle progression du chiffre d'affaires en 1999.

### SGE ENVIRONNEMENT

Spécialisé dans la conception et la construction d'unités de traitement de déchets ménagers et industriels, SGE Environnement propose des procédés originaux pour l'incinération ou le traitement biologique des déchets. En 1998, de nouveaux procédés s'y sont ajoutés : une grille d'incinération refroidie à l'eau, pour traiter les déchets ménagers et industriels à haut pouvoir calorifique ; un procédé de méthanisation, pour produire du biogaz à partir de déchets fermentescibles. De plus, indépendamment de la technologie mise en œuvre, SGE Environnement mène des missions d'ensemblage pour la réalisation clés en main d'unités de traitement de toutes natures.

Au cours de l'exercice, les travaux d'extension de l'usine d'Annecy (13,1 millions d'euros) ont démarré, tandis que les unités d'incinération de Bellegarde, Chambéry, Toulouse et du Bourg-d'Oisans étaient livrées. La station de compostage de Bapaume (Pas-de-Calais) a été inaugurée en août. SGE Environnement a également été adjudicataire d'une ligne de compostage dans la région de Porto, au Portugal (17,5 millions d'euros), et de l'usine d'incinération de Fort-de-France (49,9 millions d'euros), à la Martinique. Les travaux débiteront en 1999.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 16,3 millions d'euros, en recul de 17 %, avec une perte d'exploitation de 2,6 millions d'euros, l'exercice s'achevant avec un carnet de commandes de plus de 60 millions d'euros.

Le centre de compostage de Bapaume, dans le Nord - Pas-de-Calais, a été inauguré par Dominique Voynet, ministre de l'Environnement.



# Rapport financier

<b>Éléments financiers</b>	<b>63</b>
Comptes consolidés	63
Comptes sociaux	91
<b>Rapports des commissaires aux comptes</b>	<b>111</b>
Rapport sur les comptes consolidés	112
Rapport général sur les comptes annuels	113
Rapport spécial sur les conventions réglementées	114
Rapport spécial relatif à l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières	115
Rapport spécial relatif à l'autorisation de réduire le capital par voie d'annulation d'actions	117
<b>Projets de résolutions</b>	<b>119</b>
Partie ordinaire	120
Partie extraordinaire	123
<b>Renseignements de caractère général</b>	<b>129</b>
Renseignements de caractère général concernant la Société	130
Organes d'administration, de direction et de surveillance	139
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	142
<b>Tableau de concordance COB</b>	<b>144</b>



# Comptes consolidés

Les trois derniers exercices	64
Compte de résultat consolidé	65
Bilan consolidé	66
Tableau des flux de trésorerie	68
Annexe aux comptes consolidés	69
Liste des principales sociétés consolidées	88

## Les trois derniers exercices

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 011,5</b>	<b>8 140,2</b>	<b>6 552,7</b>
Dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	2 796,0	2 760,8	2 672,2
Excédent brut d'exploitation	310,5	268,0	202,4
Résultat d'exploitation	123,6	43,0	(14,1)
<b>Résultat courant</b>	<b>143,4</b>	<b>71,5</b>	<b>68,4</b> <sup>(2)</sup>
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	128,6	68,2	(41,5)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>92,3</b>	<b>46,9</b>	<b>(56,7)</b>
Résultat net par action (en euros)	2,3	1,2	(1,9)
Dividendes par action (en euros)	1,4 *	0,8	-
Capitaux propres	526,4	446,9 <sup>(1)</sup>	433,9
Provisions pour risques et charges	1 264,8	1 331,8 <sup>(1)</sup>	891,8
Excédent (endettement) financier net	657,0 <sup>(3)</sup>	769,5 <sup>(3)</sup>	347,1 <sup>(3)</sup>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>256,1</b>	<b>197,0</b>	<b>154,6</b>
Investissements industriels nets	196,3	128,2	114,5
Investissements financiers nets	52,3	99,6	151,0
<b>Effectifs moyens</b>	<b>64 451</b>	<b>68 251</b>	<b>57 289</b>

\* Proposé à l'assemblée générale.

Les incidences des changements de méthode intervenus dans l'exercice 1998 (passage à l'avancement, retraitement du crédit-bail) sont décrites dans la rubrique « Faits marquants » et les notes annexes.

(1) Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 1997 incluent les provisions pour engagements de retraites (173 millions d'euros), comptabilisés pour la première fois par imputation sur les capitaux propres.

(2) Dont plus-value de cession d'actions Saint-Gobain pour 79 millions d'euros.

(3) Hors incidence des cessions de créances commerciales (voir note 14).

(en millions de francs)	1998	1997	1996
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>52 552</b>	<b>53 397</b>	<b>42 983</b>
Dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	18 340	18 110	17 530
Excédent brut d'exploitation	2 037	1 758	1 327
Résultat d'exploitation	811	282	(93)
<b>Résultat courant</b>	<b>941</b>	<b>469</b>	<b>448</b> <sup>(2)</sup>
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	843	448	(272)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>605</b>	<b>308</b>	<b>(372)</b>
Résultat net par action (en francs)	14,8	7,7	(12,3)
Dividendes par action (en francs)	9,2 *	5	-
Capitaux propres	3 453	2 932 <sup>(1)</sup>	2 846
Provisions pour risques et charges	8 297	8 736 <sup>(1)</sup>	5 850
Excédent (endettement) financier net	4 310 <sup>(3)</sup>	5 048 <sup>(3)</sup>	2 277 <sup>(3)</sup>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 680</b>	<b>1 292</b>	<b>1 014</b>
Investissements industriels nets	1 288	841	751
Investissements financiers nets	343	654	(990)
<b>Effectifs moyens</b>	<b>64 451</b>	<b>68 251</b>	<b>57 289</b>

\* Proposé à l'assemblée générale.

Les incidences des changements de méthode intervenus dans l'exercice 1998 (passage à l'avancement, retraitement du crédit-bail) sont décrites dans la rubrique « Faits marquants » et les notes annexes.

(1) Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 1997 incluent les provisions pour engagements de retraites (1 136 millions de francs), comptabilisés pour la première fois par imputation sur les capitaux propres.

(2) Dont plus-value de cession d'actions Saint-Gobain pour 520 millions de francs.

(3) Hors incidence des cessions de créances commerciales (voir note 14).

# Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1998	1997	1996
<b>Chiffre d'affaires</b>	16	<b>8 011,5</b>	<b>8 140,2</b>	<b>6 552,7</b>
Autres produits	17	403,6	392,9	308,0
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>8 415,1</b>	<b>8 533,1</b>	<b>6 860,7</b>
Charges d'exploitation		(8 104,6)	(8 265,1)	(6 658,3)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>310,5</b>	<b>268,0</b>	<b>202,4</b>
Amortissements et provisions		(186,9)	(225,0)	(216,5)
<b>Résultat d'exploitation</b>	18	<b>123,6</b>	<b>43,0</b>	<b>(14,1)</b>
Charges et produits financiers		24,9	25,3	84,2 <sup>(1)</sup>
Provisions		(5,1)	3,2	(1,7)
<b>Résultat financier</b>	19	<b>19,8</b>	<b>28,5</b>	<b>82,5 <sup>(1)</sup></b>
<b>Résultat courant</b>		<b>143,4</b>	<b>71,5</b>	<b>68,4 <sup>(1)</sup></b>
Charges et produits exceptionnels		(115,3)	50,5	(125,8)
Amortissements et provisions		74,3	(58,5)	(4,5)
<b>Résultat exceptionnel</b>	20	<b>(41,1)</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(130,3)</b>
Participation des salariés		(12,7)	(11,5)	(4,8)
Impôts sur les bénéfices	21	2,6	(18,4)	(8,6)
Amortissement des écarts d'acquisition	2	(36,3)	(21,3)	(15,2)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>55,9</b>	<b>12,3</b>	<b>(90,5)</b>
Part du groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence	5	40,3	37,2	35,5
Part des minoritaires		(3,9)	(2,5)	(1,6)
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>92,3</b>	<b>46,9</b>	<b>(56,7)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions		40 970 443	40 057 959	30 304 652
Résultat par action (en euros)		2,3	1,2	(1,9)

(1) Dont plus-value de cession d'actions Saint-Gobain pour 79 millions d'euros.

Les incidences des changements de méthode intervenus dans l'exercice 1998 (passage à l'avancement, retraitement du crédit-bail) sont décrites dans la rubrique « Faits marquants » et les notes annexes.

# Bilan consolidé

## Actif

(en millions d'euros)	Notes	1998	1997	1996
Immobilisations incorporelles	1	45,4	47,4	46,3
Écarts d'acquisition	2	201,8	226,9	184,0
Immobilisations corporelles	3	827,7	685,3	781,4
Immobilisations financières				
Titres de participation	4	82,9	105,0	78,3
Titres mis en équivalence	5	200,3	166,0	147,9
Autres immobilisations financières	6	67,9	70,9	67,3
		<b>351,1</b>	<b>341,9</b>	<b>293,6</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	7	31,7	24,2	22,5
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>1 457,8</b>	<b>1 325,8</b>	<b>1 327,8</b>
Stock et travaux en cours	8 . 15	302,7	1 636,8	604,4
Clients et autres créances d'exploitation	15	3 367,6	3 523,8	2 540,6
Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme	9 . 14	1 181,8	1 275,6	1 147,9
Disponibilités	14	279,2	347,1	153,0
<b>Total actif circulant</b>		<b>5 131,3</b>	<b>6 783,4</b>	<b>4 445,8</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>6 589,1</b>	<b>8 109,1</b>	<b>5 773,6</b>

Les incidences des changements de méthode intervenus dans l'exercice 1998 (passage à l'avancement, retraitement du crédit-bail) sont décrites dans la rubrique « Faits marquants » et les notes annexes.

## Passif

(en millions d'euros)	Notes	1998	1997	1996
Capitaux propres	10			
Capital		537,6	522,5	394,1
Réserves consolidées		(103,5)	(122,5)	96,5
Résultat de l'exercice		92,3	46,9	(56,7)
		<b>526,4</b>	<b>446,9</b>	<b>433,9</b>
Intérêts minoritaires	11	25,2	22,7	11,8
Subventions et produits différés	12	0,7	0,8	99,8
Provisions pour risques et charges	13	1 264,8	1 331,8	891,8
Dette financière à plus d'un an	14			
Emprunts participatifs et obligataires		51,0	50,6	47,8
Autres emprunts et dettes financières		171,7	128,8	244,7
		<b>222,7</b>	<b>179,4</b>	<b>292,6</b>
<b>Total capitaux permanents</b>		<b>2 039,8</b>	<b>1 981,6</b>	<b>1 729,8</b>
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	15	4 072,1	5 606,7	3 536,7
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	14	477,2	520,8	507,1
<b>Total passif circulant</b>		<b>4 549,3</b>	<b>6 127,5</b>	<b>4 043,8</b>
<b>Total du passif</b>		<b>6 589,1</b>	<b>8 109,1</b>	<b>5 773,6</b>

Les incidences des changements de méthode intervenus dans l'exercice 1998 (passage à l'avancement, retraitement du crédit-bail) sont décrites dans la rubrique « Faits marquants » et les notes annexes.

# Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	1998	1997	1996
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Excédent brut d'exploitation		310,5	268,0	202,4
Opérations financières et exceptionnelles		(66,8)	(59,4)	(53,3)
Impôts, participations		(10,0)	(29,9)	(13,4)
<b>Autofinancement d'exploitation</b> (hors dividendes reçus des sociétés mises en équivalence)	22	<b>233,7</b>	<b>178,8</b>	<b>135,6</b>
Variation nette du besoin en fonds de roulement	15	(7,6)	18,4	57,5
	(I)	<b>226,1</b>	<b>197,2</b>	<b>193,1</b>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Investissements industriels		(231,7)	(172,5)	(143,1)
Cessions d'immobilisations		35,4	44,3	28,5
<b>Investissements industriels nets</b>		<b>(196,3)</b>	<b>(128,2)</b>	<b>(114,5)</b>
Investissements financiers		(81,6)	(318,7)	(31,0)
Cessions de titres		29,2	219,1	182,1
<b>Investissements financiers nets</b>		<b>(52,3)</b>	<b>(99,6)</b>	<b>151,0</b>
Variations des immobilisations financières		(1,1)	(1,4)	(0,8)
	(II)	<b>(249,7)</b>	<b>(229,2)</b>	<b>35,7</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Augmentations de capital de la société mère		22,7	237,4	3,0
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers			1,2	10,1
Dividendes distribués par la société mère		(24,6)		
Dividendes versés aux actionnaires des filiales		(3,1)	(1,7)	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		22,4	18,2	19,0
Autres dettes à long terme				99,2
	(III)	<b>18,6</b>	<b>263,9</b>	<b>121,2</b>
<b>Total des flux de l'exercice</b>	<b>(I+II+III)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>231,9</b>	<b>350,0</b>
<b>Excédent (endettement) financier net au 1<sup>er</sup> janvier (*)</b>		<b>769,5</b>	<b>347,1</b>	<b>(77,0)</b>
Effet de change, de périmètre et divers		26,1	190,5	74,1
Changement de méthode relatif au crédit-bail		(133,5)		
<b>Excédent (endettement) financier net au 31 décembre (*)</b>	14	<b>657,0</b>	<b>769,5</b>	<b>347,1</b>
(*) Hors incidence des cessions de créances commerciales		76,2	153,1	154,1

Les incidences des changements de méthode intervenus dans l'exercice 1998 (passage à l'avancement, retraitement du crédit-bail) sont décrites dans la rubrique « Faits marquants » et les notes annexes.

# Annexe aux comptes consolidés

## A • FAITS MARQUANTS

### Changements de méthode

#### Crédit-bail

Conformément aux dispositions de la loi sur les comptes consolidés, le Groupe a pris l'option, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, d'inscrire au bilan les immobilisations financées par voie de crédit-bail.

Il en résulte une augmentation, au 1<sup>er</sup> janvier 1998, des immobilisations corporelles nettes de 141 millions d'euros (dont 96 millions concernent le siège social de la SGE) et des dettes financières pour 134 millions d'euros (voir note 3.4).

Ce changement de méthode a une incidence positive de 7,6 millions d'euros sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice et de 2,7 millions d'euros sur le résultat net (voir notes 18 et 19).

#### Passage à l'avancement

Le groupe SGE a étendu, à l'occasion de l'arrêté des comptes 1998, la méthode de l'avancement aux filiales des divisions Ingénierie et Travaux électriques et Thermique-mécanique, jusqu'alors à l'achèvement, les autres activités du Groupe étant déjà à l'avancement.

Compte tenu des réorganisations engagées par le Groupe dans ses divisions et du mode de suivi de ses contrats, ce changement de méthode a été appliqué aux contrats en cours à la clôture de l'exercice 1998. Seules les marges des contrats pour lesquels le résultat peut être mesuré avec une fiabilité suffisante ont été constatées.

Parallèlement, des provisions pour pertes à terminaison sur certains chantiers ont également été constituées dans ce cadre.

Il en résulte un impact net positif de 18 millions d'euros sur le résultat net après impôts.

L'incidence de ces changements de méthode sur les postes les plus significatifs du compte de résultat et du bilan se résume de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1998	1998 (*)	1997	1996
Chiffre d'affaires	8 011,5	7 979,5	8 140,2	6 552,7
Résultat net	92,3	71,5	46,9	(56,7)
Immobilisations corporelles	827,7	693,1	685,3	781,4
Stocks et travaux en cours	302,7	1 565,3	1 636,8	604,4
Créances d'exploitation	3 367,6	3 453,8	3 523,8	2 540,6
Capitaux propres	526,4	498,0	446,9	433,9
Dettes d'exploitation	4 072,1	5 472,3	5 606,7	3 536,7
Excédent financier net	733,2	857,4	922,5	501,3

(\*) À méthodes comptables comparables.

#### Coûts du passage à l'euro et à l'an 2000

Les coûts du passage à l'euro ne présentent pas de caractère significatif au niveau du Groupe. Ils ont été pris en charge dans l'exercice.

Concernant le passage à l'an 2000, les coûts d'intervention que le Groupe doit engager, dans le cadre des garanties accordées à ses clients, pour faire face à la défaillance éventuelle des systèmes informatisés installés par certaines filiales, ont été provisionnés dans l'exercice. Ils représentent un impact de 7 millions d'euros sur le résultat net de l'exercice.

Les coûts de mise à niveau des infrastructures et logiciels utilisés en interne ont été pris, quant à eux, en charge d'exploitation dans l'exercice.

### Évolution de la structure du Groupe

Le groupe SGE n'a pas connu, en 1998, d'évolution significative de sa structure.

Dans le domaine des concessions, le Groupe comptabilise pour la première fois par mise en équivalence les comptes des sociétés concessionnaires d'infrastructures dont les ouvrages sont entrés en phase d'exploitation en 1998 – Consortium Stade de France et Lusoponte (ponts sur le Tage) – et la SMTPC (tunnel du Prado-Carénage, à Marseille), dans laquelle la SGE a porté sa participation dans l'exercice à hauteur de 28 %.

Concernant le Consortium Stade de France, l'acte de concession rend possible, dans certaines circonstances, la résiliation par l'État du contrat de concession jusqu'en juin 2000. Dans ce contexte, les comptes du Consortium Stade de France seront mis en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe jusqu'à cette date.

La quote-part du Groupe dans les résultats de ces trois sociétés est de l'ordre de -3 millions d'euros (voir note 5).

### Présentation des comptes consolidés

#### Euro

Le Groupe a pris l'option, conformément aux dispositions en vigueur et aux recommandations de la Commission des opérations de Bourse, de présenter ses comptes consolidés en euros dès l'exercice 1998. Les données financières des exercices précédents ont également été converties au taux officiel de l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

### Tableau des flux de trésorerie

Les flux financiers de l'exercice sont désormais présentés sous la forme d'un tableau des flux de trésorerie, en lieu et place du tableau de financement, conformément aux préconisations du Conseil national de la comptabilité.

### Autre fait marquant

#### Mise en jeu de la garantie de passif CBC octroyée par Vivendi

L'application, en 1998, des conventions de garantie relatives à la prise de contrôle de CBC par la SGE a donné lieu au versement à Vivendi d'une indemnité de 32 millions d'euros, au titre de la mise en jeu des garanties et des clauses de retour à meilleure fortune.

La SGE a, en outre, reçu une indemnité de 9 millions d'euros de la part de Vivendi, au titre des pertes complémentaires relatives à certains chantiers de CBC et de ses filiales.

## B • PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### Principes généraux

Les comptes consolidés de la SGE, intégrés dans les comptes consolidés de Vivendi, sont établis selon les normes définies par le plan comptable général, la loi du 3 janvier 1985 et le décret du 17 février 1986.

Celles-ci ont été adaptées pour tenir compte des traitements comptables préconisés par le Conseil national de la comptabilité dans son avis du 18 juin 1997.

## 1. Méthodes de consolidation

### Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 million d'euros, ainsi que les filiales ayant un chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles la SGE exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Celles sur lesquelles la SGE exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés communautaires d'intérêt et les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Il se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	1998		1997	
	France	Étranger	France	Étranger
Intégration globale	420	154	365	152
Intégration proportionnelle	29	30	28	33
Mise en équivalence	10	6	7	8
<b>Total général</b>	<b>459</b>	<b>190</b>	<b>400</b>	<b>193</b>

L'accroissement du périmètre provient en grande partie des réorganisations juridiques intervenues à l'intérieur du Groupe (GTIE pour l'essentiel).

### Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Les états financiers des sociétés et établissements étrangers consolidés sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion qui en découlent sont inclus dans les réserves consolidées. Les écarts de conversion des sociétés situées dans les pays de la zone euro ont été maintenus dans les capitaux propres consolidés, conformément aux règles en vigueur.

### Éléments libellés en monnaie étrangère

Les éléments du bilan consolidé libellés en devises sont convertis au cours de change de la clôture de l'exercice ou au cours de la couverture qui leur est affectée. Seules les pertes de change latentes qui en résultent sont provisionnées dans les résultats de l'exercice.

### Écarts d'acquisition

Le principe est d'affecter les écarts de première consolidation, représentant la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part des capitaux propres correspondant à la date d'acquisition, aux différents éléments actifs et passifs du bilan de la société acquise.

Le solde non affecté est porté à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » et amorti sur une période n'excédant pas vingt ans. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés exploitant des carrières sont amortis sur la durée d'exploitation prévisible, et au maximum sur quarante ans.

Le cas échéant, ils peuvent donner lieu à un amortissement accéléré ou à une dépréciation lorsque l'évolution de la rentabilité prévisionnelle ou de la structure des sociétés concernées le justifie.

### Impôts différés

Les impôts différés proviennent des différences temporaires apparaissant entre le résultat fiscal et le résultat comptable des entités consolidées et des retraitements liés aux méthodes de consolidation. Ils sont déterminés selon la méthode du report variable.

Les différences temporaires déductibles donnant lieu à constatation d'impôts différés actifs sont prises en compte à hauteur de leur probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions fiscales.

## 2 · Règles et méthodes d'évaluation

### Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont généralement évalués à leur coût d'acquisition ou de production. En ce qui concerne les immeubles du patrimoine immobilier, les frais financiers de la période de construction sont immobilisés.

Les amortissements pratiqués sont déterminés selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées de vie habituellement retenues dans la profession.

Ces durées sont les suivantes :

Immeubles en patrimoine	50 ans
Immeubles d'exploitation	de 15 à 30 ans
Matériels de travaux publics	de 2 à 10 ans
Véhicules	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

### Titres de participation

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, rectifiée, le cas échéant, pour tenir compte de leur valeur boursière, de leur intérêt pour le Groupe ou des perspectives de développement et de résultat des sociétés concernées.

Les cessions ayant fait l'objet d'accord à la date de clôture des comptes et dont les conditions suspensives sont levées à la date d'arrêté des comptes sont enregistrées à la date de signature de l'accord.

### Engagements pour retraites

Les engagements pour retraites concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes de retraites complémentaires sont provisionnés au bilan à la fois pour le personnel en activité et pour le personnel retraité.

Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle prospective en vigueur au plan international (méthode des crédits projetés).

### Constatation du résultat

Les résultats sur contrats de construction à long terme sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est établie sur une base raisonnable, en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamations.

## Résultat courant

Le résultat courant prend en compte l'activité des entreprises du périmètre de consolidation et le coût de financement de ces activités.

Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent ou non directement rattachés à l'exploitation, tels que les coûts de restructuration, les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture d'entreprises ou de sites industriels, les abandons de créances et l'incidence des garanties données lorsqu'elles sont exercées.

## C • NOTES RELATIVES AU BILAN

### 1 • Immobilisations incorporelles

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/98	Amortissements au 31/12/98	Valeur nette au 31/12/98	Valeur nette au 31/12/97
Mise de fonds du domaine concédé	27,9	(4,6)	23,3	24,2
Autres immobilisations incorporelles	62,3	(40,3)	22,1	23,2
	<b>90,2</b>	<b>(44,8)</b>	<b>45,4</b>	<b>47,4</b>

Les mises de fonds du domaine concédé représentent l'acquisition de droits incorporels dans le cadre de l'obtention de contrats de gestion déléguée, et concernent l'activité Services de Sogea. Elles sont amorties sur la durée des contrats.

Les autres immobilisations incorporelles à la clôture de l'exercice comprennent principalement les valeurs relatives aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques.

### 2 • Écarts d'acquisition

Les variations de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Valeurs au 31/12/1997</b>	<b>433,9</b>	<b>(207,0)</b>	<b>226,9</b>
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice	16,9	-	16,9
Dotation aux amortissements	-	(36,3)	(36,3)
Écarts de conversion	(9,0)	4,3	(4,7)
Sorties de périmètre et divers	(5,0)	4,1	(0,9)
<b>Valeurs au 31/12/1998</b>	<b>436,8</b>	<b>(234,9)</b>	<b>201,8</b>

Les principaux écarts d'acquisition constatés dans l'exercice concernent notamment la société Entreprise d'Électricité et d'Équipement, du groupe GTIE, pour 7,5 millions d'euros (acquisition de 50 % complémentaire au cours de l'exercice) et Cofiroute, pour 2,6 millions d'euros (acquisition de 0,247 % complémentaire au cours de l'exercice).

Les écarts d'acquisition de certaines filiales en cours de restructuration (Moter, CBC) ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel partiel, pour un montant total de 14,6 millions d'euros.

Ce poste comprend les écarts d'acquisition des filiales britanniques (65 millions d'euros, soit 45,5 millions de livres) et de Moter (14 millions d'euros), auxquels s'ajoutent ceux dégagés sur certaines filiales du groupe GTIE (46 millions d'euros).

### 3 • Immobilisations corporelles

#### 3.1 Variation au cours de l'exercice

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Valeurs au 31/12/1997</b>	<b>1 841,3</b>	<b>(1 156,0)</b>	<b>685,3</b>
Acquisitions	198,3	-	198,3
Cessions	(177,6)	158,1	(19,5)
Amortissements et provisions de l'exercice	-	(170,3)	(170,3)
Changement de méthode <sup>(1)</sup>	174,3	(33,1)	141,2
Écarts de conversion	(14,0)	7,9	(6,1)
Variations de périmètre et divers	(9,9)	8,7	(1,2)
<b>Valeurs au 31/12/1998</b>	<b>2 012,4</b>	<b>(1 184,7)</b>	<b>827,7</b>

(1) Inscription au bilan des biens financés par crédit-bail (voir note 3.4).

#### 3.2 Répartition par nature

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/1998	Amortissements au 31/12/1998	Valeur nette au 31/12/98	Valeur nette au 31/12/97
Terrains	159,9	(14,2)	145,6	122,9
Constructions	433,5	(169,2)	264,3	161,4
Installations techniques, matériels	842,2	(637,3)	204,9	183,6
Agencements et autres	471,2	(359,3)	111,9	115,6
Immobilisations concédées	83,7	(4,7)	79,1	80,8
Immobilisations en cours	21,9	(0,1)	21,8	21,0
	<b>2 012,4</b>	<b>(1 184,7)</b>	<b>827,7</b>	<b>685,3</b>

#### 3.3 Répartition par secteur d'activité

(en millions d'euros)	1998			1997		
	Valeur brute	Amortissements Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements Dépréciations	Valeur nette
Bâtiment et travaux publics	847,9	(483,1)	364,8	814,9	(466,4)	348,5
Travaux routiers	538,6	(351,0)	187,5	526,1	(349,1)	177,0
Ingénierie et travaux électriques	363,6	(230,6)	133,0	348,7	(233,7)	115,0
Thermique-mécanique	143,7	(104,1)	39,6	137,9	(100,2)	37,7
Holdings et divers	118,7	(15,9)	102,7	13,8	(6,6)	7,2
	<b>2 012,4</b>	<b>(1 184,7)</b>	<b>827,7</b>	<b>1 841,3</b>	<b>(1 156,0)</b>	<b>685,3</b>

#### 3.4 Immobilisations corporelles financées par voie de crédit-bail

Les immobilisations acquises par voie de crédit-bail sont inscrites au bilan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998. Elles s'analysent par secteur de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1998			1997		
	Valeur brute	Amortissements Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements Dépréciations	Valeur nette
Bâtiment et travaux publics	28,6	(14,5)	14,1	34,2	(16,4)	17,9
Travaux routiers	16,5	(3,6)	12,9	16,5	(3,3)	13,2
Ingénierie et travaux électriques	10,9	(3,5)	7,4	10,9	(2,7)	8,2
Thermique-mécanique	7,8	(2,4)	5,5	7,5	(2,0)	5,5
Holdings et divers	105,1	(10,4)	94,7	105,1	(8,7)	96,4
	<b>168,9</b>	<b>(34,3)</b>	<b>134,6</b>	<b>174,3</b>	<b>(33,0)</b>	<b>141,2</b>

Elles sont constituées pour l'essentiel d'actifs immobiliers (dont le siège social de la SGE, pour une valeur nette de 95 millions d'euros fin 1998).

#### 4 • Titres de participation

Ce poste comprend les titres des sociétés dont l'importance n'est pas significative au regard des seuils de consolidation.

Il s'y ajoute, à titre temporaire, les titres des sociétés Terre Armée Internationale et Calanbau (protection incendie en Allemagne), acquis fin décembre respectivement par Freyssinet et Sophiane. Ces deux sociétés seront consolidées en 1999.

#### 5 • Titres mis en équivalence

##### Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
<b>Valeur des titres en début d'exercice</b>	<b>166,0</b>	<b>147,9</b>	<b>130,3</b>
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	40,3	37,2	35,5
Dont activité en concessions	39,2	37,2	32,8
Dividendes distribués et divers	(22,4)	(19,1)	(18,0)
Variation de périmètre et divers	16,5		
<b>Valeur des titres en fin d'exercice</b>	<b>200,3</b>	<b>166,0</b>	<b>147,9</b>
Dont activité en concessions	195,1	160,1	140,6

Le dividende versé par Cofiroute s'est élevé à 21 millions d'euros en 1998 (contre 17,7 millions d'euros en 1997).

##### Informations financières sur les concessions

Les titres des sociétés mises en équivalence concernent pour l'essentiel les sociétés concessionnaires d'infrastructures dans lesquelles le Groupe détient une influence notable (Cofiroute, Stade de France, Lusoponte, SMTPC).

Les principales données financières de l'exercice 1998 relatives à ces sociétés sont les suivantes (à 100 %) :

(en millions d'euros)	Cofiroute	Stade de France	Lusoponte	SMTPC
Chiffre d'affaires	710,0	41,8	39,5	21,5
Résultat d'exploitation	378,2	7,6	11,0	16,2
Résultat courant	242,6	(1,3)	(20,9)	0,3
Résultat net	136,1	(1,3)	(11,4)	0,0
<b>Part du groupe dans le résultat net</b>	<b>42,4</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>0,0</b>
Capitaux propres	636,2	21,8	13,6	7,2
<b>Part du groupe dans les capitaux propres</b>	<b>198,0</b>	<b>7,3</b>	<b>3,4</b>	<b>2,0</b>
Endettement financier net	1 465,5	118,6	398,1	164,5
Financement sans recours	1 465,5	111,8	335,4	140,9
Avances d'actionnaires et autres	-	6,9	62,7	23,6

Les comptes des sociétés concessionnaires mises en équivalence n'ont pas fait l'objet de retraitements dans les comptes du Groupe.

#### 6 • Autres immobilisations financières

Cette rubrique s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Créances financières à long terme	61,3	63,7	60,3
Autres titres immobilisés nets	6,6	7,2	7,0
	<b>67,9</b>	<b>70,9</b>	<b>67,3</b>

Les créances financières concernent principalement des prêts consentis à des filiales non consolidées ainsi que les avances d'actionnaires aux sociétés concessionnaires consolidées par mise en équivalence (Stade de France, Lusoponte).

Les autres titres immobilisés comprennent notamment les titres subordonnés convertibles de la SMTPC (tunnel du Prado-Carénage, à Marseille) détenus par le Groupe.

### 7 • Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sur plusieurs exercices comprennent notamment :

- des frais d'installations de chantiers dont l'amortissement est étalé sur la durée d'exécution des travaux ;
- des pré-loyers relatifs au financement par crédit-bail du siège social de Rueil 2000, qui sont amortis sur la durée des contrats.

### 8 • Stocks et travaux en cours

Ce poste est composé désormais pour l'essentiel des encours immobiliers concernant le groupe Sorif-Sorinvest et quelques opérations ponctuelles à l'International (dont l'hôtel Hilton de Francfort, pour 89 millions d'euros).

### Répartition par secteur d'activité

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Ingénierie et travaux électriques	18,7	1 078,6	179,1
Thermique-mécanique	12,7	318,0	320,3
Immobilier	81,0	46,2	5,0
Autres	190,4	194,1	99,9
	<b>302,7</b>	<b>1 636,8</b>	<b>604,4</b>

Les divisions Ingénierie et Travaux électriques et Thermique-mécanique constatant désormais leurs résultats à l'avancement, les situations de travaux de leurs entités sont désormais présentées en créances d'exploitation.

### 9 • Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme

L'analyse des valeurs mobilières de placement et autres créances financières à court terme est la suivante :

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Valeurs mobilières de placement	918,0	522,1	545,2
Créances financières à court terme	236,0	753,4	602,8
Sous-total <sup>(1)</sup>	1 154,0	1 275,6	1 147,9
Autres valeurs mobilières de placement	27,9		
	<b>1 181,8</b>	<b>1 275,6</b>	<b>1 147,9</b>

(1) Ce poste constitue un actif financier intégré dans la composition de l'endettement financier net du Groupe (voir note 14).

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de titres de créances négociables et de parts de produits de trésorerie (fonds communs de placement ou Sicav). Leur valeur de marché au 31 décembre 1998 ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à leur valeur nette comptable à cette date.

Les créances financières à court terme comprennent les comptes courants financiers de quelques sociétés non consolidées ainsi que le compte courant de trésorerie avec Vivendi.

Les autres valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres rachetées par la SGE dans le cadre du plan mis en place en 1998 et agréé par la Commission des opérations de Bourse.

Cette opération a porté en 1998 sur 1 030 553 actions (soit 2,5 % du capital de la SGE) à un prix moyen de 38,4 euros, dont 811 919 actions sont destinées à être attribuées au personnel du Groupe dans le cadre de plans d'options de souscription d'actions.

## 10 • Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)				
Capitaux propres	Capital	Réserves	Résultat	Total
<b>Au 31 décembre 1996</b>	<b>394,1</b>	<b>96,5</b>	<b>(56,7)</b>	<b>433,9</b>
Augmentations de capital	128,5	108,9	-	237,4
Écarts d'acquisition affectés sur les primes d'apport (*)	-	(103,4)	-	(103,4)
Affectation de résultat et dividendes distribués	-	(56,7)	56,7	-
Incidence des changements de méthode sur les retraites	-	(171,7)	-	(171,7)
Différences de conversion et divers	-	3,8	-	3,8
Résultat de l'exercice part du groupe	-	-	46,9	46,9
<b>Au 31 décembre 1997</b>	<b>522,5</b>	<b>(122,5)</b>	<b>46,9</b>	<b>446,9</b>
Augmentations de capital	15,1	7,6	-	22,7
Affectation de résultat et dividendes distribués	-	22,4	(46,9)	(24,5)
Rachat d'actions propres	-	(10,1)	-	(10,1)
Incidence des changements de méthode	-	7,6	-	7,6
Différences de conversion et divers	-	(8,5)	-	(8,5)
Résultat de l'exercice part du groupe	-	-	92,3	92,3
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>537,6</b>	<b>(103,5)</b>	<b>92,3</b>	<b>526,4</b>

(\*) Les écarts d'acquisition imputés sur les capitaux propres du Groupe en 1997 représentent un amortissement théorique de 5,2 millions d'euros par an.

Les augmentations de capital de la période correspondent aux actions émises dans le cadre du plan d'épargne Groupe ou des levées d'options sur actions.

Fin 1998, le capital social est composé de 41 487 757 actions de 13 euros (85 francs) chacune. Le nombre d'actions pouvant être souscrites fin 1998 par exercice d'options est de 1 613 917.

Les actions propres rachetées par la SGE dans le cadre du plan de rachat d'actions mis en place en 1998, et destinées à être annulées (218 634 actions), ont été imputées sur les capitaux propres consolidés conformément aux nouvelles dispositions en vigueur.

Par ailleurs, conformément aux règles comptables en vigueur, l'incidence à l'ouverture des changements de méthode sur la comptabilisation des immobilisations financées par voie de crédit-bail a été imputée sur les capitaux propres consolidés.

Les écarts de conversion figurent dans les réserves consolidées pour un montant de - 10,6 millions d'euros à la fin décembre 1998, dont - 3,5 millions d'euros concernent les filiales de la zone euro et - 4 millions d'euros au titre des filiales britanniques.

## 11 • Intérêts minoritaires

Au cours de l'exercice, les intérêts minoritaires ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
<b>Valeur en début d'exercice</b>	<b>22,7</b>	<b>11,8</b>	<b>10,1</b>
Augmentations de capital souscrites par des tiers	1,2	10,1	-
Part des minoritaires sur les résultats de l'exercice	3,9	2,4	1,7
Incidence des changements de méthode	-	(1,7)	-
Dividendes distribués	(2,9)	(0,6)	1,2
Différences de conversion	(0,6)	(0,3)	0,2
Variations de périmètre et divers	0,9	1,1	(1,4)
<b>Valeur en fin d'exercice</b>	<b>25,2</b>	<b>22,7</b>	<b>11,8</b>

Pour les filiales dont les capitaux propres incluant le résultat de l'exercice sont négatifs, le Groupe a pris en charge la quote-part des capitaux propres revenant aux actionnaires minoritaires.

## 12 • Subventions et produits différés

Fin 1996, cette rubrique concernait pour l'essentiel le paiement d'avance pour 99 millions d'euros reçu de l'acquéreur du Lindencorso, à Berlin, dans le cadre du bail emphytéotique qui lui a été consenti pour une durée de cinquante ans. La société Lindencorso a été cédée au 1<sup>er</sup> janvier 1997 au groupe CGIS.

### 13 • Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

	31/12/1997	Dotations	Reprises	Variations de périmètre et divers	31/12/1998
(en millions d'euros)					
Risques d'exploitation	954,9	352,2	(349,0)	8,3	966,5
Risques financiers	39,6	3,3	(7,4)	(18,9)	16,6
Risques exceptionnels	337,2	121,9	(169,9)	(7,5)	281,7
	<b>1 331,8</b>	<b>477,4</b>	<b>(526,3)</b>	<b>(18,1)</b>	<b>1 264,8</b>

Répartition par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Bâtiment et travaux publics	467,1	5,6	129,3	602,0
Travaux routiers	125,8	0,3	39,8	165,9
Ingénierie et travaux électriques	88,4	5,8	41,9	136,1
Thermique-mécanique	245,1		34,0	279,1
Holding et divers	40,1	4,9	36,7	81,7
	<b>966,5</b>	<b>16,6</b>	<b>281,7</b>	<b>1 264,8</b>

Les provisions pour risques d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Amortissements de caducité	15,3	14,3	13,6
Renouvellement, garantie totale	16,0	21,3	26,7
Engagements de retraites	283,3	279,9	102,6
Service après-vente	159,6	122,3	88,1
Pertes à terminaison	103,4	161,4	107,9
Autres risques d'exploitation	389,0	355,7	302,8
	<b>966,5</b>	<b>954,9</b>	<b>641,7</b>

Les engagements de retraites provisionnés au 31 décembre 1998 sont détaillés en note 24.

Les provisions pour autres risques d'exploitation comprennent pour l'essentiel les provisions pour litiges.

Le poste « Provisions pour risques exceptionnels » concerne des provisions destinées à couvrir des risques à caractère non récurrent, notamment des coûts de restructuration (102 millions d'euros fin 1998, dont 49 millions d'euros pour l'activité bâtiment et travaux publics, 21 millions d'euros pour l'ingénierie et les travaux électriques et 25 millions d'euros pour la thermique-mécanique) et des contentieux exceptionnels.

#### 14 • Excédent (endettement) financier net

Le groupe SGE présente à la fin de l'exercice une trésorerie excédentaire de 733 millions d'euros (923 millions d'euros fin 1997), qui intègre l'incidence du retraitement des crédits-bails (124 millions d'euros).

Elle s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1998	1998 (*)	1997	1996
Emprunts participatifs (part à plus d'un an)	(45,7)	(45,7)	(45,7)	(45,7)
Emprunts obligataires (part à plus d'un an)	(5,3)	(5,3)	(4,9)	(2,1)
Dettes financières relatives au crédit-bail (part à plus d'un an)	(114,6)			
Autres emprunts et dettes financières diverses (part à plus d'un an)	(57,2)	(57,2)	(128,8)	(244,7)
<b>Dettes financières à plus d'un an</b>	<b>(222,7)</b>	<b>(108,2)</b>	<b>(179,4)</b>	<b>(292,6)</b>
Part à moins d'un an des dettes financières relatives au crédit-bail	(9,7)			
Part à moins d'un an des autres dettes financières à long terme	(10,5)	(10,5)	(75,9)	(195,3)
<b>I - Dettes financières long terme</b>	<b>(242,8)</b>	<b>(118,8)</b>	<b>(255,4)</b>	<b>(487,9)</b>
Découverts bancaires et autres dettes financières à moins d'un an	(457,1)	(457,0)	(444,9)	(311,8)
Valeurs mobilières de placement et créances financières à court terme (**)	1 154,0	1 154,0	1 275,6	1 147,9
Disponibilités	279,2	279,1	347,1	153,0
<b>II - Trésorerie nette</b>	<b>976,1</b>	<b>976,1</b>	<b>1 177,9</b>	<b>989,1</b>
<b>Excédent (endettement) financier net [II-I]</b>	<b>733,2</b>	<b>857,4</b>	<b>922,5</b>	<b>501,3</b>
(**) Dont cessions de créances commerciales	76,2	76,2	153,1	154,1
Excédent (endettement) financier net (hors cessions de créances)	657,0	781,2	769,5	347,2

(\*) Hors incidence du crédit-bail (retraité à compter du 1/1/1998).

La diminution des dettes financières à long terme en 1998 résulte de l'amortissement sur la période des emprunts, dont 9 millions d'euros au titre des encours de crédits-bails.

#### Répartition des dettes financières à long terme entre taux fixe et taux variable

(en millions d'euros)	Crédits-bails		Emprunts		Total			
	1998	Quote-part	Taux	Quote-part	Taux	Quote-part	Taux	
Taux fixe (*)	26,1		7,15 %	87,2		6,53 %	113,3	6,67 %
Taux variable	98,0		4,55 %	31,6		4,03 %	129,6	4,42 %
Total	124,1		5,10 %	118,8		5,87 %	242,9	5,47 %

(en millions d'euros)	Crédits-bails		Emprunts		Total			
	1997	Quote-part	Taux	Quote-part	Taux	Quote-part	Taux	
Taux fixe (*)	24,7		7,44 %	126,8		6,83 %	151,5	6,93 %
Taux variable	108,7		5,24 %	128,5		4,21 %	237,2	4,66 %
Total	133,4		5,65 %	255,4		5,54 %	388,7	5,56 %

(\*) Y compris les taux variables couverts.

#### Dettes financières à long terme en devises

Les dettes financières en devises s'élèvent à 13 millions d'euros et sont réparties par moitié entre les crédits-bails et les emprunts, dont les deux tiers libellés en deutsche Mark.

### Echéancier des dettes financières à plus d'un an

(en millions d'euros)	Emprunts	Crédits-baux	Total
Echéances à plus d'un an et à 2 ans au plus	8,4	9,6	18,0
Echéances à plus de 2 ans et à 5 ans au plus	61,3	30,0	91,3
Echéances à plus de 5 ans	26,2	73,5	99,7
Echéances non définies	12,3	1,4	13,7
<b>Dettes financières à plus d'un an</b>	<b>108,2</b>	<b>114,6</b>	<b>222,7</b>

Le poste « Découverts bancaires et autres dettes financières à moins d'un an » inclut le montant des billets de trésorerie émis par la société mère SGE pour 40 millions d'euros au 31 décembre 1998 (81 millions d'euros fin 1997), dont environ un tiers est libellé en devises (7 millions de livres sterling).

### 15 • Besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	1998	1997	Variations de périmètre	Changements de méthode (*)	Variation nette
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	302,7	1 636,8	12,1	(1 262,6)	(83,6)
Créances d'exploitation	3 535,7	3 671,2	18,0	(86,2)	(67,4)
Provisions sur créances d'exploitation	(168,1)	(147,4)	9,0		(29,7)
Autres valeurs mobilières	27,9				27,9
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>3 698,1</b>	<b>5 160,7</b>	<b>39,1</b>	<b>(1 348,8)</b>	<b>(152,8)</b>
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	4 072,1	5 606,7	51,4	(1 398,4)	(187,6)
<b>Dettes d'exploitation (II)</b>	<b>4 072,1</b>	<b>5 606,7</b>	<b>51,4</b>	<b>(1 398,4)</b>	<b>(187,6)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (I-II)</b>	<b>(373,9)</b>	<b>(446,0)</b>	<b>(12,3)</b>	<b>49,6</b>	<b>34,8</b>
Dont cessions de créances commerciales	76,2	153,1			(76,8)
Besoin en fonds de roulement (hors cessions de créances)	(297,7)	(292,9)	(12,3)	49,6	(42,0)

(\*) Incidence du passage à l'avancement.

La variation nette du besoin en fonds de roulement ressort à + 7,6 millions d'euros hors variations de périmètre et cessions de créances commerciales.

### Répartition par secteur d'activité

(en millions d'euros)	1998	1997	Variations de périmètre	Changements de méthode	Autres variations
Bâtiment et travaux publics	(4,3)	86,9	(12,7)		(78,5)
Travaux routiers	(57,5)	(115,0)	7,5		50,0
Ingénierie et travaux électriques	(188,3)	(192,4)	(1,2)	36,0	(30,6)
Thermique-mécanique	(7,5)	(69,2)	42,2	13,6	5,9
Holding et divers	(40,2)	(3,2)	(48,2)		11,2
Cessions de créances commerciales	(76,2)	(153,1)			76,8
	<b>(373,9)</b>	<b>(446,0)</b>	<b>(12,3)</b>	<b>49,6</b>	<b>34,8</b>

## D • NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 16 • Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé exclut des produits et prestations divers, ainsi que les prestations aux sociétés en participation non consolidées, qui sont reclassées en autres produits d'exploitation (voir note 17).

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre, des cours de change et l'incidence du passage à l'avancement.

Elle s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	1998	1997
<b>Chiffre d'affaires de l'exercice</b>	<b>8 011,5</b>	<b>8 140,2</b>
dont :		
• Chiffre d'affaires des sociétés entrantes	(105,0)	
• Chiffre d'affaires des sociétés sortantes	-	(83,3)
• Impact des variations de change	-	(27,0)
• Impact du passage à l'avancement	(32,0)	-
<b>Chiffres d'affaires à périmètre change et méthodes constants</b>	<b>7 874,5</b>	<b>8 030,0</b>

À structure, taux de change et méthodes constants, le chiffre d'affaires est en diminution de 1,9 % par rapport à 1997.

### Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Europe	International	Total	%
Bâtiment et travaux publics	2 047,6	1 173,3	432,8	3 653,8	45,6 %
Travaux routiers	1 335,2	223,9	0,1	1 559,3	19,5 %
Ingénierie et travaux électriques	1 504,7	211,3	19,4	1 735,4	21,7 %
Thermique-mécanique	294,2	718,6	18,0	1 030,8	12,9 %
Éliminations et divers	33,7	(1,5)	-	32,2	0,3 %
	<b>5 215,5</b>	<b>2 325,6</b>	<b>470,3</b>	<b>8 011,5</b>	
%	65,1 %	29,0 %	5,9 %		100,0 %

### Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité sur trois ans

(en millions d'euros)	1998	1997	1996	Variation 1998/1997	
				à périmètre réel	à périmètre constant
Bâtiment et travaux publics	3 653,8	3 790,8	3 392,1	(3,6 %)	(1,9 %)
Travaux routiers	1 559,3	1 557,3	1 518,2	0,1 %	(1,3 %)
Ingénierie et travaux électriques	1 735,4	1 702,7	459,3	1,9 %	1,5 %
Thermique-mécanique	1 030,9	1 079,6	1 220,7	(4,5 %)	(5,1 %)
Éliminations et divers	32,2	9,9	(37,8)		
	<b>8 011,5</b>	<b>8 140,2</b>	<b>6 552,7</b>	<b>(1,6 %)</b>	<b>(1,5 %)</b>

### Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	1998	1997	1996	% CA	Variation 1998/1997
<b>France</b>	<b>5 215,5</b>	<b>5 379,4</b>	<b>3 880,5</b>	<b>65,1 %</b>	<b>(3,0 %)</b>
Allemagne	1 180,0	1 252,2	1 362,6	14,7 %	(5,8 %)
Grande-Bretagne	541,3	544,6	433,1	6,8 %	(0,6 %)
Benelux	296,2	252,7	137,5	3,7 %	17,2 %
Portugal	84,1	132,7	108,1	1,0 %	(36,7 %)
Europe de l'Est	103,2	98,4	37,8	1,3 %	4,9 %
Espagne	19,8	12,8	18,1	0,2 %	54,5 %
Autres pays d'Europe	101,1	70,9	76,2	1,3 %	42,5 %
<b>Europe hors France</b>	<b>2 325,6</b>	<b>2 364,4</b>	<b>2 173,5</b>	<b>29,0 %</b>	<b>(1,6 %)</b>
<b>EUROPE</b>	<b>7 541,2</b>	<b>7 743,8</b>	<b>6 054,0</b>	<b>94,1 %</b>	<b>(2,6 %)</b>
Afrique	286,1	254,1	273,8	3,6 %	12,6 %
Asie	100,5	93,8	195,6	1,3 %	7,2 %
Moyen-Orient	41,1	26,7	18,0	0,5 %	53,8 %
Amérique	15,7	19,6	10,1	0,2 %	(19,9 %)
Océanie	26,9	2,2	1,2	0,3 %	-
<b>INTERNATIONAL</b>	<b>470,3</b>	<b>396,5</b>	<b>498,7</b>	<b>5,9 %</b>	<b>18,6 %</b>
	<b>8 011,5</b>	<b>8 140,2</b>	<b>6 552,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>(1,6 %)</b>

### 17 • Autres produits d'exploitation

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Quote-part de résultat sur opérations en commun	21,5	19,2	12,0
Transferts de charges	15,4	9,0	9,4
Prestations diverses	350,7	352,9	277,0
Revenus de la gestion immobilière	16,0	11,7	9,6
	<b>403,6</b>	<b>392,9</b>	<b>308,0</b>

Le poste «Prestations diverses» concerne les services non directement liés à l'activité tels que locations de matériels, ventes de marchandises, prestations de bureaux d'études, honoraires de pilotage de chantier, etc.

Les transferts de charges concernent uniquement des charges à répartir constatées dans l'exercice (voir note 7).

### 18 • Résultat d'exploitation

#### 18.1 Répartition par secteur d'activité

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Bâtiment et travaux publics	18,3	6,1	(29,0)
Travaux routiers	31,7	13,1	(2,4)
Ingénierie et travaux électriques	72,0	56,3	7,5
Thermique-mécanique	5,5	(27,0)	6,1
Holding et divers	(3,8)	(5,5)	3,8
	<b>123,6</b>	<b>43,0</b>	<b>(14,1)</b>

Le résultat d'exploitation prend en compte les impacts du retraitement du crédit-bail et du passage à l'avancement des résultats des divisions Ingénierie et Travaux électriques et Thermique-mécanique, cette dernière intégrant des dotations complémentaires au titre des pertes à terminaison. Il comprend également des compléments de provisions à caractère non récurrent pour couvrir des risques de service après-vente et des risques géopolitiques.

L'incidence positive de ces différents effets sur le résultat d'exploitation est de l'ordre de 24 millions d'euros.

## 18.2. Répartition des charges d'exploitation par nature

### Charges d'exploitation

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Achats consommés	2 314,8	2 273,3	1 885,0
Services extérieurs	3 099,9	3 252,2	2 545,4
Frais de personnel	2 326,7	2 389,6	1 900,4
Autres charges	363,2	350,0	327,4
	<b>8 104,6</b>	<b>8 265,1</b>	<b>6 658,3</b>

### Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
<b>Amortissements</b>			
Immobilisations incorporelles	8,8	7,2	4,4
Immobilisations corporelles	167,5	169,5	161,1
Charges à répartir	11,0	7,6	20,3
	<b>187,4</b>	<b>184,3</b>	<b>185,8</b>
<b>Dotations nettes aux provisions</b>			
Dépréciations d'actifs	(3,6)	1,8	3,5
Risques et charges d'exploitation	3,2	38,9	27,1
	<b>(0,5)</b>	<b>40,7</b>	<b>30,7</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>186,9</b>	<b>225,0</b>	<b>216,5</b>

## 19 • Résultat financier

(en millions d'euros)	1998	1998 (*)	1997	1996
Produits (frais) financiers nets	11,6	17,7	12,2	(9,5)
Dividendes perçus	8,2	8,2	10,5	3,4
Résultat sur cession de titres	-	-	-	84,6
Provisions financières	(5,1)	(5,1)	3,2	(1,7)
Résultat de change et divers	5,1	5,4	2,6	5,6
	<b>19,8</b>	<b>26,2</b>	<b>28,5</b>	<b>82,5</b>

(\*) À méthodes comptables comparables (hors frais financiers sur crédit-bail).

## 20 • Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Résultat net sur cessions d'actifs	13,9	136,4	2,1
Coûts nets de restructuration	(64,3)	(90,4)	(66,3)
Autres charges et produits exceptionnels (nets de provisions)	9,4	(54,1)	(66,1)
	<b>(41,1)</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(130,3)</b>

Les autres charges et produits exceptionnels comprennent un produit de 1,7 million d'euros (contre 32 millions d'euros en 1997) au titre de l'intégration fiscale mise en place en Grande-Bretagne par Vivendi.

Par ailleurs, ils intègrent divers produits et charges résultant de l'évolution de certains risques et du dénouement de plusieurs contentieux au niveau du holding SGE, dont l'incidence nette positive est de l'ordre de 13 millions d'euros.

## 21 • Impôts sur les bénéfiques

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Impôts courants	(14,8)	(18,5)	(8,6)
Impôts différés	17,4	0,1	
	<b>2,6</b>	<b>(18,4)</b>	<b>(8,6)</b>

Le poste « Impôts courants » concerne essentiellement les filiales et les établissements non intégrés fiscalement, dont certaines filiales du groupe GTIE.

Sur la base de l'hypothèse d'un retour durable à une situation bénéficiaire, il a été procédé à une évaluation des actifs d'impôts pouvant être récupérés avec une probabilité suffisante.

Dans ce cadre, par souci de prudence, les produits nets d'impôts différés qui proviennent de l'ensemble des différences temporaires du groupe fiscal SGE, dont l'échéance de retournement probable est l'exercice 1999, ont été seuls pris en compte dans le résultat de l'exercice. L'incidence de ce traitement est un produit net d'impôts de 17 millions d'euros.

Pour ce qui concerne le seul groupe fiscal SGE en France, les déficits fiscaux reportables et n'ayant pas fait l'objet de la constatation d'un actif d'impôt sont de l'ordre de 150 millions d'euros au 31 décembre 1998.

## E • INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 22 • Capacité d'autofinancement

Le passage du résultat net des sociétés intégrées à la capacité d'autofinancement se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>55,9</b>	<b>12,2</b>	<b>(90,5)</b>
Dotations nettes aux amortissements	223,3	207,6	207,4
Dotations nettes aux provisions	(31,6)	95,4	20,9
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>247,6</b>	<b>315,3</b>	<b>137,8</b>
Résultat sur cessions d'actifs	(13,9)	(136,4)	(2,2)
<b>Autofinancement d'exploitation</b> (hors dividendes reçus des sociétés mises en équivalence)	<b>233,7</b>	<b>178,8</b>	<b>135,6</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	22,4	18,1	19,0
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>256,1</b>	<b>197,0</b>	<b>154,6</b>

## Répartition par secteur d'activité

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Bâtiment et travaux publics	30,2	78,4	79,7
Travaux routiers	75,2	51,2	25,6
Ingénierie et travaux électriques	130,3	85,7	16,0
Thermique-mécanique	10,2	(13,3)	10,2
Immobilier de Berlin	-	-	(65,9)
Holding et divers	10,2	(5,0)	88,9 <sup>(1)</sup>
	<b>256,1</b>	<b>197,0</b>	<b>154,6</b>

(1) Dont plus-value de cession d'actions Saint-Gobain pour 79 millions d'euros.

## 23 • Engagements hors bilan

### Engagements donnés

Ils s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Avals, cautions et garanties	2 136,4	2 355,3	2 093,9
Indemnités de départ en retraite <sup>(1)</sup>	-	-	35,7
Retraites complémentaires <sup>(1)</sup>	-	-	80,8
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées	232,6	237,2	144,5
Autres engagements	79,1	49,2	45,6
	<b>2 448,2</b>	<b>2 641,8</b>	<b>2 400,5</b>

(1) Les engagements de retraites sont décrits en note 24.

Les cautions données à l'occasion des grands contrats, qui représentent la plus grande part du poste « Avals, cautions et garanties » et couvrent notamment les avances reçues et les garanties de bonne fin d'exécution des travaux, expliquent l'importance du montant des engagements donnés.

### Engagements reçus

Les engagements reçus, qui comprennent essentiellement des sûretés personnelles (cautions, garanties), représentent 357 millions d'euros au 31 décembre 1998 (344 millions d'euros au 31 décembre 1997).

Dans le cadre de sa prise de contrôle à 90 % de CBC, la SGE a reçu de Vivendi une garantie d'actifs et de passifs à échéance du 31/12/2003.

## 24 • Engagements en matière de retraite

(En millions d'euros)	1998	1997	1996
<b>Engagements contractés en France</b>			
Indemnités de départ en retraite	68,7	66,3	67,2
Pensions et compléments de retraite	27,0	28,3	27,0
dont – actifs	11,8	13,3	13,0
– retraités	15,2	15,1	14,0
<b>Total</b>	<b>95,7</b>	<b>94,7</b>	<b>94,2</b>
dont – couvert par des assurances	3,0	1,7	1,7
– couvert par des provisions	92,7	93,0	17,8
– figurant parmi les engagements hors bilan	-	-	74,7
<b>Engagements contractés à l'étranger</b>			
Pensions et compléments de retraite	347,7	291,2	268,8
dont – actifs	180,5	152,9	140,6
– retraités	167,3	138,3	128,2
<b>Total</b>	<b>347,7</b>	<b>291,2</b>	<b>268,8</b>
dont – couvert par des provisions	190,6	186,9	84,9
– couvert par des fonds de pension	146,4	104,3	85,5
– figurant parmi les engagements hors bilan	10,9	-	98,3
<b>Engagements totaux</b>	<b>443,4</b>	<b>385,8</b>	<b>363,0</b>

Les engagements couverts par des fonds de pension concernent la filiale britannique Norwest Holst. Les actifs financiers gérés par ce fonds de pension génèrent une surcouverture des engagements évalués à environ 27 millions d'euros.

Les hypothèses actuarielles retenues dépendent des conditions en vigueur dans chacun des pays concernés. Elles ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des statistiques de mortalité.

### 25 • Gestion du risque de taux de la dette financière à long terme

L'essentiel de la gestion du risque de taux de la dette financière a porté sur les opérations de crédits-bails. En effet, afin de profiter de la baisse des taux en Europe, les dettes relatives aux crédits-bails de la SGE, concernant les immeubles de Rueil 2000 (encours au 31 décembre 1998 : 85 millions d'euros), qui avaient été initialement *swapés* à taux fixe, ont été *re-swapés* à taux variable entre juin 1994 et juin 1995. Aujourd'hui, ces opérations de *swap* et de retournement de *swap* portent sur 72 millions d'euros chacune, à échéance 2000 pour la majorité et 2007 pour 12 millions d'euros.

Quant aux autres opérations de couverture, elles sont adossées à 4 millions d'euros de crédits-bails et à 11 millions d'euros d'emprunts à long terme. Les *swaps* et les instruments d'assurance de taux sont utilisés à parts égales dans ces opérations, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2002.

### 26 • Effectifs

L'effectif moyen des sociétés intégrées se décompose comme suit :

	1998	1997	1996
Ingénieurs et cadres	7 899	7 176	5 015
Employés et ouvriers	56 552	61 075	52 274
	<b>64 451</b>	<b>68 251</b>	<b>57 289</b>

Les frais de personnel correspondants ont représenté 2,3 milliards d'euros en 1998 (contre 2,4 milliards d'euros en 1997).

### 27 • Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des membres du comité de direction du groupe SGE ont représenté un montant total de 3,8 millions d'euros en 1998, auxquels s'ajoutent les jetons de présence versés aux administrateurs pour 122 000 euros.

Les options de souscription d'actions des membres du comité de direction non exercées fin 1998 s'élevaient à 874 040, à un prix d'exercice moyen de 33,32 euros par action.

## 28 • Autres informations

### Litiges et arbitrages

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ni aucun litige susceptibles d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société.

La réclamation de Nersa contre la SGE s'est traduite par un jugement condamnant celle-ci solidairement avec un entrepreneur italien, à présent défaillant. L'EDF, mise en cause par la SGE, a, de son côté, été condamnée à garantir celle-ci à hauteur de 40 %, ce qui ramène le montant en principal à la charge de la SGE à 8,8 millions d'euros (13,6 millions d'euros, y compris les intérêts). Les circonstances de l'affaire conduiront la SGE à relever appel de la décision.

Par ailleurs, la réclamation formulée par la SNCF contre un ensemble d'entreprises ayant participé à la réalisation du TGV Nord a donné lieu, au début du mois de février 1999, à un jugement du tribunal administratif de Paris. Un expert financier s'est vu confier l'examen du préjudice éventuellement subi par la SNCF dans le cadre de certains des lots visés par sa requête. La SGE maintient sa position et conteste le principe même d'un tel préjudice.

En outre, aucune incidence n'est envisagée à ce jour concernant l'arbitrage en cours relatif à l'affaire SSDS, et la procédure engagée par la Compagnie du BTP, à la suite de l'arrêt de la cour d'appel de Paris favorable à la SGE.

Enfin, certaines filiales du Groupe font l'objet de contrôles dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains dirigeants font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont pu faire un usage inadapté des actifs sociaux, qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. La SGE ne s'attend pas à ce que ces enquêtes ou procédures, en cas d'issue défavorable, aient éventuellement pour effet de dégrader de manière substantielle sa situation financière.

# Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 1998

	Méthode de consolidation	% intérêt Groupe
<b>1. Concessions</b>		
Cofiroute	ME	31,13
Lusoponte (ponts sur le Tage)	ME	24,80
Stade de France	ME	33,33
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	27,91
<b>2. Bâtiment et travaux publics</b>		
<b>Sogea</b>	<b>IG</b>	<b>100,00</b>
Sicra	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00
Sogea Sud-Est	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest	IG	100,00
Sogea Est	IG	100,00
Sogea Atlantique	IG	100,00
Caroni Construction	IG	100,00
Sobeia Île-de-France	IG	100,00
Dodin Sud	IG	100,00
Chanzy-Pardoux	IG	100,00
Sogea Rhône-Alpes	IG	100,00
Sogea Bretagne	IG	100,00
Campenon Bernard Ouest	IG	100,00
Satom et ses filiales	IG	100,00
SBTPC (Réunion)	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00
Sogea Martinique	IG	100,00
Denys (Belgique)	IG	100,00
<b>Norwest Holst (Grande-Bretagne)</b>	<b>IG</b>	<b>100,00</b>
Rosser & Russel	IG	100,00
<b>Campenon Bernard SGE</b>	<b>IG</b>	<b>100,00</b>
Bateg	IG	100,00
Valerian	IG	100,00
Deschiron	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	99,99
Brüggemann (Allemagne)	IG	95,66
Bâtiments et Ponts Construction	IG	94,99
Campenon Bernard SGE Bau et ses filiales (Allemagne)	IG	100,00
Klee (Allemagne)	IG	63,92
Socaso	IP	66,67
Hagen (Portugal)	IG	99,95
Campenon Bernard Régions	IG	100,00
EMCC	IG	100,00
Méridionale Construction et Bâtiment	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	70,02
Sogea Méditerranée	IG	100,00
Algemeen Bouw En Betonbedrijf (Pays-Bas)	IG	94,73
First Czech Construction Company (Tchéquie)	IG	100,00
Lamy	IG	100,00
C3B	IG	100,00
TPI Île-de-France	IG	100,00
<b>Compagnie générale de bâtiment et construction</b>	<b>IG</b>	<b>90,00</b>
<b>Freyssinet</b>	<b>IG</b>	<b>100,00</b>
Freyssinet France Nord	IG	100,00
Armol Freyssinet (Portugal)	IG	60,00
PSC Freyssinet (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Freyssinet France Sud	IG	100,00
Freyssinet Total Technology (Indonésie)	IG	100,00
Freyssinet Espagne (Espagne)	IG	60,00

	Méthode de consolidation	% intérêt Groupe
<b>3. Travaux routiers</b>		
<b>Eurovia (ex-Cochery Bourdin Chaussé)</b>	<b>IG</b>	<b>100,00</b>
<b>Viafrance</b>	<b>IG</b>	<b>100,00</b>
Eurovia Champagne-Ardenne Lorraine	IG	100,00
Eurovia Alsace Franche-Comté	IG	100,00
Gercif-Emulithe	IG	100,00
Rol Lister	IG	100,00
Moter	IG	99,46
Valentin	IG	100,00
TSS	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00
Carrières de Chailloué	IG	100,00
Les Paveurs de Montrouge	IG	100,00
<b>SGE Verkehrsbau Union (Allemagne)</b>	<b>IG</b>	<b>100,00</b>
<b>4. Ingénierie et travaux électriques</b>		
<b>Compagnie Générale de Travaux &amp; Ingénierie Électrique (GTIE)</b>	<b>IG</b>	<b>96,24</b>
Saunier Duval Électricité	IG	96,24
Santerne	IG	96,23
Garczynski Traploir	IG	96,24
Controlmatic (Allemagne)	IG	97,37
Lee Beesley Deritend (Grande-Bretagne)	IG	96,24
Graniou	IG	96,14
Fournié-Grospaud	IG	95,75
Masselin	IG	95,65
Lesens Électricité	IG	96,06
SDEL Réseaux	IG	96,24
Starren (Pays-Bas)	IG	96,24
SDEL Travaux Extérieurs	IG	96,24
Getelec Guadeloupe	IG	96,09
Entreprise Demouselle	IG	96,23
<b>5. Thermique-mécanique</b>		
<b>Sophiane (ex-Tunzini)</b>	<b>IG</b>	<b>100,00</b>
Wanner Industrie	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00
SBGC (Réunion)	IG	100,00
<b>Nickel (Allemagne)</b>	<b>IG</b>	<b>100,00</b>
<b>G+H Montage (Allemagne)</b>	<b>IG</b>	<b>100,00</b>
G+H Montage Energie und Umweltschutz	IG	100,00
G+H Montage Innenausbau	IG	100,00
G+H Montage Fassadentechnik	IG	100,00
G+H Montage Kühllagertechnik, Industrie und Gewerbebau	IG	100,00
G+H Montage Schallschutz	IG	100,00
Schuh	IG	100,00
Isolierungen Leipzig	IG	100,00
L & V Isolation (Pays-Bas)	IG	100,00
Wrede & Niedecken	IG	100,00
<b>Lefort Francheteau</b>	<b>IG</b>	<b>100,00</b>
Saga entreprise	IG	100,00

IG : intégration globale.

IP : intégration proportionnelle.

ME : mise en équivalence.



# Comptes sociaux

Bilan	92
Compte de résultat	94
Tableau des flux de trésorerie	96
Annexe aux comptes sociaux	97
Résultats financiers des cinq derniers exercices	107
Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 1998	108

# Bilan

## Actif

(en milliers d'euros)	Notes	1998	1997	1996
Immobilisations incorporelles	3	143,0	6 227,8	6 251,6
Immobilisations corporelles	3	4 159,1	7 056,0	11 083,8
Immobilisations financières	4 . 9 . 10	1 155 528,8	1 212 076,4	1 068 399,5
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5	-	3 260,0	3 594,3
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>1 159 830,9</b>	<b>1 228 620,2</b>	<b>1 089 329,2</b>
Clients et comptes rattachés	9 . 10	3 800,4	3 275,8	3 623,0
Autres débiteurs	9 . 10	38 552,1	54 542,3	67 193,1
Valeurs mobilières de placement	8	785 043,7	399 263,7	446 810,7
Disponibilités	8	167 979,8	649 043,0	159 918,7
Charges constatées d'avance	9	422,1	887,1	510,1
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>995 798,1</b>	<b>1 107 011,9</b>	<b>678 055,6</b>
Écarts de conversion de l'actif		1 259,2	6 909,7	6 058,0
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 156 888,2</b>	<b>2 342 541,8</b>	<b>1 773 442,8</b>

## Passif

(en milliers d'euros)	Notes	1998	1997	1996
Capital		537 605,4	522 516,7	394 112,0
Primes d'émission, de fusion, d'apport		135 443,0	162 143,9	53 186,4
Réserve légale		26 672,0	26 672,0	26 229,4
Réserves réglementées		30 887,3	30 887,3	30 887,3
Report à nouveau		-	8 407,7	-
Résultat de l'exercice		50 851,5	(18 154,5)	8 850,3
Provisions réglementées		0,9	930,2	752,9
<b>Capitaux propres</b>	6	<b>781 460,1</b>	<b>733 403,3</b>	<b>514 018,3</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	7	<b>22 063,6</b>	<b>41 455,3</b>	<b>67 181,4</b>
Dettes financières	8 . 9 . 10	1 267 655,0	1 510 075,4	1 158 926,9
Autres dettes	9 . 10	85 343,4	51 372,4	27 994,2
Produits constatés d'avance	9	133,6	61,7	340,6
<b>Total des dettes</b>		<b>1 353 132,0</b>	<b>1 561 509,5</b>	<b>1 187 261,7</b>
Écarts de conversion du passif		232,5	6 173,7	4 981,4
<b>Total du passif</b>		<b>2 156 888,2</b>	<b>2 342 541,8</b>	<b>1 773 442,8</b>

# Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	1998	1997	1996
<b>Produits d'exploitation</b>				
Chiffre d'affaires	13	16 758,1	17 661,1	18 174,1
Reprises sur provisions et transferts de charges		5 485,4	2 714,7	1 275,2
Autres produits d'exploitation		21 626,4	20 739,9	28 260,8
		<b>43 869,9</b>	<b>41 115,7</b>	<b>47 710,1</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Autres achats et charges externes		(21 557,8)	(18 379,4)	(18 297,5)
Impôts et taxes		(1 336,5)	(1 611,7)	(1 596,0)
Salaires et charges sociales		(12 138,0)	(11 054,5)	(9 709,3)
Dotations aux amortissements		(4 129,2)	(1 377,7)	(1 677,7)
Dotations aux provisions		(128,8)	(652,2)	(133,2)
Autres charges d'exploitation		(8 664,8)	(8 131,6)	(10 040,6)
		<b>(47 955,1)</b>	<b>(41 207,1)</b>	<b>(41 454,3)</b>
<b>Quote-part de résultats sur opérations faites en commun</b>		<b>(679,9)</b>	<b>(1 733,3)</b>	<b>(614,4)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(4 765,1)</b>	<b>(1 824,7)</b>	<b>5 641,4</b>

(en milliers d'euros)	Notes	1998	1997	1996
<b>Produits financiers</b>				
Produits de participations		64 345,7	77 330,5	49 345,2
Produits nets sur cessions de titres immobilisés de l'activité de portefeuille		-	-	52 274,3
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 456,7	3 427,5	3 790,3
Autres intérêts et produits assimilés		18 375,4	22 904,4	9 512,2
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		13 176,5	8 136,1	4 866,8
Différences positives de change		1 592,6	357,0	1 469,2
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 984,7	425,9	5 919,3
		<b>100 931,6</b>	<b>112 581,4</b>	<b>127 177,3</b>
<b>Charges financières</b>				
Charges liées à des participations		(37 716,1)	(33 938,7)	(2 474,4)
Intérêts et charges assimilées		(39 507,3)	(44 486,3)	(29 660,2)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-	(32,6)
Différences négatives de change		(2 149,8)	(444,5)	(268,8)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(2 569,8)	(2 697,0)	(7 133,1)
		<b>(81 943,0)</b>	<b>(81 566,5)</b>	<b>(39 569,1)</b>
<b>Résultat financier</b>	14	<b>18 988,6</b>	<b>31 014,9</b>	<b>87 608,2</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>14 223,5</b>	<b>29 190,2</b>	<b>93 249,6</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion		6 678,9	133,5	1 763,8
Sur opérations en capital		12 079,0	120 942,7	1 418,1
Reprises sur provisions et transferts de charges		60 953,8	31 930,3	160 498,3
		<b>70 711,7</b>	<b>153 006,5</b>	<b>163 680,2</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion		(57 497,1)	(14 738,5)	(181 694,5)
Sur opérations en capital		(16 680,4)	(138 449,6)	(812,0)
Dotations aux amortissements et provisions		(13 465,5)	(67 879,4)	(76 023,4)
		<b>(87 643,0)</b>	<b>(221 067,5)</b>	<b>(258 529,9)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	15	<b>(7 931,3)</b>	<b>(68 061,0)</b>	<b>(94 849,7)</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	16	<b>44 559,2</b>	<b>20 716,3</b>	<b>10 450,4</b>
<b>Résultat net</b>		<b>50 851,4</b>	<b>(18 154,5)</b>	<b>8 850,3</b>

# Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
<b>Opérations d'exploitation</b>			
Excédent brut d'exploitation	(2,3)	(2,3)	6,7
Opérations financières et exceptionnelles	(31,3)	18,8	(143,5)
Impôts	44,5	20,7	10,5
<b>Autofinancement d'exploitation</b>	<b>10,9</b>	<b>37,2</b>	<b>(126,3)</b>
Variation nette du besoin en fonds de roulement	55,6	34,6	(51,7)
<b>Total (I)</b>	<b>66,5</b>	<b>71,8</b>	<b>(178,0)</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Investissements industriels	(0,3)	(0,3)	(0,8)
Cessions d'immobilisations	11,9	4,0	0,9
<b>Investissements industriels nets</b>	<b>11,6</b>	<b>3,7</b>	<b>0,1</b>
Investissements financiers	(34,8)	(461,6)	(35,8)
Cessions de titres	0,2	116,8	238,7
<b>Investissements financiers nets</b>	<b>(34,6)</b>	<b>(344,8)</b>	<b>202,9</b>
Variations des immobilisations financières	14,5	(4,4)	92,7
<b>Total (II)</b>	<b>(8,5)</b>	<b>(345,5)</b>	<b>295,7</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Augmentation de capital	22,7	237,4	3,0
Dividendes distribués	(24,6)	-	-
Autres dettes à long terme	(88,6)	18,9	29,7
<b>Total (III)</b>	<b>(90,5)</b>	<b>256,3</b>	<b>32,7</b>
<b>Total des flux de l'exercice (I+II+III)</b>	<b>(32,5)</b>	<b>(17,4)</b>	<b>150,4</b>
<b>Endettement financier net au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(149,4)</b>	<b>(131,9)</b>	<b>(282,3)</b>
<b>Endettement financier net au 31 décembre</b>	<b>(181,9)</b>	<b>(149,3)</b>	<b>(131,9)</b>

# Annexe aux comptes sociaux

## 1 • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

### 1.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels inscrits dans la rubrique « Concessions, brevets, licences » sont amortis sur deux ans, sauf cas particuliers.

### 1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur la durée de vie estimée pour chaque catégorie d'immobilisations :

- constructions	30 ans
- autres immobilisations corporelles	de 3 à 10 ans

### 1.3. Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent, quote-part rectifiée, le cas échéant, pour tenir compte des perspectives de développement et de résultats des sociétés concernées ou de leur intérêt pour le Groupe.

### 1.4. Sociétés en participation

La SGE, société holding du Groupe, est gérante d'une société en participation dont elle intègre à 100 % les éléments du bilan et du compte de résultat. La part de résultat revenant aux associés est inscrite dans la rubrique « Quote-part de résultat sur opérations faites en commun ».

### 1.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non-recouvrement de ces créances.

### 1.6. Créances et dettes en devises

#### Zone euro

Les dettes et créances en monnaies de la zone euro ont été converties en euros. Les pertes et les gains correspondants ont été comptabilisés en charges et produits.

#### Hors zone euro

Les dettes et créances libellées en devises sont valorisées au cours de clôture de l'exercice ou à celui de la couverture qui leur est affecté. Les différences résultant de cette conversion sont portées au bilan dans les comptes « Écarts de conversion ». Les pertes latentes sont couvertes par des provisions pour risques, sauf dispositions particulières prévues par le plan comptable.

### 1.7. Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciées en fonction de leur dernière valeur liquidative en fin d'exercice.

Les titres SGE acquis sur le marché, dans le cadre des options sur actions mises en place par le conseil du 4 mars 1998, ont été dépréciés en fonction de la valeur d'exercice des options.

### 1.8. Provisions pour risques et charges

La SGE constitue des provisions pour couvrir des risques à caractère exceptionnel, notamment des risques sur filiales et des risques sur litiges.

### 1.9. Engagements de retraites

Les engagements de la Société portant sur des retraites complémentaires attribuées à certains membres du personnel font l'objet d'une provision inscrite au bilan, pour la partie de ces engagements concernant les bénéficiaires retraités, et d'un engagement donné hors bilan pour la partie concernant les bénéficiaires en activité.

Le montant des indemnités de départ en retraite du personnel en activité, déterminées suivant les règles de la Convention collective des travaux publics, figure dans « Engagements donnés hors bilan ».

## 2 • FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### 2.1. Recapitalisation de SGE Deutsche Holding (filiale de la SGE à 100 %)

La SGE a procédé à la fin de l'exercice 1998 à la recapitalisation de SGE Deutsche Holding, pour un montant de 5 millions d'euros, afin de reconstituer la situation nette de cette filiale, affectée par les pertes des activités du Groupe en Allemagne.

Cette opération a fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

### 2.2. Cession du contrat de crédit-bail de l'«immeuble B2» à la SNC Somag

La SGE a cédé le contrat de crédit-bail portant sur son siège social de Rueil-Malmaison (immeuble B2) à sa filiale Somag en décembre 1998.

Cette cession a été consentie pour un prix de 10,1 millions d'euros, incluant le droit au bail et le droit incorporel lié à l'acquisition du contrat de crédit-bail.

La SGE a, par ailleurs, cédé à Somag, pour 1,8 million d'euros, les agencements, le matériel et le mobilier de bureau correspondants.

### 2.3. Rachat d'actions SGE

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la SGE qui s'est tenue le 25 mai 1998 a autorisé, dans sa dernière résolution, le conseil d'administration à acheter les propres actions de la Société, dans la limite de 10 % de son capital social.

En application des articles 2 et 3 du règlement de la COB n° 98.02 du 6 septembre 1998, la SGE a émis une note d'information décrivant les modalités de rachat d'actions propres sur laquelle elle a obtenu le 2 octobre 1998 le visa de la COB.

Au cours de l'exercice 1998, il a été procédé dans ce cadre au rachat de 1 030 553 actions SGE pour un prix de revient de 39,6 millions d'euros.

Ces actions ont été affectées de la manière suivante :

- 811 919 titres en valeurs mobilières de placement pour un montant de 29,6 millions d'euros, destinés à être revendus dans le cadre des options sur achats d'actions consenties en mars 1998. Une provision de 1 783 515,8 euros a été constituée pour la différence entre le prix de revient d'achat des actions et le prix d'exercice des options ;
- 218 634 actions en titres immobilisés pour 10 millions d'euros.

### 2.4. Augmentation du capital de Freyssinet International (STUP) pour 11,9 millions d'euros

Freyssinet International a fait l'acquisition en novembre 1998 du groupe Terre Armée Internationale (TAI), spécialisé dans la géotechnique.

La SGE a contribué au financement de cette opération au moyen d'une augmentation de capital de 11,9 millions d'euros de Freyssinet International.

## 2.5. Liquidation de la société Amery International

La société Amery International a été liquidée le 26 janvier 1998. Les répercussions sur le résultat de l'exercice sont nulles, les titres (8,2 millions d'euros) et le compte courant (26,7 millions d'euros) ayant fait l'objet de provisions lors d'exercices antérieurs.

## 3 • IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

<b>Valeurs brutes</b>				
(en millions d'euros)	1997	Acquisitions	Cessions	1998
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences	0,2	0,2	(0,2)	0,2
Droits incorporels	6,3	-	(6,3)	-
	<b>6,5</b>	<b>0,2</b>	<b>(6,5)</b>	<b>0,2</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	2,9	-	(0,5)	2,4
Constructions	4,6	-	(0,6)	4,0
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	5,8	0,2	(4,7)	1,3
	<b>13,3</b>	<b>0,2</b>	<b>(5,8)</b>	<b>7,7</b>

Les droits incorporels résultent du rachat à Sogea, en 1991, du contrat de crédit-bail finançant le siège social de la SGE (immeuble B2). Ces droits ont été cédés à Somag (filiale à 100 % de la SGE) en fin d'exercice.

Les cessions d'immobilisations corporelles réalisées en 1998 concernent les agencements, le matériel et le mobilier de bureau relatifs à l'immeuble B2 cédés à la SNC Somag.

<b>Amortissements</b>				
(en millions d'euros)	1997	Dotations	Reprises	1998
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences	0,2	-	-	0,2
	<b>0,2</b>	-	-	<b>0,2</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	0,3	-	-	0,3
Constructions	2,6	0,2	(0,3)	2,5
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	3,4	0,6	(3,0)*	1,0
	<b>6,3</b>	<b>0,8</b>	<b>(3,3)</b>	<b>3,8</b>

\* Les reprises d'amortissements des autres immobilisations corporelles concernent les agencements, le matériel et le mobilier de bureau cédés à la SNC Somag.

## 4 • IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<b>Valeurs brutes</b>				
(en millions d'euros)	1997	Augmentation	Diminution	1998
Titres de participations	1 144,0	24,7	(8,2)	1 160,5
Créances rattachées à des participations	194,1	22,9	(133,7)	83,3
Autres titres immobilisés	9,6	10,1	-	19,7
Prêts et autres immobilisations financières	4,4	0,2	(0,6)	4,0
	<b>1 352,1</b>	<b>57,9</b>	<b>(142,5)</b>	<b>1 267,5</b>

Les mouvements constatés dans la rubrique « Titres de participations » concernent :

- en augmentation
  - l'acquisition de 9 899 titres Cofiroute, représentant 0,2 % du capital, pour 3,9 millions d'euros ;
  - une augmentation de capital de Freyssinet International pour 11,9 millions d'euros (voir note 2.4) ;

- une augmentation de capital de SGE Deutsche Holding pour 5 millions d'euros (voir note 2. 1.) ;
- une augmentation de capital de RE-Ascop pour 3,8 millions d'euros.
- en diminution :
  - la liquidation de Amery International pour 8,2 millions d'euros.

Le poste « Créances rattachées à des participations » comprend des avances capitalisables et des prêts accordés par la SGE à ses filiales.

<b>Provisions</b>				
(en millions d'euros)	<b>1997</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>1998</b>
Titres de participations	97,1	7,2	(8,4)	95,9
Créances rattachées à des participations	33,7		(27,1)	6,6
Autres titres immobilisés	9,3			9,3
Prêts et autres immobilisations financières	0,2		(0,2)	
	<b>140,3</b>	<b>7,2</b>	<b>(35,7)</b>	<b>111,8</b>

Une provision pour dépréciation des titres SGE Deutsche Holding de 5,6 millions d'euros a été dotée à 1998, portant la dépréciation totale cumulée fin 1998 à 80,5 millions d'euros.

La liquidation de Amery International a entraîné une reprise des provisions pour dépréciation de titres de participation et créances rattachées pour 34,9 millions d'euros.

## 5 • CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir sur plusieurs exercices relatifs aux pré-loyers du contrat de crédit-bail du siège social ont été amorties dans l'exercice, suite à la cession des droits correspondants à Somag.

## 6 • CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	<b>1997</b>	<b>Augmentations de capital, primes d'émission, dotations aux provisions réglementées</b>	<b>Affectation du résultat de l'exercice 1997</b>	<b>Résultat de l'exercice 1998</b>	<b>1998</b>
Capital	522,4	15,2			537,6
Primes liées au capital	162,2	7,6	(34,4)		135,4
Réserve légale	26,7				26,7
Réserves réglementées	30,9				30,9
Report à nouveau	8,4		(8,4)		-
Résultat de l'exercice	(18,1)		18,1	50,9	50,9
Provisions réglementées	0,9	(0,9)			-
	<b>733,4</b>	<b>21,9</b>	<b>(24,7)</b>	<b>50,9</b>	<b>781,5</b>

Les augmentations de capital souscrites en numéraire dans le cadre des options sur actions et du plan d'épargne groupe de la SGE ont représenté en 1998 un montant total de 15 088 553,8 euros pour 1 164 405 actions, auquel s'ajoute une prime d'émission de 7 634 951,5 euros.

Au 31 décembre 1998, le capital social était constitué de 41 487 757 actions de 13 euros.

La réserve spéciale des plus-values à long terme représentant un montant total de 52,6 millions d'euros se répartit entre deux postes :

- la réserve légale, dont une partie des dotations a été assimilée à des dotations à la réserve spéciale des plus-values à long terme pour un montant de 21,7 millions d'euros au 31 décembre 1998.

Ce montant se détaille par taux d'imposition, comme suit :

(en millions d'euros)

Taux d'imposition à 15 %	13,6
Taux d'imposition à 18 %	5,5
Taux d'imposition à 19 %	2,4
Taux d'imposition à 25 %	0,2
	<b>21,7</b>

– Les réserves réglementées, dont le solde au 31 décembre 1998 se décompose, par taux d'imposition, de la façon suivante :

(en millions d'euros)

Taux d'imposition à 10 %	3,5
Taux d'imposition à 15 %	3,4
Taux d'imposition à 18 %	17,2
Taux d'imposition à 19 %	6,2
Taux d'imposition à 25 %	0,6
	<b>30,9</b>

## 7 • PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en millions d'euros)	1997	Dotations	Reprises	1998
Engagements de retraites	4,3		(0,3)	4,0
Risques sur filiales	16,9		(12,5)	4,4
Autres risques et charges	20,3	7,0	(13,7)	13,6
	<b>41,5</b>	<b>7,0</b>	<b>(26,5)</b>	<b>22,0</b>

Les reprises de provisions figurant dans la rubrique « Risques sur filiales » concernent essentiellement les filiales britanniques.

La rubrique « Autres risques et charges » comprend des reprises de provision pour litiges, risques immobiliers et risques divers.

## 8 • ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Créances rattachées, prêts et autres immobilisations financières	(11,4)	(9,1)	-
Emprunt participatif	45,7	45,7	45,7
Emprunts obligataires	-	-	0,6
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	66,0	106,4
<b>Créances et dettes financières à long terme (part à plus d'un an)</b>	<b>34,3</b>	<b>102,6</b>	<b>152,7</b>
Prêts	(34,3)	(131,1)	(256,6)
Valeurs mobilières de placement	(785,1) *	(399,3)	(446,8)
Disponibilités	(167,8) <sup>(1)</sup>	(641,8)	(155,2)
Emprunts obligataires	-	0,6	0,6
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	63,3	48,6
Découverts bancaires et billets de trésorerie	57,8	111,3	83,4
Comptes courants de trésorerie filiales	1 111,2	1 146,4	857,8
<b>Trésorerie nette</b>	<b>181,8</b>	<b>149,4</b>	<b>131,8</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>216,1</b>	<b>252,0</b>	<b>284,5</b>

\* Dont actions SGE pour 27,9 millions d'euros.

(1) Dont compte courant de trésorerie Somag pour 15,8 millions d'euros.

Les billets de trésorerie émis par la SGE s'élèvent à 40,4 millions d'euros au 31 décembre 1998, contre 81,2 millions d'euros au 31 décembre 1997.

Le poste « Disponibilités » comprend le compte courant financier de la SGE auprès de Vivendi pour un montant de 75,6 millions d'euros fin 1998, contre 496,2 millions d'euros fin 1997.

Les valeurs mobilières de placement sont composées, pour l'essentiel, de Sicav, de certificats de dépôts et de fonds communs de placement. Leur valeur boursière à la clôture était voisine du prix de revient.

## 9 • ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

(en millions d'euros)

CRÉANCES au 31 décembre 1998	Montant brut	Dont	
		à moins d'un an	à plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	83,2	39,0	44,2
Prêts et autres immobilisations financières	4,0	0,2	3,8
<b>Actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	4,3	4,3	-
Autres débiteurs	44,4	38,0	6,4
Charges constatées d'avance	0,5	0,5	-
	<b>136,4</b>	<b>82,0</b>	<b>54,4</b>

Les créances rattachées à des participations comprennent notamment les avances faites aux filiales britanniques pour 33,9 millions d'euros et à Freyssinet et Cie pour 11,4 millions d'euros.

### Provisions sur créances

Les variations de provisions sur immobilisations financières sont détaillées dans la note 4.

Par ailleurs, les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	1997	Dotations	Reprises	1998
Clients	0,3	0,2	-	0,5
Autres débiteurs	5,9	-	(0,2)	5,7
	<b>6,2</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,2)</b>	<b>6,2</b>

(en millions d'euros)

DETTES au 31 décembre 1998	Montant brut	Dont	
		à moins d'un an	à plus d'un an
<b>Dettes financières</b>			
Emprunt participatif <sup>(1)</sup>	45,7	-	45,7
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17,5	17,5	-
Emprunts et dettes financières divers	1 204,5	1 152,8	51,7
<b>Autres dettes</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,0	2,0	-
Dettes fiscales et sociales	4,6	4,6	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,2	0,2	-
Autres dettes	78,5	78,5	-
Produits constatés d'avance	0,2	0,2	-
	<b>1 353,2</b>	<b>1 255,8</b>	<b>97,4</b>

(1) Emprunt participatif auprès du groupe Saint-Gobain à échéance 2003, rémunéré au taux fixe de 5 % et remboursable par anticipation, sous certaines conditions, sur demande du prêteur.

## 10 • ENTREPRISES LIÉES (SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1998)

(en millions d'euros)

	Sociétés consolidées	Autres sociétés du Groupe
<b>Actif</b>		
<b>Actif immobilisé</b>		
Titres de participations	1 138,8	21,6
Créances rattachées à des participations	70,7	12,5
<b>Actif circulant</b>		
Créances clients et comptes rattachés	2,7	0,2
Autres débiteurs	30,5	4,4
<b>Passif</b>		
Emprunts et dettes financières divers	51,7	
Autres dettes liées à des participations	1 102,4	10,1
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,8	
Autres dettes	50,3	0,9

## 11 • ENGAGEMENTS DONNÉS HORS BILAN

(en millions d'euros)	1998	1997
Avals et cautions	437,4	603,4
Indemnités de départ en retraite	2,0	0,9
Engagements liés à la responsabilité d'associés de SNC/SCS	508,6	551,7
	<b>948,0</b>	<b>1 156,0</b>

La ligne « Avals et cautions » représente, pour l'essentiel, les garanties données par la SGE à des établissements financiers ou à des clients pour le compte de ses filiales.

## 12 • ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

Les redevances payées dans l'exercice, qui se sont élevées à 8,7 millions d'euros (contre 8,2 millions d'euros en 1997) concernent le crédit-bail finançant le siège social de la SGE (immeuble B2), transféré à sa filiale Somag en fin d'exercice.

### Engagements liés à l'utilisation d'instruments financiers

L'essentiel de la gestion du risque de taux de la dette financière a porté sur les opérations de crédit-bail. En effet, afin de profiter de la baisse des taux en Europe, les crédits-bails de la SGE, concernant les immeubles de Rueil 2000 (encours au 31 décembre : 85,4 millions d'euros), qui avaient été initialement *swaps* à taux fixe, ont été re-*swaps* à taux variable entre juin 1994 et juin 1995. Aujourd'hui ces opérations de *swap* et de retournement de *swap* portent sur 71,8 millions d'euros chacune, à échéance 2000 pour la majorité et 2007 pour 12,2 millions d'euros.

## 13 • CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'est établi à 16,7 millions d'euros en 1998, soit une baisse de 5,1 % par rapport à l'exercice précédent ; il comprend les refacturations de prestations de services aux filiales du Groupe.

## 14 • RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Revenus du portefeuille	56,4	56,1	27,7
Résultat des filiales constituées en SNC/SCS	(29,7)	(12,8)	19,1
Frais financiers nets	(6,6)	(9,9)	(11,4)
Résultat de change	(0,5)	(0,2)	1,2
Provisions financières	(0,6)	(2,2)	(1,2)
Résultat sur cession de titres	-	-	52,3
<b>Résultat financier</b>	<b>19,0</b>	<b>31,0</b>	<b>87,7</b>

Les revenus du portefeuille comprennent les dividendes reçus des sociétés suivantes :

- Cofiroute, pour 21,3 millions d'euros (contre 17,6 millions d'euros en 1997) ;
- Socofreg, pour 0,0 million d'euros (contre 15,8 millions d'euros en 1997) ;
- Sogea, pour 17,3 millions d'euros (contre 12,9 millions d'euros en 1997) ;
- GTIE, pour 16,7 millions d'euros (contre 8,9 millions d'euros en 1997).

La quote-part de résultat des filiales constituées sous la forme de SNC et SCS comprend en 1998 une perte de Campenon Bernard SGE de 36,1 millions d'euros (contre une perte de 33,2 millions d'euros en 1997).

La plus-value sur cession de titres enregistrée en 1996 résultait de la cession du portefeuille d'actions Saint-Gobain à Vivendi.

## 15 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en millions d'euros)	1998	1997	1996
Résultat sur opérations en capital			
- Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3,5	0,8	0,4
- Cessions de titres	(8,1)	(18,3)	0,2
Résultat sur opérations de gestion	(50,8)	(14,5)	(179,9)
Provisions exceptionnelles	47,4	(36,0)	84,5
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(8,0)</b>	<b>(68,0)</b>	<b>(94,8)</b>

## 1998

La liquidation de Amery International impacte les différentes rubriques du résultat exceptionnel (moins-value de cession de titres : 8,2 millions d'euros ; perte du compte courant incluse dans le résultat sur opérations de gestion : 26,7 millions d'euros ; reprise de provisions pour dépréciation : 34,9 millions d'euros) mais représente une incidence nulle sur l'exercice.

Le résultat sur opérations de gestion comprend, en outre, une indemnité de 13,5 millions d'euros à payer à la société Nersa et une subvention de 9,1 millions d'euros à la filiale Campenon Bernard SGE. Les mouvements de provisions exceptionnelles intègrent une reprise de provision sur les filiales britanniques pour 12,2 millions d'euros.

## 1997

Le résultat des cessions de titres comprend, d'une part, la moins-value dégagée sur la cession de SGE Immobilien à la CGIS pour 28,9 millions d'euros, et, d'autre part, la plus-value d'apport à GTIE des titres SDEL pour 10,5 millions d'euros.

Le résultat sur opérations de gestion prend en compte des subventions aux filiales Santerne (9,1 millions d'euros) et SGE Environnement (2,2 millions d'euros).

Les mouvements de provisions exceptionnelles intègrent notamment la dépréciation des titres SGE Deutsche Holding pour 59,4 millions d'euros et, en sens inverse, la reprise de provisions relative aux engagements immobiliers pour 28,9 millions d'euros.

## 16 • IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Au 31 décembre 1998, la SGE dispose d'un report déficitaire ordinaire et d'un solde d'amortissements réputés différés pour un montant global de l'ordre de 0,15 milliard d'euros.

Le produit d'impôt constaté dans le compte de résultat 1998 représente l'impôt payé à la SGE par ses filiales dans le cadre du régime d'intégration fiscale.

## 17 • RÉMUNÉRATIONS ET EFFECTIFS

### Rémunérations des dirigeants

La quote-part des rémunérations des membres du comité de direction du groupe SGE supportée par la société mère s'est élevée à 1,8 million d'euros en 1998, auxquels s'ajoutent les jetons de présence versés aux administrateurs pour un montant de 0,12 million d'euros.

### Effectif moyen de la Société

Les effectifs moyens de la Société sont passés de 80 personnes (dont 56 ingénieurs et cadres) en 1997 à 85 personnes (dont 61 ingénieurs et cadres) en 1998.

## 18 • SOCIÉTÉ CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SGE

Vivendi

Société anonyme au capital de 2 431 002 429 euros

Siège social : 42, avenue de Friedland – 75380 Paris Cedex 08

RCS Paris 780 129 961

Consolidation selon la méthode de l'intégration globale

(pourcentage de détention au 31/12/1998 : 50,27 %).

## 19 • INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 1998

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la SGE	Montant des cautions et avals donnés par la SGE	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la SGE
				Brute	Nette					
<b>A - Renseignements détaillés par entité</b>										
<b>1 - Filiales (50 % au moins du capital détenu par la SGE)</b>										
a- Valeurs françaises										
Campenon Bernard SGE	77 101,1	5 998,7	88,0	67 839,8	67 839,8	-	-	402 745,1	(41 109,7)	-
CBC	41 702,7	(36 079,7)	90,0	17 013,3	17 013,3	-	29 303,9	72 776,1	(1 524,2)	-
Freyssinet International	15 244,9	3 563,5	100,0	20 450,0	20 450,0	-	-	4 160,3	595,5	-
GTIE	94 814,8	110 896,8	95,4	295 546,5	295 546,5	-	-	211 257,1	16 579,0	16 740,6
Lefort Francheteau	9 595,0	-	100,0	10 278,0	10 278,0	4 332,4	-	36 574,0	2 180,0	-
Ornem	3 260,9	(1 382,7)	100,0	14 221,8	359,6	-	-	-	(1 518,8)	-
Socofreg	291 675,4	49 326,1	95,0	324 875,7	324 875,7	-	-	-	11 991,0	-
Sogea	248 970,7	4 242,4	56,9	174 585,7	174 585,7	-	-	186 924,4	35 617,0	17 347,3
Sophiane	22 714,9	322,0	100,0	22 714,9	22 714,9	10 116,7	-	4 314,0	5 134,5	-
Sorif Investissement	4 840,3	(4 908,9)	100,0	-	-	26 491,5	36 773,0	30 719,5	1 254,2	-
b- Valeurs étrangères										
SGE Deutsche Holding	16 105,6	(8 931,2)	100,0	128 702,6	48 189,3	-	-	3 712,4	(5 837,7)	-
<b>2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la SGE)</b>										
Consortium Stade de France	22 867,4	220,7	33,3	7 622,5	7 622,5	2 286,7	-	45 277,4	(1 494,0)	-
Cofiroute	154 679,2	345 401,9	31,1	61 374,1	61 374,1	-	-	709 988,0	136 122,9	21 357,6
Wanner Industrie	15 244,9	(917,7)	30,6	4 668,8	4 668,8	-	-	81 331,6	(1 478,0)	-
RE-Ascop	16 769,4	835,7	18,2	3 811,1	3 811,1	-	-	8 726,2	63,0	-
<b>B - Renseignements non détaillés par entités</b>										
<b>1 - Filiales non reprises au paragraphe A (50 % au moins du capital détenu par la SGE)</b>										
a- Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	5 141,3	4 768,0	-	-	-	-	-
b- Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	957,8	-	-	-	-	-	-
<b>2 - Participations non reprises au paragraphe A (10 à 50 % du capital détenu par la SGE)</b>										
a- Dans des sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	10 131,5	813,5	-	-	-	-	-
b- Dans des sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	185,1	-	-	-	-	-	-
<b>3 - Actions propres</b>										
	-	-	-	9 999,1	9 999,1	-	-	-	-	-

# Résultats financiers des cinq derniers exercices

	1994	1995	1996	1997	1998
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
a - Capital social (en milliers d'euros)	378 350,7	391 298,8	394 112,0	522 516,7	537 605,2
b - Nombre d'actions ordinaires existantes <sup>(1)</sup>	29 197 859	30 197 084	30 414 182	40 323 352	41 487 757
c - Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-
<b>II - Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)</b>					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	19 611,7	20 210,9	18 174,1	17 661,2	16 758,1
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	23 948,5	6 266,0	(83 056,4)	(4 067,6)	(37 491,8)
c - Impôts sur les bénéfices	18,0	7,6	(10 450,4) <sup>(4)</sup>	(20 716,3) <sup>(4)</sup>	(44 559,2) <sup>(4)</sup>
d - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	48 026,8	(129 885,8)	8 850,3	(18 154,5)	50 851,5
e - Résultat distribué <sup>(3)</sup>	22 255,9	-	-	24 589,0	56 203,2
<b>III - Résultat par action (en euros)</b>					
a - Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,8	0,2	(2,4)	0,4	0,2
b - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,6	(4,3)	0,3	(0,4)	1,2
c - Dividende net attribué à chaque action	0,8	-	-	0,6	1,4
<b>IV - Personnel</b>					
a - Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	74	89	74	80	85
b - Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	5 703,3	6 521,8	6 345,4	6 908,2	7 673,8
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	2 076,5	2 494,2	2 406,6	2 613,6	2 961,2

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée.

(2) Les options consenties dans le cadre des plans de souscription d'actions autorisés par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1988 et l'assemblée générale mixte du 18 juin 1993 mis en place par les conseils d'administration du 5 décembre 1991, du 6 novembre 1992, du 4 novembre 1993, du 4 novembre 1994 et du 4 mars 1998, non encore exercées, représentent un total de 801 998 actions au 31 décembre 1998.

(3) Calculé sur la base du nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice.

(4) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

# Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 1998

<b>Sociétés</b>	<b>Nombre d'actions ou de parts</b>	<b>Valeur nette comptable (en millions d'euros)</b>
Socofreg	17 312 444	324,9
GTIE	5 935 823	295,5
Sogea	1 896 521	174,6
Campenon Bernard SGE	4 450 000	67,8
Cofiroute	1 263 276	61,4
SGE Deutsche Holding	1	48,2
Sophiane	1 489 999	22,7
Freyssinet International	624 970	20,4
CBC	6 154 920	17,0
Lefort Francheteau	629 385	10,3
Consortium Stade de France	499 998	7,6
Wanner Industrie	306 250	4,7
RE-Ascop	199 996	3,8
SNEL	689 794	2,7
Ascop	15 000	1,3
Ornem	356 494	0,4
Thinet Sud	67 999	0,3
Selt	20 250	0,3
Tunzini Thermique Environnement	8 000	0,1
Parking Place Vendôme	1 114	0,1
Sorinvest	317 494	-
SGE (actions rachetées)	218 634	10,0
Autres titres (non détaillés)	-	0,8
<b>Total des titres en participation et autres titres immobilisés (montant net de provisions)</b>		<b>1 074,9</b>





# Rapports des commissaires aux comptes

Rapport sur les comptes consolidés	112
Rapport général sur les comptes annuels	113
Rapport spécial sur les conventions réglementées	114
Rapport spécial relatif à l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières	115
Rapport spécial relatif à l'autorisation de réduire le capital par voie d'annulation d'actions	117

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Générale d'Entreprises établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1998, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A de l'Annexe, relative aux faits marquants, qui expose :

- le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des contrats de crédit-bail ;
- le changement de méthode comptable relatif à la constatation de la marge à l'avancement des filiales des divisions Ingénierie et Travaux électriques et Thermique-mécanique.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly, Paris, le 25 mars 1999

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-BMA  
Michel Bousquet    Dominique Descours

Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz    Bertrand Vialatte

# Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale d'Entreprises, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces comptes.

## 1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## 2- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly, Paris, le 25 mars 1999

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-BMA  
Michel Bousquet    Dominique Descours

Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz    Bertrand Vialatte

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Convention avec la société Somag

Dirigeant concerné : M. Bernard Huvelin.

La SGE a cédé à la société Somag le crédit-bail portant sur l'immeuble B2, sis à Rueil-Malmaison, abritant son siège social.

La cession a été consentie moyennant le prix total de 10,1 millions d'euros, comprenant le droit au bail et le prix de cession de la promesse de vente.

Cette cession a été soumise aux conditions suivantes :

- maintien par la SGE de sa participation dans le capital de la société Somag, pendant toute la durée du crédit-bail, soit jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- maintien de la forme juridique de Somag en SNC pendant la même durée ;
- engagement de la SGE de reprendre le crédit-bail en cas de défaillance du cessionnaire.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## Convention avec la société Vivendi

En date du 30 décembre 1998, votre société, la société Vivendi et la Compagnie Générale de Bâtiment et de la Construction (CBC) ont conclu un avenant à la convention signée le 30 juin 1997 portant sur l'acquisition des titres CBC ainsi que des garanties et clauses de retour à meilleure fortune attachées. Aux termes de cet avenant, votre société a versé, en 1998, à la société Vivendi une indemnité de 32 millions d'euros, au titre de la mise en jeu des garanties et des clauses de retour à meilleure fortune. En outre, la société Vivendi a repris à son compte un engagement d'investissement de CBC auprès des autorités tchèques pour un montant global de 15 millions d'euros et a remboursé à votre société les investissements réalisés par CBC à ce titre, soit 3 millions d'euros.

Par ailleurs, votre société a reçu de la part de la société Vivendi une indemnité de 9 millions d'euros au titre des pertes complémentaires relatives à diverses opérations lancées par CBC et ses filiales.

Neuilly, Paris, le 25 mars 1999

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-BMA  
Michel Bousquet    Dominique Descours

Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz    Bertrand Vialatte

# Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières

En notre qualité de commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles 180-1, 186, 194-1 et 339-2 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur le renouvellement de certaines autorisations demandées par votre conseil d'administration d'émettre, en une ou plusieurs fois,

- pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 1 500 millions de francs ou sa contre-valeur en euros avec suppression du droit préférentiel de souscription :
  - des actions nouvelles (12<sup>e</sup> résolution) ;
- pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 1 500 millions de francs ou sa contre-valeur en euros, avec maintien ou suppression, au choix de votre conseil d'administration, du droit préférentiel de souscription :
  - des actions à bons de souscription d'actions (Absa) (13<sup>e</sup> résolution) ;
  - des valeurs mobilières composées donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions (14<sup>e</sup> résolution).

Les conditions d'émission de ces valeurs mobilières sont décrites en annexe.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et vous demande, pour certaines d'entre elles, de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

Cette renonciation porte, en premier lieu, sur le droit de souscrire les titres lors de leur émission (12<sup>e</sup> résolution). D'autre part, elle pourra résulter des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions soumises à votre approbation, si votre conseil d'administration choisit de supprimer le droit préférentiel de souscription conformément à la faculté offerte par ces résolutions. Votre conseil d'administration se réserve, en présence de cette renonciation, et en vertu des résolutions précitées, la possibilité de vous conférer un délai de priorité pour la souscription, dont il fixera la durée et les modalités.

La renonciation concerne, par ailleurs, le droit de souscrire les actions qui seront ultérieurement créées :

- lors de l'exercice des bons de souscription attachés aux actions (13<sup>e</sup> résolution) ;
- lors de l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières composées (14<sup>e</sup> résolution).

## Conclusions

Nous avons examiné les projets d'opérations qui vous sont proposés en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les modalités de ces opérations n'étant pas fixées, nous ne sommes pas actuellement en mesure de nous prononcer sur les éléments de calcul retenus pour la fixation du prix d'émission et de souscription, ni sur les demandes de renonciation à votre droit préférentiel de souscription qui vous sont faites, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

De même, l'incidence des émissions envisagées sur votre situation en tant qu'actionnaire, en particulier en ce qui concerne la valeur boursière de l'action et votre quote-part dans les capitaux propres de la Société Générale d'Entreprises, ne peut pas vous être précisée à la date du présent rapport. Lorsque leurs conditions seront fixées, ces opérations donneront lieu à l'établissement de rapports complémentaires de notre part, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.

Neuilly, Paris, le 25 mars 1999

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-BMA  
Michel Bousquet    Dominique Descours

Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz    Bertrand Vialatte

## SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DANS SA PARTIE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 1999

### 1 - avec suppression du droit préférentiel de souscription

(en millions de francs)

Nature de l'opération	Résolution	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital restant à utiliser	Prix minimal d'émission des actions
Émissions d'actions nouvelles	12	3 ans	1 500 ou la contre-valeur en euros	Moyenne des cours des actions constatée pendant 10 jours consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de Bourse précédant l'émission après correction, le cas échéant, de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance

### 2 - avec maintien ou suppression, au choix du conseil d'administration, du droit préférentiel de souscription lors de l'émission initiale

(en millions de francs)

Nature de l'opération	Résolution	Durée de l'autorisation	Montant maximum de l'émission initiale restant à utiliser	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital restant à utiliser	Prix minimal d'émission des actions
Émission d'actions avec bons de souscription d'actions	13	3 ans	1 500 ou la contre-valeur en euros	1 500 ou la contre-valeur en euros	Selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur
Émission de valeurs mobilières composées	14	1 an	-	1 500 ou la contre-valeur en euros	Selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur

# Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'autorisation de réduire le capital par voie d'annulation d'actions

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Générale d'Entreprises et en exécution de la mission prévue par l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966 en cas de réduction de capital, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation demandée par votre conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par voie d'annulation d'actions.

Nous avons analysé la demande d'autorisation de réduction du capital par voie d'annulation d'actions, en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pendant une durée de vingt-quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale, le soin de mettre en œuvre cette opération. Les modalités de cette opération prévoient d'autoriser le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social à la date de la présente assemblée, les actions acquises dans le cadre des autorisations qui lui sont données, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

Nous nous sommes assurés que la réduction envisagée, qui portera sur 10 % maximum du capital, ne ramènerait pas le montant du capital à un chiffre inférieur au minimum légal. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et les conditions de la réduction de capital envisagée.

Neuilly, Paris, le 25 mars 1999

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-BMA

Michel Bousquet    Dominique Descours

Salustro Reydel

Bernard Cattenoz    Bertrand Vialatte



# Projets de résolutions

Partie ordinaire	120
Partie extraordinaire	123

# Partie ordinaire

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

### Approbation des comptes de l'exercice 1998

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998 tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve en particulier le montant des charges non déductibles (article 39.4 du Code général des impôts) mentionné dans le rapport du conseil d'administration.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

### Affectation du résultat de l'exercice 1998

L'assemblée générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice 1998 s'élève à 50 851 567,14 euros (333 564 414,25 francs), approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le conseil d'administration et décide :

- d'affecter à la réserve légale la somme de 2 542 578,36 euros (16 678 220,73 francs) ;
- de distribuer le complément, soit 48 308 988,78 euros (316 886 193,52 francs), aux actionnaires.

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide de prélever sur le poste « Primes liées au capital social » la somme complémentaire de 7 894 218,42 euros (51 782 678,33 francs), qui, venant s'ajouter à la somme de 48 308 988,78 euros (316 886 193,52 francs), prélevée sur le bénéfice, formera un total de 56 203 207,20 euros (368 668 871,85 francs), destiné à être réparti entre les actionnaires.

En conséquence, le dividende net, versé à chacune des 40 145 148 actions non détenues en propre par la Société sur les 41 487 757 composant le capital social au 31 décembre 1998, à l'exception des 1 342 609 actions d'autocontrôle détenues par la Société au 19 février 1999, sera de 1,40 euro. À ce dividende s'ajoutera un avoir fiscal de 0,70 euro, correspondant à l'impôt payé au Trésor, pour former un revenu global de 2,10 euros.

Compte tenu des textes en vigueur, l'avoir fiscal peut être réduit à un montant de 0,63 euro, suivant la qualité du bénéficiaire, pour former un revenu de 2,03 euros.

Si, au jour de la mise en paiement, la Société détient un nombre d'actions propres supérieur à 1 342 609, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions demeurera inscrite au poste « Primes liées au capital social ».

Le dividende sera mis en paiement à compter du 14 juin 1999.

Il est rappelé que, conformément à la loi, il n'a pas été versé de dividende au titre des exercices 1995 et 1996, et que le dividende versé au titre des exercices 1997 et 1998, si vous l'approuvez, s'établit ainsi qu'il suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
1997	40 323 352	4,00 F (0,61 euro)	2,00 F (0,30 euro)	6,00 F (0,91 euro)
1998 (proposition)	40 145 148	1,40 euro (9,18 F)	0,70 ou 0,63 euro* (4,59 ou 4,13 F)	2,10 ou 2,03 euros* (13,77 ou 13,31 F)

\* Suivant la qualité du bénéficiaire et selon les textes en vigueur.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

### Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, leur en donne acte et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**QUATRIÈME RÉOLUTION****Quitus au conseil d'administration**

En conséquence de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au conseil d'administration jusqu'à la date de clôture dudit exercice.

**CINQUIÈME RÉOLUTION****Changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes titulaire**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, prend acte du changement de dénomination sociale de la société Bernard Montagne, André Amic et Associés, commissaire aux comptes titulaire, qui a pris la dénomination Deloitte Touche Tohmatsu – BMA.

**SIXIÈME RÉOLUTION****Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Patrick Faure, venu à expiration au jour de la présente assemblée.

M. Patrick Faure exercera ses fonctions, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

**SEPTIÈME RÉOLUTION****Nomination d'un administrateur**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur, à compter de ce jour, M. Quentin Davies.

M. Quentin Davies exercera ses fonctions, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

**HUITIÈME RÉOLUTION****Nomination d'un administrateur**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et sous réserve de l'approbation de la seizième résolution, relative au nombre maximum d'administrateurs pouvant siéger au conseil, décide de nommer en qualité d'administrateur, à compter de ce jour, M. Ernst Moritz Lipp.

M. Ernst Moritz Lipp exercera ses fonctions, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

**NEUVIÈME RÉOLUTION****Autorisation donnée en vue de l'achat par la Société de ses propres actions**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 217-2 modifié de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, à acquérir des actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social arrêté à la date de la présente assemblée.

Les actions détenues à ce jour par la Société s'imputeront sur ce plafond.

L'assemblée générale décide que les actions ainsi achetées pourront être utilisées notamment aux fins de :

- leur attribution aux salariés dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
- la régularisation du cours de Bourse par intervention sur le marché du titre ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société.

Le montant maximal des achats autorisés par l'assemblée générale est fixé à 250 millions d'euros, les achats effectués à ce jour s'imputant sur ce plafond.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens, et notamment par l'utilisation de produits dérivés.

L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration à annuler les actions ainsi acquises sous réserve de l'approbation de la quinzième résolution de la présente assemblée.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, signer tous actes de cession ou de transfert, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités.

La présente autorisation, consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour, expirera le 9 novembre 2000. Elle annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 25 mai 1998 dans sa douzième résolution.

# Partie extraordinaire

## DIXIÈME RÉOLUTION

### Conversion du capital social en euros et augmentation de capital corrélative

L'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de convertir en euros le montant du capital social, soit 3 526 459 345 francs, divisé en 41 487 757 actions de 85 francs nominal chacune, par conversion de la valeur nominale de chacune des actions composant le capital social.

Elle décide d'arrondir la valeur nominale obtenue par application du taux de conversion (soit 6,55957 francs pour un euro) à l'unité immédiatement supérieure.

L'assemblée générale constate que :

- la valeur nominale de l'action, s'élevant à 85 francs français, s'établit par application du taux de conversion à 12,958 euros;
- l'arrondissement à l'unité d'euro supérieure nécessite que le capital social soit augmenté du montant correspondant à la somme des arrondis des 41 487 757 actions composant le capital social par prélèvement sur le poste « Primes liées au capital social ».

En conséquence, l'assemblée générale décide :

- d'arrondir à 13 euros la valeur nominale des 41 487 757 actions composant le capital social;
- d'augmenter le capital social d'une somme de 11 384 655,39 francs, correspondant à la somme des arrondis par prélèvement de cette somme sur le poste « Primes liées au capital social »;
- que le capital social de la Société Générale d'Entreprises - SGE est converti en euros. Il s'élève donc désormais à 539 340 841 euros, divisé en 41 487 757 actions d'une valeur nominale de 13 euros chacune.

## ONZIÈME RÉOLUTION

### Modification de l'article 6 des statuts

L'assemblée générale, comme conséquence de la résolution ci-dessus adoptée, décide de modifier l'article 6 des statuts « capital social », qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

#### Article 6 : capital social

Le capital social est fixé à 539 340 841 euros. Il est divisé en 41 487 757 actions de 13 euros nominal chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

## DOUZIÈME RÉOLUTION

### Autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des actions nouvelles de la Société par tous moyens, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, renouvelle l'autorisation donnée au conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital en numéraire en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un montant nominal maximum de un milliard cinq cents millions de francs ou de la contre-valeur de ce montant en euros, étant entendu que ce montant s'imputera sur la ou les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 25 mai 1998 dans sa treizième résolution d'émettre des actions nouvelles de la Société par tous moyens.

Ces émissions d'actions nouvelles seront à libérer contre espèces ou par compensation de créances, sauf les cas d'émissions d'actions nouvelles par incorporations de réserves, provisions ou de primes d'apport. Si le conseil d'administration use de cette faculté, le prix d'émission des actions, qui conféreront à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes, sera au moins égal à la moyenne des cours constatés pour les actions pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant

le début de l'émission, après correction, le cas échéant, de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le conseil d'administration pourra éventuellement réserver aux actionnaires une priorité de souscription, pendant un délai et selon des modalités qu'il arrêtera.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs à son président, pour procéder à cette ou ces augmentations de capital dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais, suivant les modalités et dans les conditions qu'il fixera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

Cette autorisation est valable pour une durée de trois années à compter du jour de la présente assemblée.

### TREIZIÈME RÉSOLUTION

#### Autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des actions à bons de souscription d'actions (Absa)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, renouvelle l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à concurrence d'un montant nominal maximal de un milliard cinq cents millions de francs ou de la contre-valeur de ce montant en euros, à l'émission d'actions assorties de bons donnant le droit de souscrire des actions de la Société.

L'assemblée générale décide que sera, au choix du conseil d'administration, maintenu ou supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente autorisation.

Dans ce dernier cas, la présente décision emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

En cas de suppression du droit préférentiel, le conseil d'administration pourra éventuellement conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon des modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire à ces actions à bons de souscription d'actions proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire, sans donner lieu à la création de droits négociables; les actions à bons de souscription d'actions non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Le prix d'émission des actions, tant à l'origine que pour celles souscrites lors de l'exercice des bons, sera fixé selon les lois et règlements en vigueur.

L'augmentation de capital consécutive à l'exercice des bons de souscription ne pourra, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, avoir pour effet d'augmenter le capital nominal d'une somme supérieure à un milliard cinq cents millions de francs ou de la contre-valeur de ce montant en euros, étant entendu que ce montant s'imputera sur la ou les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 25 mai 1998 dans sa treizième résolution d'émettre des actions nouvelles de la Société par tous moyens.

La présente décision emporte de plein droit au profit des porteurs de bons de souscription d'actions renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires, le conseil d'administration pourra suspendre l'exercice du droit de souscription pendant un délai de trois mois au maximum.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs à son président, pour fixer les dates et les montants des émissions, en déterminer les modalités, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et, généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, pour la cotation des actions nouvelles et leur admission aux opérations de la Sicovam.

Elle lui confère également tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation des pouvoirs ci-dessus.

Cette autorisation est valable pour une durée de trois ans à compter du jour de la présente assemblée.

#### QUATORZIÈME RÉSOLUTION

##### Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières composées

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, renouvelle l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en francs français, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, d'actions à émettre à cet effet.

L'assemblée générale décide, en outre, que l'émission de ces valeurs mobilières pourra être associée, selon des modalités que le conseil d'administration déterminera, à l'émission d'obligations dans la limite de l'autorisation dont il disposera d'émettre des emprunts obligataires.

L'assemblée générale décide que sera, au choix du conseil d'administration, maintenu ou supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières ci-dessus.

Dans ce dernier cas, la présente décision emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

En cas de suppression du droit préférentiel, l'assemblée générale décide que le conseil d'administration pourra accorder aux actionnaires la possibilité de souscrire par priorité pendant les quinze premiers jours de l'émission des valeurs mobilières composées. Le conseil d'administration fixera les autres modalités et conditions d'exercice de ce droit de priorité, non négociable et qui s'exercera proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire. Les titres subordonnés ou les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

L'attribution des titres émis en représentation du capital de la Société à la suite des opérations visées à la présente résolution ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, avoir pour effet d'augmenter le capital nominal d'une somme supérieure à un milliard cinq cents millions de francs ou de sa contre-valeur en euros, étant entendu que ce montant s'imputera sur la ou les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation renouvelée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 25 mai 1998 dans sa treizième résolution d'émettre des actions nouvelles de la Société par tous moyens.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription en Bourse, à tout moment, pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donnent droit.

L'assemblée générale décide que, si le conseil d'administration use de la faculté qui lui est donnée par la présente résolution, le prix d'émission des actions susceptibles d'être créées sera fixé selon les lois et les règlements en vigueur.

En cas d'augmentation de capital, de fusion ou de scission, comme en cas d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires, le conseil d'administration pourra suspendre l'exercice du droit de souscription pendant un délai de trois mois au maximum.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de déléguer ses pouvoirs à son président, pour fixer les dates et les montants des émissions, en déterminer les modalités ainsi que la forme des valeurs mobilières à créer, les conditions de leur rachat, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et, généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des règlements et lois en vigueur, pour la cotation des actions nouvelles et leur admission aux opérations de la Sicovam.

L'assemblée générale confère également au conseil d'administration tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation des pouvoirs ci-dessus.

Les émissions décidées en vertu de la présente autorisation devront être réalisées par le conseil d'administration dans un délai de un an à compter du jour de la présente assemblée.

#### QUINZIÈME RÉSOLUTION

##### **Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la Société**

L'assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution, autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social à la date de la présente assemblée, les actions acquises dans le cadre des autorisations données aux termes de la douzième résolution de l'assemblée générale mixte du 25 mai 1998 et de la neuvième résolution de la présente assemblée et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

L'assemblée générale fixe à vingt-quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale la durée de la présente autorisation, et confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de déléguer à son président, à l'effet de régler le sort d'éventuelles oppositions, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserve de son choix, accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier en conséquence les statuts de la Société.

#### SEIZIÈME RÉOLUTION

##### **Modification de l'article 11 des statuts «conseil d'administration»**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de porter de 15 à 20 le nombre maximum d'administrateurs pouvant siéger au conseil.

En conséquence, elle décide de modifier l'article 11 des statuts ainsi qu'il suit.

##### **Article 11 – conseil d'administration**

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de vingt membres au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, renouvelés dans leurs fonctions et révocables par elle.

Le reste sans changement.

#### DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

##### **Pouvoirs pour les formalités**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'opérer tous dépôts et publications prévus par la loi.



# Renseignements de caractère général

Renseignements de caractère général concernant la Société	130
Organes d'administration, de direction et de surveillance	139
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	142
Tableau de concordance COB	144

# Renseignements de caractère général concernant la Société

## 1 • RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

### 1.1. Dénomination et siège social

Société Générale d'Entreprises (SGE) – 1, cours Ferdinand-de-Lesseps – 92851 Rueil-Malmaison Cedex.

### 1.2. Présentation de la Société et du Groupe

La SGE est la société de tête d'un groupe consolidant près de 650 filiales, qui opèrent dans cinq métiers principaux représentant chacun environ 20 % du chiffre d'affaires : le bâtiment et les travaux publics, les travaux routiers, l'ingénierie et les travaux électriques, la thermique-mécanique (isolation, énergie et techniques de l'air, protection incendie). Le groupe SGE est également présent dans les concessions d'infrastructures (autoroutes, ouvrages d'art, parcs de stationnement).

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 8 milliards d'euros en 1998 (52,6 milliards de francs) et près de 65 000 salariés, le groupe SGE est le premier groupe européen de construction.

En 1998, la SGE a réalisé 94,1 % de son chiffre d'affaires en Europe, dont 65,1 % en France, 14,7 % en Allemagne, 6,8 % en Grande-Bretagne et 3,7 % au Benelux.

### Bref historique du groupe SGE

Le passé récent de la SGE a été marqué par d'importantes opérations de croissance externe, les plus déterminantes d'entre elles étant intervenues à l'occasion de modifications dans l'actionnariat de la Société, mais également par le biais de cessions d'activités. Ces opérations, conjuguées à la croissance propre des entreprises du Groupe, ont entraîné un fort accroissement du chiffre d'affaires, qui est passé de 1,98 milliard d'euros en 1984 à 8,08 milliards d'euros en 1997, et, parallèlement, une évolution du profil des métiers.

En 1983, la SGE, alors filiale de la Compagnie Générale d'Électricité (depuis 1966), a vu entrer dans son actionnariat la Compagnie de Saint-Gobain. Celle-ci est devenue majoritaire en 1984, à la suite de l'intégration progressive au sein de la SGE des principales entités qui constituaient la branche entreprise de Saint-Gobain : Sobeas, Entreprise Saunier Duval, Tunzini, Wanner Isofi. Ce rapprochement s'est notamment concrétisé par la fusion, en 1985, de Sobeas et de SGE-BTP, qui a donné naissance à Sogea, devenue la principale filiale BTP du Groupe.

L'entrée de la SGE dans le groupe Générale des Eaux, en 1988, a encore accru sa dimension, grâce :

- au rachat à la Compagnie de Saint-Gobain de la société allemande G+H Montage, spécialisée dans les travaux d'isolation et, à travers sa filiale H. Nickel, dans le génie climatique ;
- à l'apport par la Compagnie Générale des Eaux de ses filiales, Campenon Bernard, Viafrance et Freyssinet.

Dans les années qui ont suivi, plusieurs opérations de croissance externe complémentaires ont contribué à donner au groupe SGE une ouverture européenne.

Les plus significatives ont été :

- une prise de participation de 55 % en 1989, portée à 100 % en 1991, au capital de la société britannique de BTP Norwest Holst, dont le périmètre s'est élargi en 1990 avec l'acquisition de Rosser & Russell, société spécialisée dans les travaux de climatisation, d'électricité et de maintenance technique ;
- en 1990 et en 1991, la prise de contrôle des entreprises OBG (bâtiment) et VBU (travaux routiers) en ex-RDA, dans le cadre des opérations de privatisation ayant suivi la réunification allemande. Cette opération a été complétée, en 1992, par l'acquisition de deux autres sociétés opérant dans les nouveaux Länder allemands, MLTU (canalisations) et OBAG (bâtiment, en Saxe) ;
- en 1992, l'achat par Cochery Bourdin Chaussé de l'entreprise routière Moter, intervenant principalement dans le sud-ouest de la France ;
- en 1994, l'acquisition par SDEL (ex-Entreprise Saunier Duval) de la société allemande

Controlmatic, opérant dans l'ingénierie électrique et les automatismes, et la prise de contrôle à 64 % de l'entreprise de bâtiment Klee, alors basée dans le sud-ouest de l'ex-République fédérale d'Allemagne.

L'année 1997 a été marquée par d'importantes opérations croisées entre la SGE et son actionnaire majoritaire, s'inscrivant dans le cadre du recentrage de la SGE sur ses métiers de base et de la réorganisation du groupe Compagnie Générale des Eaux en pôles de métiers.

La SGE a ainsi cédé à la Compagnie Générale des Eaux :

- l'intégralité de ses activités d'exploitation dans le domaine des déchets ;
- deux filiales importantes de distribution d'eau, Sogea Guadeloupe et l'Avignonnaise des Eaux ;
- l'essentiel de ses activités de promotion immobilière en France et en Allemagne (la SGE conservant toutefois une activité de montage immobilier avec les sociétés Sorif et Sorinvest).

En janvier 1997, la Compagnie Générale des Eaux et ses filiales Sahide et CGC ont apporté à la SGE leurs participations dans les sociétés de travaux électriques GTIE et Santerne, dans le cadre de la constitution, au sein de la SGE, d'un nouveau pôle « Ingénierie et Travaux électriques », celui-ci intégrant également SDEL, déjà filiale de la SGE. Cette opération a entraîné une augmentation de la participation du groupe Générale des Eaux au capital de la SGE, qui s'est trouvée portée de 80 % à 85 %.

En juin 1997, la SGE a pris une participation de 90 % au capital de CBC, jusque-là contrôlé directement par la Compagnie Générale des Eaux. Les filiales de CBC en France et en Europe ont ensuite été intégrées au sein de Sogea et de Campenon Bernard SGE, dans le cadre d'une réorganisation plus large du pôle BTP de la SGE.

Ces opérations ont parachevé la réorganisation de la SGE autour de cinq pôles de métiers : le BTP, divisé en deux pôles (Sogea et Campenon Bernard SGE), l'ingénierie et les travaux électriques (groupe GTIE), les travaux routiers (Eurovia) et la thermique-mécanique.

En octobre 1997, la Compagnie Générale des Eaux a cédé à des investisseurs français et étrangers (principalement américains et britanniques) 35 % du capital de la SGE, dans le cadre d'un placement privé, ramenant ainsi sa participation à un peu plus de 50 %.

L'année 1998 a vu la consolidation des structures opérationnelles mises en place en 1996 et en 1997.

La Division thermique-mécanique, qui regroupe les filiales françaises et allemandes du Groupe opérant dans les domaines de l'isolation, des techniques de l'air et de la protection incendie, a pris le nom de Sophiane.

En novembre 1998, Freyssinet a pris le contrôle de la société Terre Armée Internationale, spécialisée dans les techniques de sols et de soutènement.

### 1.3. Forme juridique

La SGE est une société de forme anonyme à conseil d'administration, soumise à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

### 1.4. Législation de la Société

Législation française.

### 1.5. Durée de la Société – date de sa constitution et de son expiration

Constituée le 30 juin 1910, la Société avait une durée initialement fixée à 99 années. Celle-ci a été prorogée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 1979 et expirera le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

### 1.6. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers, et notamment l'ex-

exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;

– généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société peut faire lesdites opérations tant en France métropolitaine et dans les départements et territoires français d'outre-mer qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation, sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle peut, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés, tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances.

### 1.7. Registre du commerce

RCS : 552 037 806 Nanterre – Code NAF : 74.1J

### 1.8. Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la Société peuvent être consultés à son siège social et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

### 1.9. Exercice social

L'exercice social a une durée de un an, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

### 1.10. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'au moins 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes.

Le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle dispose ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende (ou d'acomptes sur dividende) mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions.

#### 1.11. Assemblées générales (articles 8 et 17 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation.

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer personnellement ou par mandataire aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983 constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, l'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires. Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

À chaque action est attaché un droit de vote simple. Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. Il n'est pas prévu de droit de vote double dans les statuts. Le droit de vote attaché à l'action appartient, le cas échéant, au nu-propriétaire dans toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

#### 1.12. Existence de seuils statutaires (article 10 bis des statuts, clause mise en place par la quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 1989)

En complément des obligations prévues à l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 356-1 de la loi sur les sociétés commerciales, toute personne physique ou morale qui vient à détenir une fraction du capital de la Société égale ou supérieure à 2 % doit informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. À défaut, et à la demande expresse d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification.

## 2 • RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SGE

Les statuts ne soumettent ni les modifications du capital ni le droit des actions à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

### 2.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 1998, le capital social de la SGE, d'un montant de 3 526 459 345 francs, était composé de 41 487 757 actions de même catégorie, d'une valeur nominale de 85 francs, entièrement libérées et cotées au premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris. Au 1<sup>er</sup> mars 1999, le capital social de la SGE, composé de 41 507 502 actions, s'élève à 3 528 137 670 francs.

Les actions sont nominatives ou au porteur et sont librement cessibles. Il sera proposé aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée, prévue en mai 1999, de mettre en place une nouvelle autorisation de rachat d'actions.

## 2.2. Capital autorisé mais non émis

Les autorisations en cours, données au conseil d'administration, sont les suivantes :

- autorisation d'émettre des actions nouvelles de la Société par tous moyens avec maintien du droit préférentiel de souscription (validité 25 mai 2003) ;
- autorisation d'émettre des actions nouvelles de la Société par tous moyens avec suppression du droit préférentiel de souscription (validité 30 janvier 2000) ;
- autorisation d'émettre des actions à bons de souscription d'actions (Absa) avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (validité 30 janvier 2000) ;
- autorisation d'émettre des obligations convertibles avec ou sans bons de souscription d'actions, et des obligations à bons de souscription d'actions (Obsa) avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant maximum de 2 milliards de francs, soit 304,9 millions d'euros (validité 25 mai 2000) ;
- autorisation d'émettre pendant un délai de un an des valeurs mobilières composées donnant droit à l'attribution d'actions de la Société.

Le montant nominal cumulé des augmentations de capital qui résulteraient des autorisations ci-dessus ne pourrait excéder un plafond de 1,5 milliard de francs (228,6 millions d'euros).

Deux autres autorisations données au conseil d'administration sont en cours :

- autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et des sociétés filiales du groupe SGE, dans le cadre de plans d'épargne et dans la limite de 5 % du capital social de la Société (validité 25 mai 2003) ;
- autorisation de mettre en place des options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés, conformément aux dispositions des articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966. Le nombre d'actions créées à cette occasion ne peut dépasser à tout moment 10 % du capital social (validité 25 mai 2003).

### Options de souscription ou d'achat d'actions

De 1991 à 1999, des plans de souscription ou d'achat d'actions SGE ont été consentis aux mandataires sociaux et aux cadres supérieurs de la Société et du groupe SGE. Ces plans ont une durée de dix ans à compter de la date des conseils d'administration qui en ont décidé l'attribution.

Plans d'options	Plan 1991	Plan 1992	Plan 1993	Plan 1994	1 <sup>er</sup> plan 1998	2 <sup>e</sup> plan 1998	Total
Date d'assemblée	30/06/88	30/06/88	18/06/93	18/06/93	18/06/93	18/06/93	
Date du conseil d'administration	05/12/91	06/11/92	04/11/93	04/11/94	04/03/98	04/03/98	
Nombre de bénéficiaires	87	116	117	119	66	8	220 <sup>(1)</sup>
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à l'origine	269 500	334 500	282 000	305 000	240 500	800 000	2 231 500
Point de départ de levée des options	01/01/93	01/01/94	01/01/95	01/01/96	01/01/99	05/03/2003	
Date d'expiration	05/12/2001	06/11/2002	04/11/2003	04/11/2004	04/03/2008	05/03/2005	
Prix de souscription ajusté (en euros)	25,98	16,84	31,03	25,09	25,69	33,80	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 1998	137 496	221 911	36 246	46 887			442 540
Nombre d'actions souscrites entre le 1/1/99 et le 1/3/99	3 686	6 722	5 792	500	3 045		19 745
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 1/3/99	71 739	57 294	201 000	211 181	241 039	811 919	1 594 172 <sup>(2)</sup>
Nombre d'actions pouvant être souscrites par le comité de direction au 1/3/99	2 700	4 212	27 906	33 495	11 165	710 430	789 908
Nombre d'actions pouvant être souscrites (en part du capital)	0,17 %	0,14 %	0,48 %	0,51 %	0,58 %	1,96 %	3,84 %

(1) Le nombre total de bénéficiaires est inférieur à la somme des bénéficiaires de chaque plan, dans la mesure où certaines personnes sont concernées par plusieurs plans.

(2) Le nombre d'actions pouvant être souscrites au 31 janvier 1999 ne correspond pas à la différence entre le nombre total d'actions pouvant être souscrites à l'origine et le nombre d'actions souscrites au 31 janvier 1999, en raison des ajustements intervenus depuis la mise en place des plans.

### 2.3 Existence de titres non représentatifs du capital et d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en titres donnant accès au capital, à warrant ou autres.

Néant.

## 2.4. Tableau d'évolution du capital sur cinq ans

Caractéristiques des opérations	Date de constatation par le conseil d'administration	Augmentation de capital (en francs)	Prime d'émission ou d'apport (en francs)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en francs)
Situation au 31/12/93					24 539 875	2 085 889 375
Levées d'options sur actions	28/1/94	297 500	109 550	3 500	24 543 375	2 086 186 875
Levées d'options sur actions	7/3/94	1 096 500	561 520	12 900	24 556 275	2 087 283 375
Augmentation de capital en numéraire	3/5/94	347 880 520	511 589 000	4 092 712	28 648 987	2 435 163 895
Païement en actions du dividende de l'exercice 1993 et levées d'options sur actions	4/11/94	46 654 375	64 322 330	548 875	29 197 859	2 481 818 015
Plan d'épargne Groupe et levées d'options sur actions	29/5/95	7 997 225	7 601 052	94 085	29 291 944	2 489 815 240
Païement en actions du dividende de l'exercice 1994	11/8/95	64 149 075	56 602 125	754 695	30 046 639	2 553 964 315
Plan d'épargne Groupe	27/9/95	8 528 220	4 615 272	100 332	30 146 971	2 562 492 535
Plan d'épargne Groupe	26/1/96	4 259 605	1 327 994	50 113	30 197 084	2 566 752 140
Plan d'épargne Groupe	28/5/96	12 027 500	311 300	141 500	30 338 584	2 578 779 640
Plan d'épargne Groupe	25/9/96	3 025 320	665 570	35 592	30 374 176	2 581 804 960
Augmentation de capital réservée, suite à l'apport de titres GTIE et Santerne	30/1/97	806 772 400	711 858 000	9 491 440	39 865 616	3 388 577 360
Plan d'épargne Groupe	3/2/97	3 400 510	-	40 006	39 905 622	3 391 977 870
Plan d'épargne Groupe	27/5/97	17 079 985	-	200 941	40 106 563	3 409 057 855
Plan d'épargne Groupe et levées d'options sur actions	24/9/97	3 626 865	713 855	42 669	40 149 232	3 427 484 920
Plan d'épargne Groupe et levées d'options sur actions	27/1/98	14 800 200	3 067 220	174 120	40 323 352	3 491 717 975
Plan d'épargne Groupe et levées d'options sur actions	2/6/98	64 233 055	21 944 431	755 683	41 079 035	3 516 900 755
Plan d'épargne Groupe et levées d'options sur actions	28/9/98	25 182 780	13 687 760	296 268	41 375 303	3 429 504 095
Plan d'épargne Groupe et levées d'options sur actions	26/1/99	9 558 590	10 221 325	112 454	41 487 757	3 526 459 345
Situation au 31/12/98					41 487 757	3 526 459 345
Levées d'options sur actions au 1/3/99		1 678 325	1 466 636	19 745	41 507 502	3 528 137 670
Situation au 1/3/99					41 507 502	3 528 137 670

La contre-valeur en euros du capital social au 31 décembre 1998 est de 537 605 261.

## 3 • RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

## 3.1. Droits de vote

Il n'existe pas d'actions à droits de vote double. Le nombre total de droits de vote s'élevait au 31 décembre 1998 à 40 457 204, pour un total de 41 487 757 actions, 1 030 553 actions d'autodétention étant privées de droit de vote.

Au 31 décembre 1998, on comptait 809 actionnaires nominatifs purs et 91 actionnaires nominatifs administrés. Le nombre d'actionnaires disposant de titres au porteur n'est pas connu de la Société. Au 15 mars 1999, à la connaissance de la Société, les principaux actionnaires de la SGE étaient les suivants :

	1/3/99		31/12/98		31/12/97	31/12/96
	Nombre d'actions	en %	Nombre d'actions	en %	en %	en %
Vivendi	19 303 590	46,51	19 303 590	46,53	47,4	80,2
Compagnie Générale de Chauffe	1 552 305	3,74	1 552 305	3,74	3,8	-
<b>Groupe Vivendi</b>	<b>20 855 895</b>	<b>50,25</b>	<b>20 855 895</b>	<b>50,27</b>	<b>51,2</b>	<b>80,2</b>
FCP SGE (plan d'épargne Groupe)	1 110 933	2,67	1 058 783	2,55	1,6	1,2
SGPF (filiale de la SGE à 100 %)	-	-	-	-	-	0,7
Autodétention	1 342 609	3,24	1 030 553	2,48	-	-
Autres actionnaires <sup>(1)</sup>	18 198 065	43,84	18 542 526	44,7	41,4	14,3
<b>TOTAL</b>	<b>41 507 502</b>	<b>100,0</b>	<b>41 487 757</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Au 31 décembre 1998, les 10 principaux actionnaires minoritaires de la SGE détenaient ensemble 21,8 % du capital de la Société.

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que le groupe Vivendi ne détenait, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital au 31 décembre 1998.

Au 10 mars 1999, la SGE détenait 1 342 609 actions propres, soit 3,24 % du capital social. Au 31 décembre 1998, les administrateurs personnes physiques possédaient 972 actions nominatives pures de la Société. Par ailleurs, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires.

### 3.2. Modification dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années

En janvier 1997, Vivendi (ex-Compagnie Générale des Eaux) et ses filiales Sahide et la Compagnie Générale de Chauffe ont apporté à la SGE les titres GTIE et Santerne qu'elles détenaient dans le cadre de la constitution d'un pôle ingénierie et travaux électriques au sein de la SGE. La participation de Vivendi et ses filiales dans le capital de la SGE est alors passée de 80,2 % à 84,9 %. En octobre 1997, à la suite d'une procédure de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels français et étrangers, Vivendi a cédé 13 225 000 titres SGE, ramenant la participation de Vivendi et ses filiales au capital de la SGE à 51,2 %.

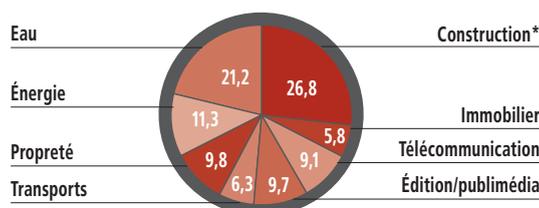
En décembre 1997, Vivendi a repris en direct les 2 040 255 actions SGE détenues par sa filiale Sahide.

### 3.3. Contrôle exercé sur la SGE

Au 31 décembre 1998, le groupe Vivendi détenait 50,27 % du capital et 51,55 % des droits de vote de la SGE.

### 3.4. Place occupée par la SGE au sein du groupe Vivendi

Le schéma ci-dessous montre la répartition en pourcentage de l'activité du groupe Vivendi en 1998.



\* Dont SGE 24,7 %.

### 3.5. Marché du titre SGE

Les actions de la SGE sont cotées au premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris et figurent dans l'indice SBF 120, qui regroupe les 120 valeurs principales de la place.

Évolution du cours de la Bourse et des transactions sur l'action SGE durant les dix-huit derniers mois\*.

		Cours moyen (en euros)	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux (en milliers d'euros)
1997	août	20,76	22,03	19,82	142 559	2 957
	septembre	21,64	22,79	19,83	372 421	8 114
	octobre	22,04	23,93	19,67	1 044 097**	23 068
	novembre	21,91	22,71	20,58	472 826	10 318
	décembre	22,82	24,38	21,83	539 115	12 350
1998	janvier	26,09	29,88	23,63	833 059	22 256
	février	27,43	28,66	26,07	1 580 614	43 080
	mars	32,12	34,76	28,43	1 565 201	42 666
	avril	34,37	35,78	33,34	1 999 269	62 907
	mai	41,11	44,52	36,69	1 283 817	44 219
	juin	41,41	43,60	38,57	1 118 085	46 922
	juillet	44,72	46,95	40,70	1 626 070	67 628
	août	38,33	41,77	31,71	1 529 047	67 979
	septembre	34,93	37,96	31,10	1 155 802	43 076
	octobre	35,71	42,08	28,20	861 405	30 673
	novembre	41,81	46,47	38,26	2 640 586	95 560
	décembre	40,05	42,69	38,22	1 384 047	57 809
1999	janvier	42,88	45,25	38,50	889 670	38 082
	février	40,28	44,67	38,76	919 295	37 150

\* Moyenne arithmétique des cours de clôture. Source : SBF-Bourse de Paris.

\*\* Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'opération de placement privé, au terme de laquelle Vivendi a cédé, le 16 octobre 1997, 13 225 000 actions, au prix de 20,89 euros, à des investisseurs institutionnels français et étrangers.

Voir également la partie « Informations boursières » page 14.

### 4 • DÉPENDANCE ÉVENTUELLE DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DE BREVETS ET DE LICENCES

Néant.

### 5 • EFFECTIFS MOYENS CONSOLIDÉS

\* Voir le rapport du conseil d'administration page 16.

### 6 • LITIGES ET ARBITRAGES

Voir les comptes consolidés page 87.

### 7 • POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### 7.1. Recherche

Voir le rapport du conseil d'administration page 17.

#### 7.2. Investissements

Les investissements se sont élevés à 313,3 millions d'euros en 1998, contre 259,7 millions d'euros en 1997\*. Le financement des investissements est détaillé dans le tableau des flux de trésorerie page 68.

\* Hors incidence de l'apport GTIE-Santerne par Vivendi (231,5 millions d'euros), rémunéré par augmentation de capital.

# Organes d'administration, de direction et de surveillance

## 1 • ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 1.1. Conseil d'administration de la SGE

Nom des administrateurs	Date de la première nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat	Principales fonctions exercées en dehors du Groupe et principaux mandats personnels au 1 <sup>er</sup> mars 1999.
Antoine Zacharias (P-DG depuis le 18/6/97)	17/12/90	25/6/96	2002	Membre du comité exécutif de Vivendi, P-DG de CBC et de Socofreg. Président du conseil de surveillance de SGE Deutsche Holding. Membre du conseil de surveillance de G+H Montage. Administrateur de Sogea, General Utilities Holdings, Norwest Holst, Tunzini G+H Industrie, Prodit, SECR, SLEC, Société Martiniquaise des Eaux.
Dominique Bazy	25/6/96		2002	Directeur général des AGF. Administrateur et directeur général de Allianz Holding France, Allianz Assurances, Allianz Vie. Président de Rhimo Holding, Rhin et Moselle Assurances Françaises, Les Assurances Fédérales. Membre du conseil de surveillance d'Atos. Administrateur de La Rurale, GrandVision, PFA Tiard, PFA Vie, Athena.
Daniel Caille	18/6/97		2002	Directeur et membre du comité exécutif de Vivendi. Gérant de la Compagnie Générale des Eaux-Sahide. P-DG de la Compagnie Générale de Services Gabon. Administrateur de General Utilities Plc, Société Monégasque des Eaux, Anjou Recherche, Compagnie du Guano de Poisson-Angibaud, CGEM, OTV, CGC Holding, Sidem, Sade-CGTH, Medifutur, Vivendi UK Limited, AWT Corporation. Membre du conseil de surveillance de Bonna - Sabla et Sarp.
Guy Dejouany (représentant Vivendi)	25/6/96		2002	Président d'honneur de Vivendi. Président délégué de la Société Monégasque des Eaux. Membre du conseil de surveillance d'AXA-UAP, Dalkia, Société des Eaux de Cambrai, Compagnie des Eaux et de l'Ozone et Société Française de Distribution d'Eau. Administrateur de Vivendi, Alcatel, Société Générale, Canal +, Havas, Electrafina. Représentant permanent de Vivendi au conseil d'administration de UGC et au conseil de surveillance de ABN-Amro France.
Alain Dinin	18/6/97		2002	Directeur général de CGIS. Gérant de Compagnie Générale d'Immobilier George V et d'Anjou Services. Vice-président du conseil de surveillance de Coprim. Administrateur de CGIS, SA Penez, Constructa, CGIS Entreprises, Féréal, George V Habitat, George V Industries, George V Gestion, Groupe Seeri, Crédit Financier Lillois.
Patrick Faure	18/6/93		1999	Directeur général adjoint du groupe Renault. Président de Renault Sport. Administrateur de Renault Véhicules Industriels, Renault Sport, Mack Trucks, Compagnie Financière Renault, Compagnie d'Affrètement et de Transport, Elf Antar France, Renault Véhicules Industriels Espagne, Fondation Marius-Berlet.
Roland Genin	16/6/95		2001	Ancien vice-président de Schlumberger.
Philippe Germond	18/6/97		2002	Directeur général délégué et membre du comité exécutif de Vivendi. P-DG de SFR, TDR et Cegetel SI. Directeur général de Cegetel et Compagnie Financière pour le Radiotéléphone (Cofira). Administrateur de Cegetel, Cofira, CGSAT, Sofiee et Transtel. Membre du conseil de surveillance de Viventes Partners.

Nom des administrateurs	Date de la première nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat	Principales fonctions exercées en dehors du Groupe et principaux mandats personnels au 1 <sup>er</sup> mars 1999.
Guillaume Hannezo	1/4/97		2002	Directeur général adjoint, directeur financier et membre du comité exécutif de Vivendi. Administrateur de Havas, CGEA Transport, Compagnie Générale de Chauffe, CGEA, UGC, Sofiee. Vice-président du conseil de surveillance de Vivitures Partners.
Pascal Lamy	25/6/96		2002	Membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais. Président de CL Capital Markets. Membre du conseil de surveillance d'Atos. Administrateur de Crédit du Maroc, Moulinex et de CL Investment Limited.
Jean-Marie Messier	4/11/94	25/6/96	2002	P-DG de Vivendi et de Cegetel. Président de la Fondation d'Entreprise Vivendi. Administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain, Moët Hennessy Louis Vuitton, Strafor Facom, Havas, Canal +, UGC, Daimler Benz (Allemagne) et de sociétés filiales contrôlées par le groupe Vivendi.
Serge Michel	17/12/90	25/6/96	2002	P-DG de Soficot, Ciam, Segex. Membre du conseil de surveillance de G+H Montage, Compagnie des Eaux de Paris, CGE - Sahide. Administrateur de Sogea, Eiffage, Argyra, Société des Eaux de Deauville, CIAM, STBB.
Henri Proglio	18/6/97		2002	Directeur général délégué et membre du comité exécutif de Vivendi. P-DG de CGEA, CGEA Transport, Safise, Vecteur et Collex Waste Management. Vice-président du conseil de surveillance de Sarp. Membre du conseil de surveillance de Dalkia, CFSP, Coteba Management, Eaux de Melun, CGE-Sahide, CGST. Administrateur de Compagnie Générale de Chauffe, Sarp Industries, Société des Eaux de Marseille, TRU, Creed, Vivendi UK Limited, CGEA UK Limited, Onyx scl.
Pierre Trotot	16/6/95		2001	Directeur général adjoint de Cegetel. P-DG de Argyra et SFR2. Vice-président de SRR. Administrateur de Cegetel Service, Cegetel Entreprises, Compagnie Internationale pour le Radiotéléphone, Omnium de Traitements et de Valorisations, SFR, Snic, Transtel et RE-Ascop. Membre du conseil de surveillance de CGST.

Personnes dont la nomination en qualité d'administrateur sera proposée à l'assemblée générale du 10 mai 1999.

Quentin Davies	10/05/99		2005	Consultant Nat West Securities. Membre du Parlement de Grande-Bretagne.
Ernst Moritz Lipp	10/05/99		2005	Membre du directoire de la Dresdner Bank. Professeur honoraire à l'université de Francfort. Professeur associé à l'Insead. Maître de conférence en sciences économiques à l'université de la Sarre. Conseiller politique du Cambridge Economy Policy Group. Conseiller gouvernemental dans différents pays d'Amérique latine.

## 1.2. Comité de direction

Antoine Zacharias	P-DG de la SGE.
Bernard Huvelin	Directeur général de la SGE et président du Consortium Stade de France.
Xavier Huillard	Directeur général adjoint de la SGE et P-DG de Sogea.
Alain Leclerc	Directeur général adjoint de la SGE, gérant de Sophiane et président des conseils de surveillance de G+H Montage et de Nickel.
Pierre Linden	Directeur du Département concessions de la SGE et directeur général adjoint de Campenon Bernard SGE.
Roger Martin	Directeur général adjoint de la SGE, président d'Eurovia et de Viafrance et président du conseil de surveillance de SGE VBU.
Christian Peguet	Directeur général adjoint de la SGE et administrateur-directeur général de GTIE.
Henri Stouff	Directeur général adjoint de la SGE et gérant de Campenon Bernard SGE.
Frédéric Gauchet	Directeur à la direction générale de la SGE et P-DG de SGE Environnement.
Christian Labeyrie	Directeur financier de la SGE et secrétaire du conseil d'administration.

## 1.3. Comités d'administrateurs

Voir paragraphe « Gouvernement d'entreprise » dans le rapport du conseil d'administration (page 18).

## 2 • INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'ENTREPRISE, DANS CELUI D'UNE SOCIÉTÉ QUI EN DÉTIENT LE CONTRÔLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE DE L'ENTREPRISE OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR SIGNIFICATIFS DE L'ENTREPRISE

### 2.1. Rémunérations des organes d'administration et de direction et plans d'options accordés aux membres du comité de direction

Voir note 27 de l'Annexe aux comptes consolidés (page 86).

### 2.2. Opérations conclues avec les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues dans des conditions normales

Informations comprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

### 2.3. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

## 3 • MENTION DES SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

### Plan d'épargne Groupe

Le plan d'épargne groupe SGE, mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 1995, a pour objet de permettre aux salariés du Groupe de participer à la constitution d'un portefeuille collectif d'actions SGE par souscription à des augmentations de capital réservées et par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

Le plan d'épargne est alimenté par les versements volontaires des salariés, complétés par une contribution de l'entreprise plafonnée à 5 000 francs par an.

Les parts du fonds commun de placement acquises par chaque participant peuvent être négociées :

- soit à l'expiration d'un délai de cinq ans après la date de souscription ;
- soit avant l'expiration de ce délai, si survient l'un des événements prévus par la loi.

Les salariés du groupe SGE peuvent également participer au plan d'épargne groupe Vivendi.

Les montants des abondements (nets de CSG) versés par le groupe SGE au titre des plans d'épargne Groupe depuis cinq ans ont été établis comme suit :

(en millions de francs)	1994	1995	1996	1997	1998	Total
Plan d'épargne groupe SGE	-	5,7	3,0	3,9	7,6	20,2
Plan d'épargne groupe Vivendi	-	-	3,4	6,3	11,5	21,2
Total	-	5,7	6,4	10,2	19,2	41,5

# Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

## 1 • RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Antoine Zacharias, président-directeur général de la SGE.

## 2 • ATTESTATION DU RESPONSABLE

« À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la SGE ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le président-directeur général, Antoine Zacharias.

## 3 • COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 3.1 – Commissaires titulaires

Salustro Reydel,

8, av. Delcassé – 75008 Paris,

représenté par Bernard Cattenoz et Bertrand Vialatte.

Date de début du premier mandat : 23 juin 1989.

Durée du mandat actuel : six ans.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Deloitte Touche Tohmatsu-BMA,

183, av. Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine,

représenté par Michel Bousquet et Dominique Descours.

Date de début du premier mandat : 23 juin 1989.

Durée du mandat actuel : six ans.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

### 3.2 – Commissaires suppléants

François Pavard,

8, av. Delcassé – 75008 Paris.

Date de début du premier mandat : 16 juin 1995.

Durée du mandat actuel : six ans.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Jacques Convert,

183, av. Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de début du premier mandat : 16 juin 1995.

Durée du mandat actuel : six ans.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

#### 4 • ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés, pour les exercices 1996 à 1998, ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

La sincérité des informations financières et comptables présentées appelle de notre part les observations suivantes.

Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1996 souligne le point suivant exposé dans la note 2.1 de l'Annexe concernant les faits marquants de l'exercice : « L'appréciation des risques liés aux garanties locatives, consenties aux acquéreurs des programmes de Berlin, a conduit le Groupe à constater des provisions. Celles-ci ont été déterminées sur la base des hypothèses retenues par des experts immobiliers, dans un marché dont l'évolution reste encore incertaine. »

Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1997 attire l'attention sur la note relative aux principes comptables et aux méthodes d'évaluation, et la note 2.1 de l'Annexe qui exposent un changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraite.

Notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1998 attire l'attention sur la note A de l'Annexe relative aux faits marquants qui expose :

- le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des contrats de crédit-bail ;
- le changement de méthode comptable relatif à la constatation de la marge à l'avancement des filiales des divisions Ingénierie et Travaux électriques et Thermique-mécanique.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Neuilly, Paris, le 25 mars 1999

Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu-BMA  
Michel Bousquet    Dominique Descours

Salustro Reydel  
Bernard Cattenoz    Bertrand Vialatte

#### 5 • RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Christian Labeyrie, directeur financier (01 47 16 48 65).

Pierre Coppey, directeur de la communication (01 47 16 35 41).

# Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques exigées dans le cadre du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

Sections	Rubriques	Pages
1.1.	Nom et fonction du responsable du document	142
1.2.	Attestation du responsable et des contrôleurs légaux	142,143
1.3.	Nom et adresse des contrôleurs légaux	142
3.1.	Renseignements de caractère général concernant la Société	130-133
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital	133-136
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	136-138
3.4.	Marché du titre de la Société	14,15,138
3.5.	Dividendes	15
4.1.	Présentation de la Société et du Groupe	5,20-59,130,131
4.3.	Faits exceptionnels et litiges	87
4.4.	Effectifs	16
4.5.	Politique d'investissement	17,138
5.1.	Comptes consolidés du Groupe	63-89
	Comptes sociaux de la Société	91-108
6.2.	Intérêts des dirigeants dans le capital	86,135,141
7.1.	Évolution récente	10
7.2.	Perspectives d'avenir	19

Crédits photos : ADB, G. Bassignac (Gamma), E. Benard,  
X. Boymond, Ulstein Bilderdienst, A. Da Silva, Ph. Demail,  
G. Durand, Chr.Gruner, St. Kalimerov, J. Kretschmann, Ph. Lesage,  
M. Lombard, G.Maucuit-Lecomte, M. Pallardy, B. Staubach,  
Fr. Vigouroux, photothèques Cofiroute, Sogea, Freyssinet, GTIE, DR.

Conception et réalisation : Stratéus.

Photogravure : Open Graphic.

Impression : JPA



Ce document de référence sous forme de rapport annuel 1998 a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 26 mars 1999 sous le numéro R.99-058.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'information visée par la COB.



1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex - France  
Tél. : +33 1 47 16 35 00 - Télécopie : +33 1 47 51 91 02 - Internet : [www.groupe-sge.com](http://www.groupe-sge.com)

La SGE est une société de

